Quatre-vingt-quatrième année. — N° 52. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 28 Février 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRFTES ET CIRCULAIRES

Frésidence du conseil.

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 2354).

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décret n° 52-198 du 25 février 1952 portant modification au décret n° 50-1603 du 30 décembre 1950 modifiant le décret n° 47-1896 du 27 septembre 1947 concernant l'application à l'Indochine de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 relative aux dommages de guerre (p. 2354).

Arrêté portant détachement (administrateurs) (p. 2355).

Ministère de la justice.

Décret du 27 février 1952 supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions, conférant l'honorariat et créant un office (p. 2355).

Arrêté du 27 février 1952 portant réorganisation du conseil supérieur de l'administration pénitentiaire (p. 2356).

Arrêtés portant nominations, mutations, prolongation d'activité, cessation de fonctions, acceptations de démission, radiation et rapportant les dispositions de précédents arrêtés;

Administration pénitentiaire (p. 2356).

Education surveillée (p. 2356).

Greffiers (p. 2356).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 18 février 1952 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Santiago du Chili (p. 2371).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et services extérieurs) (p. 2371).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 25 février 1952 approuvant la cession par l'Etat de divers terrains domaniaux en Algérie (p. 2357).

Arrêtés portant détachements (personnel du cadre des préfectures) (p. 2357).

Ministère de la défense nationale.

Arrêté du 23 février 1952 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'experts de l'habillement (p. 2357).

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, des sous-officiers de l'armée de l'air (active) (p. 2358).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Décret n° 52-199 du 27 février 1952 modifiant le décret n° 52-164 du 18 février 1952 portant création d'une commission des comptes et des budgets économiques de la nation et réorganisation de la comptabilité nationale et *arrêté* portant nomination de membres de ladite commission appartenant aux assemblées parlementaires (p. 2367).

Arrêté du 25 février 1952 autorisant le regroupement des emprunts 4 p. 100 émis en 1942 et 1943 par la société Energie électrique de la Moyenne-Dordogne (p. 2367).

Arrêté du 25 février 1952 autorisant le regroupement d'emprunts 5 p. 100 émis par les sociétés nationalisées d'électricité et de gaz (p. 2368).

Arrêté du 25 février 1952 autorisant le regroupement des titres de l'emprunt 4 p. 100 émis en 1942 par la Société du Grand-Doron (p. 2369).

Arrêté portant nomination d'un membre suppléant de la commission de contrôle des banques (p. 2370).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil national des assurances (p. 2370).

Arrêtés portant titularisations et détachements:

Administration centrale des finances (p. 2370).

Direction générale des impôts (p. 2370).

Douanes et droits indirects (p. 2370).

Expansion économique à l'étranger (p. 2370).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 2370).

Services extérieurs du Trésor (p. 2371).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant concession d'outillage public à la chambre de commerce de Lorient et du Morbihan (rectificatif) (p. 2371).

Arrêté portant désignation des membres du conseil d'administration de la caisse de retraites du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (p. 2371).

Arrêté portant nomination du vice-président de la commission des phares (p. 2371).

Arrêtés portant détachements (ponts et chaussées) (p. 2372).

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, des secrétaires d'administration de l'administration centrale et *arrêté* portant promotions (p. 2372).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Décret du 27 février 1952 portant délégation de signature (p. 2306).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 21 février 1952 modifiant certaines dispositions de l'arrêté du 7 novembre 1941 relatif au contingentement des semouleries (p. 2372).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et génie rural) (p. 2372).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 26 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2372).

Arrêté du 26 février 1952 portant dérogation aux dispositions des articles 8 et 10 du décret du 28 août 1949 en faveur des opérations immobilières poursuivies en application du titre III de l'ordonnance n° 45-669 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires de la reconstruction (p. 2372).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant titularisation, avancement et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale) (p. 2373).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordres du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions et de bureau. — Réunions de commissions (p. 2373).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions et de sous-commission. — Réunions de commissions (p. 2376).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 27 février 1952. — Convocations de commissions (p. 2377).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 2379).

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis d'abonnement à la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques (actions, parts et obligations) (p. 2379).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

Décision D. 171 du 22 février 1952 portant interdiction d'emploi de l'acide sulfurique de contact (p. 2379).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé d'Indre-et-Loire (p. 2379).

Annonces (p. 2380).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Administration centrale.

Par arrêté du 29 décembre 1951, M. Aubry (Pierre), secrétaire d'administration (comptable) de 2e classe, 3e échelon, à la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement), est promu à la 1re classe, 1er échelon, de son grade, à compter du 1er novembre 1951.

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret n° 52-198 du 25 février 1952 portant modification au décret n° 50-1603 du 30 décembre 1950 modifiant le décret n° 47-1896 du 27 septembre 1947 concernant l'application à l'Indochine de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 relative aux dommages de guerre.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, du ministre du budget et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, et notamment son article 75;

Vu les articles 50 et 51 de la loi n° 47-580 du 30 mars 1947 portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947, rendus applicables à l'Indochine par l'article 8 de la loi n° 47-2406 du 31 décembre 1947;

Vu le décret n° 47-1896 du 27 septembre 1947 portant application à l'Indochine de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946;

Vu le décret n° 50-1603 du 30 décembre 1950 modifiant le décret précédent,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret n° 50-1603 du 30 décembre 1950 est modifié comme suit:

L'article 10 (4°) est abrogé et remplacé par le suivant:

« Les ressortissants des Etats associés et les étrangers qui ont servi ou dont l'un des ascendants, descendants ou le conjoint a servi pendant la guerre 1914-1918 ou entre le 1er septembre 1939 et la date de promulgation du décret n° 50-1603 du 30 décembre 1950 dans les forces militaires françaises ou dans les forces ayant coopéré avec celles-ci ».

Art. 2. — Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, le ministre des finances, le ministre du budget et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre d'Etat,
chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

La ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Administrateurs.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Lespinasse, administrateur, 3e échelon, de la France d'outre-mer, en congé dans la métropole, est placé dans la position de service détaché auprès du gouvernement du Viet-Nam, afin de remplir les fonctions d'expert, à compter de la veille de son embarquement et pour une durée maximum de quatre ans.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 27 février 1952 supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat et créant un office.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète:

Art. 1er. — Sont acceptées les démissions de:

M. Taxy (Auguste-Jean), notaire à la résidence de Digne (Basses-Alpes).

M. Queruel (Achil'e-Emile-Marie), avoué près le tribunal de première instance de Troyes (Aube).

M. Renard (Maurice), greffier en chef du tribunal de première instance de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

M. Lemercier (René), greffier de la justice de paix de Saint-Simon (Aisne).

M. Lemercier (René), huissier du tribunal de première instance de Saint-Quentin (Aisne).

Art. 2. — Une étude de notaire est créée à la résidence de la Baule, canton de Guérande (Loire-Inférieure).

Art. 3. — Sont supprimés:

L'office de notaire à la résidence de Moltifao, canton de Castifao (Corse), vacant par suite du décès de M. Martelli (Alexandre), à charge par M. Girolami, notaire à Morosaglia, qui aura la garde des minutes, ou par ses ayants droit, de verser aux ayants droit de M. Martelli, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 65.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 1 mai 1919 qui a fixé à un le nombre des notaires du canton de Castifao est modifié et il n'y aura plus de notaire dans ce canton.

L'office d'avoué près le tribunal de première instance de Troyes (Aube), vacant par suite de la démission acceptée de M. Queruel (Achille-Emile-Marie), à charge par MM. Colomes, Dubreuil, Fossier, Gilles, Janvier et Ledoux, avoués près le même tribunal, ou leurs ayants droit, de verser par parts égales à M. Queruel ou aux ayants droits de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 1 200.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 5 décembre 1931 qui a fixé à sept le nombre des avoués près le tribunal de première instance de Troyes est modifié et ce nombre est réduit à six.

L'office d'huissier du tribunal de première instance des Andelys (Eure), vacant par suite de la démission de M. Buisson (Jacques-Marie-René), qui a été acceptée par décret du 5 juin 1950, à charge par MM. Desmarais et Nez, huissiers du même tribunal, ou leurs ayants droit, de verser par parts égales à M. Buisson ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 540.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence le décret du 23 juin 1933 qui a fixé à dix le nombre des huissiers du tribunal de première instance des Andelys (Eure) est modifié et ce nombre est réduit à neuf.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Tonnerre (Yonne), vacant par suite du décès de M. Courties (Robert-Paul), à charge par M. Josse, huissier du même tribunal ou par ses ayants droit, de verser aux ayants droit de M. Courties, la somme de huit cent mille francs, à titre d'indemnité, conformément aux conventions intervenues entre les parties par acte notarié en date du 20 janvier 1951 enregistré.

En conséquence, le décret du 29 janvier 1930 qui a fixé à quatre le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Tonnerre (Yonne), est modifié, et ce nombre est réduit à trois.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Nevers (Nièvre), vacant par suite de la démission de M. Veillet (Rolland-Achille-Théophile), qui a été acceptée par décret du 16 mars 1942, à charge par MM. Boibien, Dupont, Gele, Gillot, Hibry, Laillet, Meignen et Souvay, huissiers du même tribunal, ou leurs ayants droit, de verser à M. Veillet ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de cent cinquante mille francs, à titre d'indemnité.

La charge de ce payement sera ainsi répartie: M. Boibien payera 20.000 F, M. Dupont 1.000 F, M. Gele 20.000 F, M. Gillot 1.000 F, M. Hibry 1.000 F, M. Laillet 1.000 F, M. Meignen 105.000 F, M. Souvay 1.000 F.

En conséquence, le décret du 5 juin 1929 qui a fixé à treize le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Nevers (Nièvre) est modifié et ce nombre est réduit à douze.

Art. 4. — Sont nommés:

M. de Poulpiquet de Brescanvel (Jean-Henriette-Marie), notaire à la résidence de Guiguen, canton de Guichen (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Meslin (Victor-Narcisse), démissionnaire.

M. Ganet (Jean-Paul-Henri), notaire à la résidence de Saint-Céré, canton de ce nom (Lot), en remplacement de M. Darnis (Lucien), démissionnaire.

M. Gaudineau (François-Louis-Daniel-Auguste-Joseph), notaire à la résidence de Marans, canton de ce nom (Charente-Maritime), en remplacement de Me Chapnoir (Hervé-Emilien-Etienne), démissionnaire.

M. Javon (Alexandre-Armand), notaire à la résidence de Charolles (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Javon (Antoine-Auguste-Léon-Louis), décédé.

M. Le Pape (Guy-Jean-Marie), notaire à la résidence de la Haye-Descartes, canton de ce nom (Indre-et-Loire), en remplacement de Me Granger (Jean-Pierre-Eugène), démissionnaire.

M. Martin (Marc-Louis-Edmond-Eustache), notaire à la résidence de Forcalquier (Basses-Alpes), en remplacement de Me Bellon (Jean-Baptiste-Analole), démissionnaire.

M. Maurin (Jean-Antoine-Claude), notaire à la résidence de Pisany, canton de Saujon (Charente-Maritime), en remplacement de Me Nicolas (Louis-Joseph), décédé.

M. Ronnaux-Baron (Jacques-Louis-Jules), notaire à la résidence de Ver-sur-Mer, canton de Ryes (Calvados), en remplacement de M. Bidon (André-Pierre), démissionnaire.

M. Durandeu (Jacques-Pierre), greffier en chef du tribunal de première instance de Mortain (Manche), en remplacement de M. Remond (Yves), démissionnaire.

M. Heuillet (Guy-Louis-Joseph-Marie), greffier en chef du tribunal de première instance de Castelnaudary (Aude), en remplacement de M. Mabine (Robert-Maurice), dont la démission a été acceptée par décret du 22 janvier 1951.

M. Renard (Maurice), greffier en chef du tribunal de première instance de Rennes (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Robin (Jacques-Marie), décédé, à charge par lui de verser avant sa prestation de serment aux ayants droit de M. Robin la somme de sept millions cinq cent mille francs à titre d'indemnité.

M. Coroller (Jean-René), greffier du tribunal de commerce de Quimper (Finistère), en remplacement de M. Coroller (Gabriel-Joseph-Marie), son père, démissionnaire.

M. Heuillet (Guy-Louis-Joseph-Marie), greffier du tribunal de commerce de Castelnaudary (Aude), en remplacement de M. Mabine (Robert-Maurice), dont la démission a été acceptée par décret du 22 janvier 1951.

M. Verney (Marcel-Arthur-Louis), déjà greffier de la justice de paix de Pontailler-sur-Saône, greffier du tribunal de commerce d'Auxonne (Côte-d'Or), en remplacement de M. Mailley-Guy (Dominique-seraphin), décédé.

Mme Beylieu (Blanche-Alice-Lucie), veuve Raynaud, greffier de la justice de paix de Saillans (Drôme), en remplacement de M. Raynaud (François-Joseph-Gabriel), décédé.

M. Caminade (Max-Pierre-Henri), greffier de la justice de paix de Brassac (Tarn), en remplacement de M. Corbière (Ernest-Louis), démissionnaire.

M. Chappe (René-Marius), greffier de la justice de paix de Gouarec (Côtes-du-Nord), en remplacement de M. Le Fouiller (François-Marie-Joseph), démissionnaire.

M. Dugain (Louis-Marie), greffier de la justice de paix de Guingamp (Côtes-du-Nord), en remplacement de M. Bouedec (Paul), démissionnaire.

M. Le Coz (André-Albert-François-Emile), greffier de la justice de paix de Fouesnant (Finistère), en remplacement de M. Le Coz (Pierre-Marie), son père, décédé.

M. Reyrolle (Antoine), déjà greffier de la justice de paix de Seilhac (Corrèze), greffier de la justice de paix de Corrèze (même département), en remplacement de M. Eyrolles (Marie-Pierre-Charles), décédé.

M. Verney (Marcel-Arthur-Louis), déjà greffier de la justice de paix de Pontailler-sur-Saône, greffier de la justice de paix d'Auxonne (Côte-d'Or), en remplacement de M. Maillet-Guy (Dominique-Séraphin), décédé.

M. Le Marec (Jacques-Léo), huissier du tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de Me Ansiaume (Cyrille-Florus), démissionnaire.

M. Lepesteur (Georges-Fernand-Eugène), huissier du tribunal de première instance de Cherbourg (Manche), en remplacement de M. Lepesteur (Fernand-Eugène), son père, décédé.

M. Prevost (Charles-Arcade-Voltaire), huissier du tribunal de première instance de Bernay (Eure), en remplacement de M. Thierry (Joseph-Jules-Georges), décédé.

M. Laurin (René-Georges), commissaire-priseur à la résidence de Paris, en remplacement de M. Baudoin (Denis-Emile-Pierre), démissionnaire.

Art. 5. — L'honorariat est conféré à:

M. Bonneserre (Louis-Alphonse-François), ancien notaire à la résidence de Saint-Clar (Gers).

M. Baudouin (Eugène-Alfred), ancien avoué près le tribunal de première instance d'Apt (Vaucluse).

M. Gager (Antoine-Léon-Marie-Alphonse), ancien avoué près le tribunal de première instance de Lyon (Rhône).

Art. 6. — Le garde des sceaux, ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DEPLAT.

Réorganisation du conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 4 du décret du 22 novembre 1944 relatif à l'organisation des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté du 27 avril 1945 pris en application du texte susvisé et fixant les attributions et la composition du conseil supérieur de l'administration pénitentiaire;

Vu les arrêtés des 23 janvier 1948 et 25 janvier 1950 modifiant l'arrêté susvisé du 27 avril 1945,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 27 avril 1945, modifié par les arrêtés des 23 janvier 1948 et 25 janvier 1950, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — Le conseil supérieur de l'administration pénitentiaire, institué par l'article 4 du décret susvisé du 22 novembre 1944, délibère et fait rapport sur les matières qui sont renvoyées à son examen par le garde des sceaux, ministre de la justice.

« Il peut être invité notamment à donner son avis sur le mode d'exécution des peines, la gestion des services économiques, l'organisation du travail et de la régie industrielle, la construction, l'aménagement et l'hygiène des établissements pénitentiaires.

« Il formule toutes les suggestions qu'il estime utiles en vue de l'aménagement des règlements rentrant par leur objet dans ses attributions.

« *Art.* 2. — La composition du conseil supérieur est ainsi fixée:

« Président: le garde des sceaux, ministre de la justice;

« Vice-président: le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice;

« Dix-huit membres de droit, désignés à l'article 3 ci-après;

« Sept membres renouvelables désignés ainsi qu'il est précisé à l'article 4 ci-après.

« *Art.* 3. — Les membres de droit sont:

« 1° Le directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice;

« 2° Le directeur général de la sûreté nationale au ministère de l'intérieur;

« 3° Le directeur du budget au ministère des finances;

« 4° Le directeur général de la main-d'œuvre au ministère du travail;

« 5° Le directeur général de l'hygiène au ministère de la santé publique;

« 6° L'avocat général, chef de la section criminelle au parquet du procureur général près la cour d'appel de Paris;

« 7° Le bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris;

« 8° Le professeur titulaire de la chaire de législation criminelle et de procédure criminelle à la faculté de droit de Paris;

« 9° Le directeur de l'institut de criminologie de la faculté de droit de Paris;

« 10° Le secrétaire général de la société internationale de criminologie;

« 11° Le secrétaire général de l'institut de droit comparé;

« 12° Le professeur titulaire de la chaire d'hygiène et de médecine préventive à la faculté de médecine de Paris;

« 13° Le chef du service de l'inspection générale des finances;

« 14° Le chef de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur;

« 15° Le médecin chef de l'infirmerie spéciale du dépôt;

« 16° Le président de l'union des sociétés de patronage;

« 17° Le président de la société générale des prisons et de législation criminelle;

« 18° Le secrétaire général de l'armée du salut.

« *Art.* 4. — Un arrêté distinct désignera, pour une durée de deux ans, sept membres choisis ainsi qu'il suit:

« 1° Un membre de l'Assemblée nationale;

« 2° Un membre du Conseil de la République;

« 3° Un membre du conseil supérieur de la magistrature;

« 4° Un conseiller d'Etat;

« 5° Un conseiller à la cour de cassation;

« 6° Un membre de l'académie de médecine;

« 7° Un directeur de circonscription ou d'établissement pénitentiaire.

« *Art.* 5. — Le conseil supérieur se réunit au ministère de la justice au moins une fois par an, sur convocation de son président.

« Peuvent, à l'occasion d'une affaire déterminée, être appelées à prendre part, avec voix consultative, aux séances du conseil supérieur, les personnes que leurs connaissances spéciales ou leurs travaux antérieurs mettent en mesure d'apporter une contribution utile à la discussion.

« Le conseil supérieur statue à la majorité des membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

« *Art.* 6. — Le secrétariat du conseil supérieur est assuré par un magistrat de la direction de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice ».

Art. 2. — Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 1952.

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 25 février 1952:

Sont désignés en qualité de médecin:

De la maison d'arrêt de Neufchâtel: M. le docteur Veyron (Marie-Pierre-Marc), en remplacement de M. le docteur Leborgne, démissionnaire.

De la maison d'arrêt d'Aurillac: M. le docteur Coste (François), en remplacement de M. le docteur Vermenouze, atteint par la limite d'âge.

Sont désignés en qualité d'aumônier

De la maison d'arrêt du Havre: M. l'abbé Hubert (Gaston), en remplacement de M. l'abbé Bodros, démissionnaire.

De la maison centrale de Fontevrault: M. l'abbé Guedon (Henri), en remplacement de M. l'abbé Cleon, démissionnaire.

Des prisons des Baumettes à Marseille: M. l'abbé Bos (Louis), en remplacement de M. l'abbé Baratier, décédé.

De la maison d'arrêt d'Avignon: M. le chanoine Constans (Aimé), en remplacement de M. le chanoine Pinet, démissionnaire.

Sont désignés en qualité d'aumônier protestant:

De la maison centrale d'Eysses: M. le pasteur Girard (Robert), en remplacement de M. le pasteur Strauch, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Valence: M. le pasteur Rouverand (André), en remplacement de M. le pasteur Ribagnac, démissionnaire.

Par arrêté du 25 février 1952:

Est rapportée, sur la demande de l'intéressé, la disposition de l'arrêté du 5 février 1942 mutant, par nécessité de service, à la maison d'arrêt de Mâcon:

M. Bernard (Lucien), surveillant (1re classe) au centre pénitentiaire Ney, à Toul.

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 29 janvier 1952 mutant, par nécessité de service, à la maison d'arrêt de Pont-Audemer:

M. Nègre (André), surveillant (1re classe) au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe, qui est muté en la même qualité, par nécessité de service, à la maison d'arrêt du Havre.

Est muté, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de la Santé: M. Tribot (Marcel), surveillant (1re classe) au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Pont-Audemer: M. Richard (Marcel), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt du Havre.

A la maison d'arrêt de la Santé: M. Perwuez (André), surveillant (2e classe) aux prisons de Fresnes.

Aux prisons de Fresnes: M. Feghard (Yves), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de la Santé.

Il est mis fin, à compter du 9 février 1952, au service de Mme Delair (Louise), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Saint-Quentin.

Est acceptée la démission de M. Kieffer (Lucien), surveillant d'établissement pénitentiaire, placé en disponibilité, sur sa demande, par arrêté du 17 février 1950.

Est radié des cadres: M. Ruhlmann (Robert), surveillant d'établissement pénitentiaire, placé en disponibilité, sur sa demande, par arrêté du 8 octobre 1945.

Education surveillée.

Par arrêté du 14 février 1952, est acceptée, à compter du 6 février 1952, la démission de Mlle Bleicher (Aurélie), institutrice technique stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Brecourt.

Greffiers.

Par arrêté du 14 février 1952, M. Mora (Jean), greffier au tribunal de première instance de Bordeaux (Gironde), atteint par la limite d'âge le 24 mars 1952, bénéficie, à compter dudit jour, de la prolongation d'activité prévue par l'article 2 du décret du 18 décembre 1948.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 25 février 1952 approuvant la cession par l'Etat à la commune de Mercier-Lacombe (département d'Oran) de divers terrains domaniaux.

Par décret en date du 25 février 1952, est approuvé, aux clauses et conditions qui y sont stipulées, l'acte administratif du 7 mars 1951 aux termes duquel l'Etat vend à la commune de Mercier-Lacombe (département d'Oran), moyennant un prix de 702.900 F, le lot de culture n° 211 du plan du centre de Mercier-Lacombe, d'une superficie de 4 hectares 2 ares 90 centiares.

Décret du 25 février 1952 approuvant la cession par l'Etat à la commune de Nemours (département d'Oran) d'un terrain domanial.

Par décret en date du 25 février 1952, est approuvé, aux clauses et conditions qui y sont stipulées, l'acte administratif en date du 12 juillet 1951 aux termes duquel l'Etat vend à la commune de Nemours (département d'Oran), moyennant un prix de 2.555.000 F une parcelle domaniale d'une superficie de 4.250 m², dépendant des terrains formés par des apports de l'Oued-Ghasouanah et située sur le territoire de ladite commune.

Le montant du prix sera encaissé au profit du budget de la métropole.

Décret du 25 février 1952 approuvant la cession par l'Etat d'un terrain domanial situé au douar Ouled Sidi-Khaled (C. M. du Djebel Nador).

Par décret en date du 25 février 1952, est approuvé, aux clauses et conditions qui y sont stipulées, l'acte administratif du 13 novembre 1951, aux termes duquel l'Etat vend à M. Rodriguez (Antoine-Joseph) et à Mme Gavillon (Eugène), née Rodriguez (Alphonsine), moyennant le prix de 568.000 F, un terrain domanial d'une contenance de 53 hectares 27 ares 10 centiares, formant le lot n° 1 du plan de l'enquête parcellaire n° 5782, effectuée au douar Ouled Sidi-Khaled (C. M. de Djebel Nador).

Décret du 25 février 1952 approuvant la cession par l'Etat de lots domaniaux situés au douar Meguisba (C. M. du Djebel Nador).

Par décret en date du 25 février 1952, est approuvé, aux clauses et conditions qui y sont stipulées, l'acte administratif du 23 octobre 1951, aux termes duquel l'Etat vend à M. Arroyas (Antoine), moyennant le prix de 767.223 F divers lots d'une contenance globale de 107 hectares 22 ares 80 centiares du douar Meguisba (C. M. du Djebel Nador).

Le prix de vente sera encaissé au profit du budget du service de la colonisation et de l'hydraulique, annexe au budget de l'Algérie.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Lucien Galimand, attaché de préfecture de classe exceptionnelle (préfecture de la Savoie), est placé pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 1951, en position de service détaché auprès du ministère de l'agriculture, pour exercer les fonctions de directeur du cabinet du ministre.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Bussy (Raymond), secrétaire administratif de 1re classe, 1er échelon, à la préfecture de Seine-et-Oise, est placé en position de service détaché pour une période de cinq ans, à compter du 15 avril 1951, pour exercer les fonctions de directeur de l'agence et du Foyer des enfants assistés de Seine-et-Oise à Avallon.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Henry Normand, secrétaire administratif de 2e classe, 2e échelon, affecté à la préfecture de la Gironde (centre administratif et technique interdépartemental de Bordeaux), est placé en position de service détaché pour cinq ans, à compter du 16 octobre 1951, auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour servir en Afrique occidentale française.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'experts de l'habillement.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat à la guerre, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu le décret du 29 avril 1933 fixant le statut des personnels civils précédemment soumis au régime du décret du 11 mai 1907;

Vu le décret n° 51-852 du 7 juillet 1951 relatif au recrutement des personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture d'un concours pour le recrutement de onze experts de l'habillement au ministère de la défense nationale (secrétariat d'Etat à la guerre).

Art. 2. — Les inscriptions sont reçues aux sièges des directions régionales de l'intendance (Paris, Lille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Metz, Dijon, Lyon, Marseille, Alger) et aux directions de l'intendance des troupes du Maroc et de la Tunisie (Rabat et Tunis).

Art. 3. — Un arrêté du secrétaire d'Etat à la guerre fixera les dates de clôture des inscriptions et de début des épreuves écrites du concours ainsi que les conditions dans lesquelles il aura lieu.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 février 1952.

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
LOUIS KAHN,

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-MARCEL THEIL.

Pour le secrétaire d'Etat à la guerre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES ROMIEU.

Tableau d'avancement des sous-officiers de l'armée de l'air (année 1952, active).

(Décision du 23 février 1952.)

I. — **Pour le grade d'adjudant-chef.**

Les adjudants :

A. — Corps du personnel navigant

Pilote.

4 Guibert (Maurice-Robert-Yvan).
2 Collas (Georges-Louis-Antoine).
3 Bouton-Hugues (Michel-Louis).
4 Corneille (Pierre-Louis).
5 Franceschini (Paul-Antoine-Victor).
6 Charollais (Marcel-Ghislain).
7 Guilmeau (Paul-René-François).
8 Riffard (Jean-Marcel).
9 Borie (Louis-Léon-Joseph).
10 Rousseau (Paul).
11 Durand (Louis-Eloi).
12 Bourrat (Edmond).
13 Chapon (Marcel).
14 Adias (Jean-Sébastien).
15 Cappé (Henry-Joseph-François).
16 Blanchet (Roger-Georges-Marcel).
17 Du Bouays de Couesbouc (Gilles-Charles-Yves).
18 Nunzi (Augustin).
19 Dibon (Georges-Gustave).
20 Pillore (Marcel-Emile).
21 Verschoote (Gustave-Pierre-André).
22 Lemarié (Paul-Henri).
23 Cadiou (Yves-René).
24 Marchand (Roger-Jules-Auguste).
25 Gardies (Paul-Henri).
26 Léon (Roger-Robert).
27 Jaffre (Louis-Marie).
28 Guérin (Paul-Jean-Marius).
29 Eglin (Marcel).
30 Rey (Jules-Frédéric).
31 Lutty (Jean).
32 Roy (René).
33 Baudry (Gabriel-Louis).
34 Humbert (Camille-Auguste).
35 Bousqueynaud (René-Louis-Lucien).
36 Lecocq (Charles-Célestin-Emmanuel).
37 Giansily (Marcel-Charles).
38 Gaudry (Robert-Jean).
39 Buge (Elie).
40 Mazoyer (Jean-André).
41 Dornier (Robert-Marc-Régis).
42 Combemorel (Maurice).
43 Lacassie (Jean-Laurent).
44 Biney (Jean-Théodule-Albert).
45 Besse (Roger-Jean).
46 Lacampagne (Marcel-Edgard).
47 Elineau (Emile-Robert).
48 Barillet (Emile-René-Gaston).
49 Dussel (Maurice-Ernest-Aimé).
50 Fouine (Elie-Martin-Jean).
51 Benoit de Nyvenheim (Guy) (T. E.).
52 Bartier (Henri) (T. E.).

Mitrailleur.

1 Saulnier d'Anchald (Pierre-Gilbert-Marie).
2 Giacomoni (Paul-Mathieu).
3 Baudouin (André).
4 Bouquet des Chaux (Pierre-Marie).
5 Cochois (Bernard-Félix-Julien).
6 Boissonnade (Marcel-Pierre).
7 Richard (Emile-Joseph-Fernand).
8 Godefert (André-Raymond).
9 Inesta (Louis).
10 Auneau (René-Michel-Louis).
11 Mattéi (Fritz-Honoré).
12 Coullet (Jean-Aimé).
13 Charriere (Paul-Jules-Louis).

Radiotélégraphiste en avion.

1 Vincendeau (Gérard-Joseph-Narcisse).
2 Crozes (Henri).
3 Keyren (Georges-Charles-Louis).
4 Richand (Francis-Louis).
5 Babiaud (Jean-Marie).
6 Maurel (René-Adrien).
7 Manick (Nicolas).
8 Warin (André).
9 Larriaut (Pierre).
10 Dugast (Georges-Jean).
11 Deleplanque (Henri-Jules-Joseph).
12 Debrosse (Hippolyte-Marc-Victor).
13 Boyer (Yves-Antoine-Louis).
14 Desplaces (André-Emile).
15 Martin (Paul-Charles).
16 Langlois (Jean-Alphonse).
17 Elard (Hervé-Emmanuel).
18 Caquin (Raymond-Marcel).
19 Fontaine (André-Victor).
20 Combe (Maxime-Fernand-Jean).
21 Libert (Jean).
22 Hutinet (André-Désiré).

Parachutiste d'essai.

1 Coquard (Pierre-Alphonse-Henri).
2 De Luca (Gaëtan-Gilbert-Emile).

Mécanicien volant.

1 Robert (Pierre-Georges).
2 Gardon (Paul).
3 Sage (Jean-Louis).
4 Duffez (Lucien-Joseph).
5 Tutard (Robert-Henri-Emile).
6 Gonnet (André-Joseph).
7 Figon (Léon-Louis-Robert).
8 Cloarec (Jean-Pierre-Marie).
9 Bouquet des Chaux (Pierre-Marie).
10 Delacour (René-Marcel).
11 Dumazert (Maurice-Emile).
12 Chauvin (Pierre-Gustave-Maurice).
13 Levecq (Albert).
14 Hanouille (Maurice).
15 Aubert (Robert).
16 Bertrand (Robert-Antoine).
17 Lecalier (Raymond-Louis).
18 Bossu (Pierre-Louis).
19 Poulain (Jean-Charles-Julien).
20 Thoumazeau (Maurice-André-Jean).
21 Michel (René-Albert-Paul).
22 Hanne (Jean-Marcel).
23 Lallemang (Charles-Georges).
24 Landreau (Marc-René).
25 Collardey (Henri).
26 Tanchoux (François-Henri).
27 Dumas (Jean-Jacques).
28 Giannettini (Ours-Toussaint).
29 Fournier (Roger-Henri).
30 Liotard (Edouard-Gilbert).
31 Corjon (Lucien-Casimir).

B. — Corps du personnel non navigant spécialiste

Mécanicien avion.

1 Prat (Georges-Roger).
2 Dubois (François).
3 Leyder (Eugène).
4 Pelurson (Albert-Jean-Joseph).
5 Oliveros (Joseph).
6 Le Blavant (Lucien-Jean).
7 Petit (Emile-Julien).
8 Lacoste (François-Marcel-Dominique).
9 Serrat (Emmanuel-René).
10 Planque (Pierre).
11 Biehler (Albert-Xavier-Gabriel).
12 Aris-Brozou (Jean-Roger).
13 Malzac (André-Emmanuel-Alphonse).
14 Fleurat (Gabriel).
15 Daries (Joseph-Eugène).
16 Bonnet (Serge-Germain-Henri).
17 Vareillaud (Léon-Jean-Mary).
18 Pruvost (Georges-Amélien-Aimé).
19 Winckler (René).
20 Travert (Marcel-Charles).
21 Labenne (Jean-Marcel-André).
22 Humbert (François-Victor-Hippolyte).
23 Gobillot (Jean-Louis-Lucien).
24 Dieu (André-Bruno-Georges).
25 Dilpuech (Jean-René-Paul).
26 Van-Loo (André-Charles).
27 Sarrabayrouse (Robert-Jean-Jacques).
28 Widenhauer (Frédéric-Jean-Joseph).
29 Durand (Félix).
30 Cybal (Thadée).
31 Bonnet (Jean-Albert).
32 Bertrand (Ernest-Pierre).
33 Talou (Marie-Georges-Albert).
34 Genibrel (Bertrand).
35 Battais (Victor).
36 Perruquet (Pierre).
37 Duranton (Marcel).
38 Gauthier (Roland-André).
39 Goisnard (Lucien-Charles).
40 Debourdeau (Jean).
41 Puech (Aimé-Jules-Jean-Louis).
42 Beaunier (Robert-Jean-Désiré).
43 Lastapis (Raymond-Henri-Jean).
44 Chenille (Pierre-Louis).
45 Girodolle (Jean).
46 Charbonnier (Jean-Roger).
47 Rufas (Louis-Robert).
48 Boillot (Léon-Amédée).
49 Thevenet (René).
50 Guyot (Jean-Petit).
51 Royer (Paul-Hubert).
52 Martin (André-Alfred).
53 Le Port (François-Vincent).
54 Iseiti (Albert-Jean).
55 Chalamet (Elisée).
56 Pangaud (Guy-André).
57 Denis (André-Camille).
58 Collier (Gérard-Georges).
59 Guemas (Etienne-Joseph-Jean).
60 Jadot (Lucien-André-Arsène).
61 Moulin (René-Yvon).
62 Durand (Maurice-Gabriel).
63 Lecerf (Maurice-Albert).
64 Druon (Charles-Joseph).
65 Tueux (Michel-Clovis-Aimable).
66 Maizière (Maurice-Henri).
67 Pichon (Jean-Alexis).
68 Adeline (Jean-Maurice-Joseph).
69 De Belay (Robert-Jean-Victor).
70 Esterez (Marius-Jean).
71 Paillard (Guy-René).
72 Costes (Jean-Emile-Jules).
73 Osenda (Roger-Clément).
74 Guillard (Jean-Denis).
75 Pironneau (Paul-Emile).
76 Dubois (René-Pierre-Louis).
77 Thevenard (Roger-Paul).
78 Labit (Marcel-Joseph).
79 Le Berre (Hervé-Marie-Joseph).
80 Brulé (Georges-Armand).
81 Escoffier (Jules-Gilbert).
82 Castagné (Pierre).
83 Roques (Jean-Charles).
84 Legal (Maurice-Roger).
85 Desforges (Louis).
86 Bazimon (Gaston-Victor-Cornil).
87 Gueho (Gabriel-Mathurin-Marie).
88 Prudhomme (Guy-Jacques).
89 Bocquet (Pierre-Léon-Camille).
90 Brule (René-Louis).
91 Flamant (Albert-Jean-Joseph-Charles).
92 Balasse (Charles).
93 Delmatto (Marcel-Raphaël).
94 Raynal (Georges-Daniel).
95 Caralp (Aimé-Louis-Paul).
96 Dujancourt (André-Jean).
97 Des Pommare (Paul-Ernest-Marie-Joseph).
98 Becker (Janvier-Félix).
99 André (Roger-Ivan).
100 Mathian (René-Jean).
101 Margotin (Georges-Jean-François).
102 Laborie (Roger).
103 Colignon (Marcel).
104 Borgazzi (Maurice-Jacques).
105 L'Hoste (Jean-Pierre-Fernand-Robert).
106 Roure (Albert-Victor).
107 Sposito (Marcel-Louis).
108 Coue (Ferdinand-Alexandre-Georges-Albert).
109 Mario (Yves).
110 Bridier (Louis-André).
111 Diaz (Louis).
112 Autin (Paul-Sylvain-Eugène).
113 Sainturé (André-Lucien).
114 Devaux (Fernand-Ludovic).
115 Ramage (Danilo-Olido).
116 Malo (Henri-René).
117 Guillemeney (Maurice-Marcel-Roger).
118 Piques (Jean).
119 Brière (Roger-Albert-Eugène).
120 Leclercq (Victor-Gaëtan).
121 Millet (Roger-André-Camille).
122 Ducos (Jean-José).
123 Amido (Edouard-Raoul).
124 Piffaut (André).
125 Robichon (Georges-Gabriel).
126 Trichero (Henri-Jean).
127 Laforgue (Jean-Charles).
128 Alexandre (René-Edouard).
129 Gatteron (Léopold).
130 Sanguinetti (Joseph).
131 Bousquet (Julien).
132 Daveau (Bernard-Emile).

Mécanicien armement.

1 Grosso (Raoul).
2 Rousset (Joseph-Georges-Jean-Marie).
3 Hoebeke (Albert-Victor-Joseph).
4 Mazuel (Emile-Roger).
5 Chariot (René-Marcel).
6 Reutenauer (Rodolphe-Pierre).
7 Monie (Georges).
8 Dupin (Pierre-Christophe).
9 Périot (Charles-Pierre).
10 Haure (Roger-Jean-Georges).
11 Adnet (René-Louis).
12 Steib (Pierre-Georges-Louis).
13 Pallie (Robert-Simon).
14 Blanc (Clément-François-Gérard).
15 Boutron (Camille-Roger).
16 Angeli (Léon).
17 Canesse (Roger).
18 Balezo (Maurice-Ernest).
19 Ducant (Jean-Emile).
20 Treanton (Hervé-Marie).
21 Le Boulaire (Mathurin).
22 Laguerre (Eugène-Dominique).
23 Vidal (Jean-Marie-Michel).
24 Villeger (Marcel-Raymond).
25 Marec (Roger-François).
26 Pierrot (Robert-Emmanuel).
27 Gambus (Albert-Auguste-Joseph).

Télémécanicien.

1 Gavory (Gustave-Louis).
2 Goillard (André-Abel-Ange).
3 Mercan (Charles-Louis).
4 Moulin (Ernest-Guy).
5 Gilabert (Francisco-Manuel).
6 Quetel (Paul-Louis).
7 Pochet (Raymond-Désiré-Augustin).
8 Tranchard (Bernard).
9 Vial (Augustin-André).
10 Pietrini (Célestin-Jean-Noël).
11 Bernadou (Jacques-Emile).
12 Bussière (Robert-Pierre).
13 Mailhan (Georges).
14 Blancke (Henri).
15 Brau (Armand-Jean).
16 Poitreau (Robert-Georges).
17 Fache (Pierre).
18 Gautherin (Serge-Georges).
19 Gaudier (Marcel-Eugène).
20 Jacquet (Marius).
21 Fleith (Albert).
22 Peyre (André-Yves).
23 Chahen (Roger-Henri).
24 Tricoire (Gustave-Joseph-Elie-Raymond).
25 Keryel (Henri).
26 Adrian (Henri-Bernard).
27 Roux (François-Louis).
28 Sentis (Maurice-Georges-Joseph).
29 Charrier (Marie-Joseph-Jean).
30 Cate (Pierre-Marie-Eugène).
31 Lanoelle (Jean-Robert).
32 Lafon (Pierre-Henri).
33 Malguid (André).
34 Favier (François).
35 Tessier (Yves).
36 Bancala (Raymond).
37 Mermillon (Roger).
38 Seveno (Roger-François-Joseph).
39 Vives (François-Justin).
40 Lecosse (Raymond-Aristide).
41 Bleneau (Jacques-Louis-Gabriel).
42 Dumontin (Louis-Joseph-Emile).
43 Hénaut (René-Charles-Jean).
44 Vesan (Lucien-Désiré).
45 Platte (André-Emile).
46 Bertrand (Guy-Félix).
47 Santiago (Roger).
48 Saez (Henri).
49 Steiner (Eugène-Marius).
50 Pietrini (Auguste-Charles).
51 Tissut (André-Ennemond).
52 Caron (André-Elie-Joseph).
53 Grenier (Marcel-Jean).
54 Fabre (Jean-Bernard).
55 Lafon (Robert-Louis).
56 Piron (Marcel).
57 Kroux (Marcel).
58 Leygonie (Lucien).
59 Leponce (Marcel-Léon).
60 Beraud (Claudius-Antoine).
61 Rolland (Lucien-Eugène).
62 Lafanechère (Georges-Jean).
63 Toulouse (Elie-Roger).
64 Menez (Yves-Marie).
65 Jehan (André-Fernand).
66 Lange (Maurice-Pierre).
67 Odabachian (André-Lucien).
68 Godefroy (Robert-Charles-Edouard).
69 Silvestre (André-Louis-Félix).
70 Berthet (Jean-Théophile-Louis).
71 Chalard (Pierre).
72 Olivier (Pierre-Louis).
73 Monneret (Jean-Henri-Placide).
74 Caudé (Pierre-Jean).
75 Martin (Paul-Dominique).
76 Dumortier (Georges).
77 Poulot-Cadet (Henri).
78 Arnould (Daniel).
79 Pratte (Georges-Paul).
80 Lassarade (René-Marc).
81 Perner (Marcel).
82 Odent (Armand-Marcel-Eugène).
83 Boucheron (Jean-Louis).
84 Laberde (Maurice).
85 Memy (Marcel-Eugène-Francis).
86 Eysert (René).
87 Marais (André).
88 Faure (Marie-Philippe).
89 Geffine (Alain-Pierre).
90 Padovani (Alfred-Marius).

Mécanicien équipement (bord et photo).

1 Hérissé (Emile-Eugène).
2 Treuillé (Jean).
3 Perhirin (Marcel-Robert).
4 Denoroy (Roger-Maurice).
5 Beaubier (René-Henri).
6 Cuidet (Paul-Denis-Hervé).
7 Patard (Pierre-Gabriel-Marius).
8 Oudot (Roland-Bernard).
9 Mattei (Augustin-Pierre-Marie).
10 Laboucarie (André-Médéric).
11 Viarre (André-Germain).
12 Lacorre (Marc-Roger).
13 Bourret (Gaston).
14 Massa (René-Sylvain).
15 Blanquine (André).
16 Leclerc (Pierre-Alfred-Charles).
17 Bruneau (Yves-Joseph).
18 Pages (Roger Louis).
19 Tregouët (Eugène-Joseph).
20 Jacquemont (André-Lucien).
21 Piegelatte (Jean).
22 Picard (Jean-Victor).
23 Normant (René-Joseph-Louis).
24 Fagot (Jean-Paul).
25 Boutaud (Michel-Albert).
26 Le Goascoz (Georges-Jean-Aimé).
27 Lonqueux (Henri-André).
28 Pargade (Fernand-Germain).
29 Cadot (Paul-Louis-Henri).
30 Leblanc (Gabriel-Maurice).
31 Chapital (Robert).

Mécanicien atelier (toutes sous-spécialités).

1 Restoul (Paul-Cyprien).
2 Marchesseau (Paul-Jean).
3 Podoignet (Albert-Michel).
4 Taurines (Jean-Louis-Maurice).
5 Calliet (Robert).
6 Admont (Emile-Jérôme-Joseph).
7 Leal (Albert-André).
8 Strebler (Alfred).
8 Mazurie (Aimé-Louis-Julien).
10 Espagnol (Jean-André).
11 Dupuy (Charles-Louis-René).
12 Gaquière (Gilbert-Raymond-Augustin).
13 Vincent (Georges-Eugène).
14 Desmares (Roger).
15 Audouin (Marcel).
16 Lauze (Hubert-Fernand).
17 Muguet (Louis-Marie).
18 Robine (Pierre-Jean-Henri).
19 Sidan (Lucien-Henri).
20 Normand (Alfred-Victor).
21 Guilleminot (Marcel).
22 Colrat (Jean-Louis).
23 Juilhard (Jean-Baptiste).
24 Faure (Jean-Albert).
25 Desesquelle (Maurice-Jacques).
26 Rames (Roger).
27 Oubrier (Pierre-Baptiste).
28 Gauthier (Gaston-Baptiste).
29 Aymard (René-Georges).
30 Macraigne (Pierre-Marcel).
31 Paragot (Gérard-François-Marie).
32 Portal (Roger-Yves-Joseph).
33 Clerjeaud (Jean-Paul).
34 Finet (Emile-Etienne-Georges).
35 Morineau (André).

C. — Corps du personnel non navigant du service général

Infirmier.

1 Meyer (Alphonse-Joseph-Xavier).
2 Naudin (Roger-Alcide).
3 Genre (André-Albert).
4 Baton (Jacques).

Moniteur d'éducation physique.

1 Mage (Gilbert-Camille).
2 Renverse (René).
3 Simoneau (Jean-Louis).
4 Gresle (Roger-Narcisse).
5 Lacombe (Robert-Jean-Baptiste-Simon).
6 Morin (André-Léon-Désiré).
7 Marlinge (Jacques-François-Joseph).
8 Manciet (Jean-Paul-André).
9 Michaut (Paul-Henri).
10 Piques (Sébastien-Maurice-Jacques).

Exploitant des transmissions.

1 Faure (Aimé-Auguste).
2 Bernasconi (Henri-Emile).
3 Serra (Marcel-Amédée).
4 Dujoux (Albert-Marcel).
5 Labelle (Gilbert-Albert-Augustin).
6 Gendre (Robert-Georges).
7 Theuvenet (Roger).

Musicien.

1 Rafart (Georges).
2 Plantive (Georges).
3 Barras (René).

Chauffeur.

1 Dabadie (Roger-Eugène-Pierre).
2 Giuslicelli (Joseph-Antoine).
3 Ravoux (François-Louis).
4 Leccia (Ange-Antoine).

Secrétaire d'état-major.

1 Hanesse (Albert-Alphonse).
2 Guilbon (Serge-Jacques).
3 Chollet (Roger-Robert).
4 Steffen (Maurice-Henri).
5 Borel (Louis-Edouard).
6 Lagarrosse (Abel-Adrien).
7 Moisset (Roger-Jean).
8 Barias (Jean-Marie-Pierre).
9 Servat (Albert-Emile).
10 Metivet (Maurice-Raymond-Albert).
11 Blascos (Jean-René).
12 Durand (Jean-Gabriel).
13 Lavoux (Jacques-Henri-Nicolas).
14 Pagis (Georges-Louis-René).
15 Frenot (Georges-Albert-Gabriel).
16 Renard (Henri-Robert-Victor).
17 Ducasse (Pierre).
18 Lehont (Roger-André).
19 Loy (Pierre-Marie).
20 André (Albert-Fernand).
21 Briand (Guy-Louis-Jean).
22 Mothes (Jacques-René).
23 Totaro (Jean-Paul).
24 Perbos (Raymond-Henri).
25 Hoffmann (Paul-Jules).
26 Blanc (Lucien-René).
27 Coulon (Paul-Maxime).
28 Coulon (Marcel-Louis).
29 Lopez (Antoine).
30 Geyer (Joseph).
31 André (Maurice-Joseph).
32 Combe (Roger-Paul).
33 Courlin (Léon-Gabriel-Laurent).
34 De Veyrines (Jean-Henri-Georges).
35 Louis (Robert-Pierre).
36 Lafon (Lucien).
37 Mabé (Raymond-Théophile).
38 Giorlani (Pierre-Louis).
39 Puech (Georges-Edmond).
40 Bouyat (Marcel).
41 Beugnette (Paul-Albert).
42 Poirier (Roger-Jean-Marc).
43 Muck (René-Jean-Joseph).
44 Rovira (Anastase).
45 Hervé (Roland-Ernest).
46 Guilpain (Robert-Gustave).
47 Beninger (Henry).
48 Bergamin (Max-Marius-Célestin).
49 Jeannin (Paul-Luc).
50 Porles-Narrieu (Marcelin-Pierre).
51 Imbert (Lucien-Jean).

Contrôleur adjoint d'opérations aériennes.

1 Tinot (Raymond-Robert-Georges).
2 Bonnet (Jean-Gustave-François).
3 Gillet (Marius-Joseph-Pierre).
4 Memin (Robert-Joseph).
5 Deloraine (Abel-Edouard-Jean).
6 Richard (Maurice-François).

Contrôleur de piste.

1 Perrier (Jean-Emile).
2 Tolu (Jean).
3 Serrière (Marcel-Antoine).
4 Blanchard (Charles-Marie-Augustin).
5 Vachier (Louis-Ernest).
6 Bonnel (Louis).
7 Meynsan (Jean-Maxime).
8 Thiollet (Joseph-Fernand).
9 Selles (Albert).
10 Brunterc'h (André-Jean).
11 Laurenson (René-Laurent).
12 Rémond (Michel-Paul-Robert).
13 Rey (Eugène-Augustin).
14 Julien (André-Jacques).
15 Rousseau (Gabriel-Louis).
16 Bonnard (Gustave-Léon).
17 Seulfort (Jean-Paul).
18 Lefèvre (Robert-Georges-Arsène).
19 Demeautis (Maurice-Jules).

Moniteur au sol d'entraînement au P. S. V.

1 Yvoux (Henri).
2 Julliany (Maurice-Emile-Marie).
3 Guerre-Genton (Hippolyte-Marius).
4 Bodin (Marius-André).
5 Loire (Albert-Martin-Cornic).

Météorologiste.

1 Abou (Julien-Jacob).

Canonnier et mitrailleur de l'artillerie de l'air.

1 Madec (Marcel-Jean).

Fusilier de l'air.

1 Leupe (Raymond-Eugène-Albert).
2 Rondelli (Francis-Sainte).
3 Hanus (Léon-Germain).
4 Mestre (Maurice-Louis).
5 Hannot (Maurice-Paul-Eugène).
6 Caplain (André-Paul).
7 Nicolas (Joseph-Albert).
8 Guimbard (Jean-Alphonse).
9 Gini (Georges-Jean-Lin).
10 Marty (Firmin).
11 Flairy (Joanny-Auguste).
12 Boudignon (Louis-Baptiste).
13 Mabon (Roger-Victor).
14 Gimenez (Manuel-Pierre).
15 Assens (Baptiste-François).
16 Gramusset (Henri-Marius-Anthelme).
17 Parisot (Emile-Louis).
18 Cherrier (Roland-Henri).
19 Voelker (Henri-Adam).
20 Mortuaire (Gilbert-Robert).
21 Augis (Robert-Eugène-Aristide).
22 Salvat (Henri-Jean).
23 Reitendorf (Lucien-Joseph).
24 Lasnier (André-Georges).
25 Bertrand (Jacques-Albert).
26 Lenay (Gilbert-Marcel).
27 Variotgaux (Pierre-Hubert).
28 Barthélémy (Henri-Maurice).
29 Rieu (Adrien-Paul).
30 Boutleville (Lucien-Yvon-Marie).
31 Laffay (Marius-Jean-Marie-Laurent).
32 Cornuau (Jacques-Robert-Christian).
33 Hutinel (Raymond-Jean-Philippe).
34 Moron (Marcel-Philippe-Eugène).
35 Georges (Paul-Armand).
36 De Wulf (Jacques-Maurice).
37 Dufour (René-François).
38 Turchini (Philippe).
39 Rimbaud (Maurice-Adolphe).
40 Descamps (Jean-Charles).

Sécurité incendie.

1 Banewitz (René).
2 Troude (Guy), T. E.

Gérant de mess.

1 Colinet (André-Désiré).
2 Jandt (René).
3 Raynard (Louis).
4 Guitard (Pierre-Eloi-Augustin).
5 Cailliglte (Yvon-René-Valentin).
6 Michel (Fernand-Camille).
7 Treussard (René-Auguste).
8 Gapin (Pierre-Nicolas).
9 Tauleigne (Francis-Frédéric).

Comptable.

1 Mallet (Jean-Etienne).
2 Mauze (Alcide).
3 Fric? (Martin-Justin-René).
4 Liarain (Jérémie).
5 Laucoin (Ernest-Léon-Clément).
6 Le Naour (Roger-Georges).
7 Lartigau (Marcel-Martin).
8 Lemaître (Jean-Ernest).
9 Jarnet (Vincent-François-Joseph).
10 Stanoyevitch (Robert-Cyprien).
11 Manciet (Paul-Maurice).
12 Cailly (Edgard-Roland-Joseph).
13 Richard (Jean-Julien-Georges).
14 Platel (Gérald-Jack-Boris).
15 Lhomme (Hubert-Joseph).
16 Pierrou (Charles-Abel).
17 Drouet (Gelas-René-Raymond).
18 Ervay (Jean-Lucien).
19 Ieselé (Marcel).
20 Prel (René).
21 Bouchet (Hippolyte).
22 Deloeil (Robert).
23 Brouilly (André-Jean-Henri).
24 Disdier (Roger-Hilaire).
25 Goujon (Paul-Jean).
26 Adad (Sylvain-Marchodde-Marcel).

Expert textiles et cuirs.

1 Delpy (Fernand-Emile-Albin).

II. — **Pour le grade d'adjudant.**

Les sergents-chefs:

A. — Corps du personnel navigant

Pilote.

1 Labannère (Georges).
2 Cevrero (Emile).
3 Cammal (Alphonse-André).
4 Parodi (Roger-Vincent).
5 Gille (Edmond-Marcel-Eugène).
6 Botte (André).
7 Gouwy (Bernard).
8 Jourdain (Robert-Louis-Victor).
9 Berlon (Jacques-Jean).
10 Faucon (Georges-Emile).
11 Bourrassier (Henri).
12 Brenot (Philippe-Auguste).
13 Delmonaco (Charles-Antoine-Alézio).
14 Bochard (Pierre-Denis).
15 Goeytes (René-Jean).
16 Lia-Aragnougt (Marcel).
17 Franck (Bernard-Denis).
18 Carrère (Augustin-Gustave-Prosper).
19 Dalloz (André-Eugène).
20 Le Bot (Maurice).
21 Froger (Raymond-Bernard).
22 Linière (Jean-Marc).
23 Turpin (André-Louis-Charles).
24 Chappel (Jean-François).
25 Dufex (Robert-Jean).
26 Boillin (Jean-Charles-Marie).
27 Casanave-Laulive (Michel).
28 Roubaud (Louis-Eugène-Pierre).
29 Ephritikine (Jean).
30 Salmon (Charles-Arnaud).
31 Fleury (Edmond-Albert).
32 Barrois (René-André-Rémy).
33 David (Jacques-Maurice-Ernest).
34 Bellouard (André-Emile).
35 Thiebaut (Jacques-Moïse).
36 Regnault (Claude-André).
37 Moioli (Alfred-Lucien).
38 Boudinet (Pierre-Jean).
39 Garot (Raymond).
40 Bonhomme (Roger-Henri).

Mitrailleur.

1 Lesain (Charles-Paul-Jules).
2 Lartigau (Gérard-Honoré).
3 Mengual (Joseph).
4 Guichemerre (Louis Henri-Mary).
5 Claris (Yvon-André).
6 Desclais (Roger-Marie).
7 Rolland (Robert).
8 Chastel (André-François-Pierre).

Radiotélégraphiste en avion.

1 Barloy (Jacques-Fernand).
2 Dumont (Albert-Elie).
3 Saint-Drenant (Jean-François).
4 Etchebarne (Jean-Baptiste).
5 Fleury (Léon-Albert-Auguste).
6 Marcoud (Jean-Marcel).
7 Moune (Joseph-René).
8 Becdelièvre (Pierre-Emile-Maurice).
9 Lagarrigue (Irénée-Pierre).
10 Beal (Joseph-Pierre-Claude).
11 Duporté (Marcel).

Parachutiste d'essai.

1 Rabouan (Roger-Auguste).

Mécanicien volant.

1 Paulet (Edmond-Auguste).
2 Roche (Antoine-Pierre).
3 Durin (André-Ernest).
4 D'Amicourt (Guy).
5 Coudeire (Albert-Paul).
6 Fechino (Jean-Antoine).
7 Fauvel (Marcel-Emile).
8 Lemaire (Jean).
9 Duvignacq (Robert-Joseph).
10 Chanson (Roger).
11 Bousquet (Jean-Henri).
12 Bernardeau (Jean-René).
13 Riboulet (Jean-Antoine).
14 Nouguier (Guy).
15 Paulin (Mérope-Léo-Gontran).

B. — Corps du personnel non navigant spécialiste

Mécanicien avion.

1 Blaise (Charles-Nicolas).
2 Michel (Marcel).
3 Kolle (André-Jules).
4 Gryson (Marceau-Gustave).
5 Merlin (Henri-Marius).
6 Bascou (Emile).
7 Accart (Louis).
8 Cambray (Camille-Albert).
9 Persan (Pierre).
10 Lenoble (Raymond-Auguste).
11 Bichon (Raymond-Gustave).
12 Panier (Guy-Jean).
13 Ferré (Marcel).
14 Vignon (Jean-Ismaël).
15 Viel (Henri-Emile).
16 Courade (Théophile-Julien).
17 Muchert (Paul-Alphonse).
18 Heneman (Robert-Camille-Ernest).
19 Hurpez (Jean-Joseph).
20 Bombail (Jean-François-Antoine).
21 Borey (André-Louis).
22 Discamps (Julien-Gilbert).
23 Roqua (Roger-Jean-Antoine).
24 Labastarde (Gérard-Louis-Aimé).
25 Grivot (Lucien).
26 Clerlande (Yves-Marcel).
27 Lasserre (Pierre-Yves).
28 Bringau (Marcel-Charles).
29 Jaulin (Calixte-Victorin).
30 Rocle (Michel-Louis).
31 Milhau (André-René-Emile).
32 Jego (Eugène-Louis).
33 Blanc (Guy).
34 Pierre (Gaëtan-Yves).
35 Dumas (André-Emilien).
36 Frigout (Charles).
37 Borda (Jean-Roger).
38 Boyer (Raymond-Jean-Albert).
39 Ramadier (Jean-Louis).
40 Baraquet (Jean-Eugène).
41 Man (Léon-André).
42 Théron (René-Marcel).
43 Noirot (Jean).
44 Dérédain (Wilbert).
45 Bouissière (Robert-François).
46 Pineau (Maurice-Claude).
47 Bonnichon (Georges-Louis).
48 Mauries (Robert-Hélier-Ferdinand).
49 Fremery (Edouard-Edmond-Jules).
50 Selvez (Charles-Henri).
51 Jouanel (Pierre-Jean).
52 Perraudin (Jean).
53 Andrieux (André).
54 Littre (Robert-Stéphan).
55 Le Bronnec (Pierre-Georges-Gaston).
56 Vignot (Alexis).
57 Beuvignon (Hubert-Julien).
58 Donnadieu (Raymond-Charles).
59 Thimbault (Gilles-Jean).
60 Pressac (André-Ernest-Louis).
61 Robert (Gaston-Marcelin).
62 Genoud (Georges-Alexis-Louis).
63 Gaillardo (Norbert).
64 Sarraille (Robert-Marcel-Pierre).
65 Fayolle (René-Pierre).
66 Schmitt (Raymond-Emile).
67 Rouffignac (Albert).
68 Loriot (Denis-Marius).
69 Vincenot (Jean-Marcel).
70 Garry (Georges-Alexandre).
71 Rouquette (Roger-Jean).

72 Miguet (Jean-Joseph-Marius).
73 Brugel (Georges-Henri).
74 De Claverie (Joseph-Léon).
75 Bechennec (Jean-Marcel).
76 Villiot (Daniel).
77 Perdrix (Marcel-Joseph).
78 Hébert (Albert-Henri).
79 Gout (Pierre).
80 Savineau (Raymond).
81 Girault (Gaston-Louis-Auguste).
82 Portal (Albert).
83 Kaltenbach (Paul-Jean-Adolphe).
84 Martineau (Guy-Henri).
85 Mandon (Albert).
86 Berry (Roland-Edouard).
87 Mathieu (René-Claudius).
88 Balland (Eugène-Auguste), T. E.

Mécanicien armement.

1 Fornes (René-Emmanuel).
2 Dupuy (Jean-Marie).
3 Fouache (Jacques-René).
4 Moyroud (Auguste-Marius).
5 Audoin (André-Jean-Gérard).
6 Biancheri (Pierre-Jacques).
7 Gros (Baptiste-Marcel).
8 Doudies (Jean-Elie-Adrien).
9 Serrate (Sylvain-André).
10 Noblet (Maurice-Auguste).
11 Blanc (René).
12 Wachs (Maurice-François).
13 Lapouge (Louis).
14 Baudias (Lucien-Pierre).
15 Roy (Paul-Edgard).
16 Gendre (Jean-Paul-Joseph).
17 Plantat (Jean).
18 Gary (Jean-Jacques Henri).
19 Moine (Jean).
20 Roussilhe (Urbain-Célestin).
21 Capallera (Bernard).
22 Didierlaurent (Jules-Joseph).
23 Candehore (Marcel-Jean-Baptiste).
24 Curt (Marcel).
25 Delale (Joseph).
26 Pubert (Bernard-Yvon).
27 Rigoudy (Louis-Vincent).
28 Berraldacci (Georges).

Télémécanicien.

1 Gicquel (Henri-Marcel-Louis).
2 Sbraire (André-Marcel).
3 Micault (André-Jules-Emile).
4 Rousseau (Henri-Pierre-Roger).
5 Mellier (André-Alexandre).
6 Cornuault (Ernest-Joseph-Georges).
7 Laplanche (Louis-Lucien).
8 Brochot (Gilbert).
9 Arot (André-Louis-Léon).
10 Pasquet (Lucien-Maurice).
11 Glise (Bernard-Jean).
12 Gauthier (Albert-Louis).
13 Jeanjean (Paul-Raoul).
14 Potdevin (Jean-Maurice).
15 Jolivet (Pierre-Jacques).
16 Bartholin (Pierre-Marie).
17 Daubin (Robert).
18 Guern (Jean-François).
19 Barthet (Jean).
20 Carrère (Lucien-Jean-François).
21 Beaumatin (Jean-René).
22 Le Dain (Denis-Joseph).
23 Viala (Joseph-Georges-Raymond).
24 Vuillermoz (Pierre-René-Constant).
25 Moussus (François-Xavier).
26 Le Bail (Raymond-Paul-Marie).
27 Sempéré (François).
28 Duchaine (Pierre-Auguste).
29 Para (Daniel-Gérard-Paul).
30 Le Grand (Joseph-Guillaume)
31 Majendie (Robert-Georges-Paul).
32 Guinault (Raymond-Jules-Fernand).
33 Belmonte (Joseph).
34 Duthuille (Bernard).
35 Menuet (Louis-Gabriel).
36 Ors (Vincent).
37 Dartiailh (Louis-Camille).
38 Cazenave (Henri-Jean).
39 Wortmann (Maxime-Edouard-Rodolphe).
40 Dietz (André-Edouard).
41 Schaeffer (Gabriel-Marie).
42 Cordon (Bernard-Fernand).
43 Lobry (Raymond).
44 Nebout (Jean-Robert).
45 Icher (Maurice-Jean-Louis).
46 Beaulieu (Fernand-Albéric).

Mécanicien équipement (bord et photo).

1 Guénégo (Henry-Louis).
2 Choplain (Emile-Henri-Vital).
3 Loy (Joseph).
4 Metairon (Henri-Joseph).
5 Martinet (Georges-Jean).
6 Brunetti (René-Landry).
7 Maymon (Albert).
8 Marcouiller (Jacques-Abel-Georges).
9 Chastaing (Albert).
10 Bugea (Ernest-François).
11 Carassou (Victor-Henri).
12 Laporte (Jean).
13 Confais (André-Gilbert).
14 Monnier (Marius-Claude-Fernand).
15 Corvaisier (Lucien-Ernest).
16 Joubert (Pierre).

Mécanicien atelier (toutes sous-spécialités).

1 Besson (René-Jean).
2 Birades (Albert-Marcel).
3 Pelissou (Georges-Marcel).
4 Dietrich (Jean-Fernand).
5 Jadot (Georges).
6 Picod (Ambroise).
7 Ollier (André-Félix-Marius).
8 Bremond (Henri-Auguste).
9 Barbière (Claude).
10 Bégon (Albert).
11 Vicart (Henri).
12 Mousnier (Roger-François).
13 Tartas (Roger).
14 Coulier (Jules-Eugène).
15 Léger (André-Lucien).
16 Musset (Guy-Fernand).
17 Escalère (Emile-Jean).
18 Guyot (Clément-Guy).
19 Paganelli (Simon-Jean).
20 Botello (Georges-Victor-Léon).
21 Coutou (Pierre-Edmond).
22 Aubin (Gilles-Jean-Ernest).
23 Wermeister (René-François).
24 Meyjonade (René).
25 Cornille (Louis).
26 Muckensturm (Joseph).
27 Miller (Robert-Julien).
28 Devise (Robert-Gabriel).
29 Fontes (Pierre-André-Gabriel).
30 Barbier (Marius-Jean).
31 Real (René).
32 Gentat (Yves-Armand-Antoine).
33 Bazoge (Jean).
34 Blascos (Marcel-Alfred).
35 Luten (Jean-Baptiste).
36 Noailhac (Paul).
37 Charazas (Emile).
38 Salvez (Roland-Aristide-Laurent).
39 Meynet (Louis-Marius).
40 Sabourin (Paul-René).
41 Jauras (Louis).
42 Dumont (Robert-Pierre).
43 Izzo (Jean-Denis-Henri).

C. — Corps du personnel non navigant du service général

Infirmier.

1 Marie (Maurice-Henri-Raymond).
2 Saint-Jean (Pierre-Stanislas).
3 Bernard (Pierre-Hostein-Claude).
4 Vanophrocke (Jean).
5 Marty (Henri-Paul).
6 Grugier (André-Raymond).

Moniteur d'éducation physique.

1 Ovenberghe (Guy-Etienne).
2 Niolet (René-André).
3 Demoustier (Marcel).
4 Herice (Daniel-Georges).
5 Arquillière (Jean-Edouard).

Exploitant des transmissions.

1 Kuhn (René-Louis).
2 Lugardon (Adolphe-Lucien).
3 Lurion (André).
4 Asagas-Caou (Yves-Jean).
5 Beucher (Antoine).
6 Mourin (Yvon-François).
7 Montagne (Jean-Marcel).
8 Garcia (Pierre).
9 Laffont (René).
10 Seners (Gilbert-Marcel).
11 Caille (Raymond).
12 Rakotomalala (Louis-Pierre).
13 Lamoure (Pierre-Gérard).
14 Bertrand (Edouard-Louis-Marcel).
15 Lavaud (Yvan-Antonin).
16 Sergent (Gilbert-Gustave).
17 Casalegno (Henri).
18 Delafoy (Georges-Henri).
19 Arthuis (François-Simon).
20 Coquelet (René-Roland).
21 Chardin (Roger-Victor).
22 Maumont (Henri).
23 Orazi (Raymond-Eugène).
24 Rosse (Jean).
25 Bordes (Jean-Baptiste).
26 Moriceau (Claude-Henri).
27 Rubinocci (Léon-Lucien-Simon).
28 Marouani (Henri).
29 Ledoux (Michel-Joseph).
30 Belin (Charles-Louis).
31 Guery (Hubert-Jean).
32 Jolly (Gabriel-Pierre).
33 Duffau (André-Jean), T. E.

Musicien.

1 Pichaureau (Robert-Auguste).
2 Veillon (Armand).

Chiffreur.

1 Muringer (Paul-Félicien).
2 Pillot (Louis-Henri).
3 Miellet (Marcel-Hubert).
4 Cros (Ferdinand).
5 Reynaud (Raymond-Marc).
6 Cario (Leslie-Normand).
7 Jeanjean (Michel).
8 Michel (Marcel-Albert).

Interprète.

1 Friess (André-Charles).

Secrétaire d'état-major ou dactylo.

1 Merland (Roger-Jean-Charles)
2 Dijoux (Paul-René).
3 Navarro (Edouard).
4 Landais (Henri).
5 Laffont (Roger).
6 Blache (René-Alphonse).
7 Lautar (Jacques-Robert).
8 Bagardie (Lucien-Henri).
9 Dietrich (René-Paul-Roger).
10 Lafond (Pierre-Louis).
11 Bourdin (Pierre-Elie-Marie).
12 Gentili (François).
13 Boussereau (Marius-Joseph-Clément-Emile).
14 Bessière (André-Léon).
15 Bouvier (Paul).
16 Cardenal (André-Vincent).
17 Herrera (Antoine).
18 Lebrun (Marceau).
19 Bocca (Charles-Marius).
20 Jambois (Augustin Louis).
21 Bordenave (Jean-Laurent).
22 Chagneau (André).
23 Courau (Jean).
24 Bossard (Edmond-Célestin).
25 Emery (Gabriel-Jean-Henry).
26 L'Hermite (René-Jean Valentin).
27 Jobard (Marcel-Abel-Louis).
28 Betaille (Paul-Alban).
29 Sasso (Pierre-Jean).
30 Ulmer (René-Blaise).
31 Huguet (Roger-Henri-Marcel).
32 De Looze (Robert-Alfred).
33 Falgairolle (Jean-Albert).
34 Dabé (André).
35 Darrot (Pierre-Victor).
36 Heras (Fernand-Raphaël).
37 Migliarico (Maurice-Marcel).
38 Cluzel (Fernand-Léon-Ernest).
39 Coquelou (Jean-Marie-Antonin).
40 Clenin (Marcel).
41 Pailler (Maurice-Henri).
42 Huhn (René).
43 Terroir (Marcel-Paul).
44 Ors (Armand).
45 Py (Pierre).
46 Devaux (Albert-Emile).
47 Serpaud (Henry-Marcel).
48 Moullet (Marceau-Adrien).
49 Sallan (Emile).
50 Pomian (Gilbert-Paul).
51 Mainguy (Raymond).
52 Filhastre (Jean).
53 Eynard (Roger-Pierre).
54 Jouani (Bernard-Alfred).
55 Chiron (Joseph).
56 Soullier (Jean-Marcel-Auguste).
57 Sauvaud (Jean-Henri).
58 Tubière (Pierre-Jean-Michel).
59 Coffin (Claude-Gilbert).
60 Besnier (Georges).
61 Morice (Marcel-Roger-Marie).
62 Chenu (Henri).
63 Ferracci (Louis-Noël).
64 Colin (Robert-Paul).
65 Bonmarin (Aimé-Lucien).
66 Couder (Louis-Marcel).
67 Le Penru (Louis-Joseph).
68 Guenin (Gérard).
69 Basset (Fernand-Julien).
70 Goya (Jean-Pierre).
71 Marion (Marcel-Anselme).

72 Roulman (Marcel).
73 Michaux (Georges-Jacques).
74 Ravier (Roger-Lucien).
75 Mathieu (Serge-Georges).
76 Henry (Jean-Del-Jules).
77 Bourgeois (Georges-Louis).
78 Hidoux (Robert-André).
79 Meslin (Désiré-Arsène-René-Louis).
80 Loenigen (Emile).
81 Thevenin (Henry-Joseph).
82 Bibi (Eugène-Henri-Albert).
83 Buguet (Jean-Henri).
84 Badiali (Torindo).
85 Bontewel (Paul-Henri-Gaston).
86 Percivale (Raymond-Jean).
87 Mercier (Jean-François-Alexandre).
88 Lévêque (Serge).
89 Bard (Désiré-Joseph).
90 Favier (Pierre).
91 Dubuquoit (Jean-Paul).
92 Baqué (Marcel-Joseph-Jean).
93 Le Gall (Joseph).
94 Michel (Jean-Bernard).
95 Lacroix (Jean-Marie-Georges).
96 Sallaz (Jean-Gustave).
97 Schneider (Ferdinand).
98 Viat (Léopold-Charles).
99 Thibert (Pierre-Roger).
100 Trouillon (Aimé-Lucien-Marius).
101 Lernon (Serge-Marcel-Paul).
102 Coudrain (Jean-Marie).
103 Bruchmann (Raymond-François).
104 Van de Wiele (Guy-Arnold).
105 Georgelin (Paul-François).
106 Perrot (Claude-Georges-Albert).
107 Mathieu (Daniel-Martial).
108 Latrige (Emile-André).
109 Badoux (Raymond-Auguste).
110 Henriot (Jean-Pierre).
111 Brevet (Pierre-Claude).
112 Guillou (Hubert).
113 Moreaux (René-Louis).
114 Bontet (René-Pierre).
115 Lemariée (René).
116 Drogoul (Edouard-Félix).
117 Estivalet (Marcel-Jules-Louis) (T. E.).

Contrôleur adjoint d'opérations aériennes.

1 Quemper (Yves-Jean-Gabriel)
2 Ferracci (Jacques-Toussaint).
3 Saint-Paul (Arthémon-Louis-Germain).
4 Exbrayat (Louis-Victor).
5 Vitelli (Antoine-Bernard).

Contrôleur de piste.

1 Courtiol (Elie-Jean).
2 Fragnon (Jean-Gilbert-François).
3 Maumas (Pierre).
4 Le Guiff (Roger-Pierre-Victor).
5 Martinier (René-Joseph).
6 Pivard (Jean-Marie-Robert).
7 Labonne (Marc-Léonard).
8 Dulau (Emile).

Moniteur au sol d'entraînement au P. S. V.

1 Dubos (Etienne-Charles-André).
2 Roques (Pierre-Guy-Yves).

Météorologiste.

1 Delpech (Henry).
2 Bagardie (Roger-Lucien).
3 Lacombe (Fernand-Claude).

Fusilier de l'air.

1 Bach (Yves-Alphonse).
2 Bertrand (Jean-René).
3 Laborde (Robert-Louis).
4 Luciani (François).
5 Bouvet (Jacques-Xavier-Ernest).
6 Balancier (Lucien).
7 Lambert (René-Marie).
8 Arbinet (Emile).
9 Piat (Georges).
10 Lacroix (Marius-Célestin).
11 Damestoy (André-Jean).
12 Saint-Pierre (Guy-Marius-Victor).
13 Cimetière (Robert-Jacques-Philippe-Gabriel).
14 Humbert (Lucien-Eugène).
15 Aubourg (Azaël-Emile).
16 Peretto (Maxime).
17 Bresse (Henri-Antoine).
18 Floquet (Aimé).
19 Lacombe (Roger).
20 Peycher (Roland-Marcelin-Marcel).
21 Lacave (Emile-Jean).
22 Clauw (Valère).
23 Chassot (Edouard-Raymond).
24 Arnou (Marie-Joseph-Albert).
25 Pestre (Marcel-Georges).
26 Thivet (Jean-Paul).
27 Berthon (Raymond).
28 Aguilas (Manuel).
29 Pelorjas (Jean-Marius).
30 Trouillez (Camille-Joseph).
31 Dutech (Hubert-Félix-Henri).
32 David (Henri-Paul-Joseph).
33 Beauvais (Julien-André-Roger).
34 Coum (Louis-Yves).
35 Prigent (Francis-Marie).
36 Challine (Lucien-Armand).
37 Dumont (Pierre).
38 Guerineau (Albert-Désiré-Eugène).
39 Millat (Emile-Louis-Claude).
40 Beauvain (Maurice-Charles).
41 Solano (Jean).
42 Sicre (Maurice).
43 Gence (Jean-Michel-Alexandre).
44 Riquet (Henri-Jean).
45 Gloeckler (Charles).
46 Chichignoud (René-Emile-François).
47 Comte (Jean-Denis-Armand).
48 Carbonne (Auguste).
49 Pelet (Robert).
50 Tiffon (Meyre-Maxime).
51 Huron (Marcel).
52 Olivier (Albert-Mathurin).
53 Bouin (Jacques-René).
54 Soum (Gabriel-Jean).
55 Schneider (Edmond).

Sécurité incendie.

1 Cuvelier (Charles-Joseph).
2 Mari (Jean).
3 Vincent (Théophile-Paul).
4 Marcheiti (Jean-Baptiste-Dominique).
5 Llobères (Maurice).
6 Gilgenkrantz (Gilbert-Marcel-Louis).
7 Bourgault (Félix-Marie-Léon).
8 Laudy (Gaston-André).

Maître d'hôtel.

1 Moulia-Pelat (Pierre-Henri).
2 Guingne (René-Robert-André).
3 Klein (Paul-Théodore).
4 Pompier (Jules).
5 Bavard (Pierre-René-Charles).
6 Cathus (Jean).
7 Chaboisson (Guy-Roger).
8 Bergeret (Georges-Jean).

Les sergents-majors et sergents-chefs:

Comptable.

1 Kervella (André).
2 Deval (Louis-Marius).
3 Lefort (Roland-Georges).
4 Grondonna (Georges-Henri).
5 Bois (Marcel-Jean-Albert).
6 Thomas (Gilbert-Charles).
7 De Saint-Pierre (André-Lucien-Marie-Fortuné).
8 Renault (Robert-René).
9 Lannaud (Marcel-René).
10 Lequeux (Pierre-Maurice-Germain).
11 Mouray (Marcel-Jean).
12 Castaing (Pierre-Jean).
13 Donnet (Charles-Yves-Gabriel).
14 Moreau (Joseph-Marie-Louis).
15 Yung (Jean).
16 Fau (Jean).
17 Maupoint (Roger).
18 Goffic (Robert).
19 Fall (Souleymane).
20 Praulois (Lucien-Jules-Modeste).
21 Givonnet (René-Joseph-Marius).
22 Zublena (Paul).
23 Godfrin (Aimé).
24 Mathaux (Marcel-Emile).
25 Meunier (Roger-Georges).
26 Couane (Henri-Auguste).
27 Devienne (Robert-Charles-Eugène).

Les sergents-chefs:

Expert textiles et cuirs.

1 Martuchou (Robert-Emile-Georges).
2 Pigneur (Maracelin-Robert-Jean).
3 Mutrel (Roger-Georges).
4 Cochen (Pierre-Marie).
5 Fiocre (Fernand).

III. — **Pour le grade de sergent-major.**

Les sergents-chefs et sergents:

Comptable.

1 Waxweiler (Gabriel).
2 Parigot (Bernard).
3 Gouriay (René-Marie).
4 Grignon (Jean-Joseph).
5 Deparis (Germain-Aimé).
6 Pairon (Robert-Ernest).
7 Mouginot (Michel-René-Victor).
8 Laurent (Henri-Adrien).
9 Gouriou (Théophile-Marie).
10 Pauleau (André-Georges-René).
11 Galland (André-Jean-Louis).
12 Sarrat (René-Jean-Pierre).
13 Versanne (Jacques-Aimé).
14 Boudaud (Pierre).
15 Bouaj (André-Adolphe).
16 Tourneret (Henri-Lucien).
17 Peyrony (Pierre-Vincent).
18 Peignist (Henri).
19 Thiebaut (Maurice-Claude).
20 Abrard (Paul-Roger).
21 Lépissier (Jean).
22 Salle (Jacques-Alexis-Michel).
23 Leblond (Gérard-Ghislain).
24 Lamurey (André-Georges-Jules).
25 Marotel (René-Constant-Aurélien).
26 Poirel (Bernard-Lucien).
27 Delcourt (Henri-Pierre).
28 Quintin (Pierre-Jean-Auguste).
29 Combes (Maurice-Ulysse-Marcel).
30 Herlem (Robert-Léon-René).
31 Chycki (Jean-Stanislas).
32 Priou (Maurice-Pierre-Julien).
33 Barth (Guy-Stéphane).
34 Kunziger (Robert-Louis).
35 Coudroy (Paul).
36 Mathiet (Bernard-Pierre-Marcel).
37 Laberne (Gilbert-Georges).
38 Nicolas (Henri-Lucien).
39 Delhaye (Pierre-Arthur).
40 Ambert (Jean-Bertrand).
41 Hamon (Joseph).
42 Chaumont (Bernard-Albert).
43 Diot (Jean-Hubert).
44 Constant (Pierre-Robert).
45 Odeau (Pierre-Germain-Edouard).
46 Poezevara (Yves).
47 Dumont (Georges-Alexandre).
48 Charron (Raymond-François-Gustave).
49 Mançais (Pierre-René-André).
50 Paulet (René-Georges).
51 Albert (Roland-René).
52 Nicolas (Marcel-Gustave).
53 Sergeat (Marcel).
54 Loffron (Paul-Philibert-Abel).
55 Barrault (André-Bernard-Fernand).
56 Chauvin (Guy-Rémi-Théodore).
57 Roux (Vincent-François).
58 Ournac (Robert-Marcel).
59 Auclair (Georges-Louis).
60 Rungoat (François-Louis).
61 Gervais (Claude).
62 Guignard (Yvon-Alfred).
63 Le Moigne (André-Georges-Jean).
64 Figadère (Augustin-Marceau).
65 Le Bolloch (Albert-Louis-Marie).
66 Gabinaud (Paul).
67 Bardon (Henri).
68 Seignon (Fernand-Antoine-Auguste).
69 Pacaud (Michel-Victor).
70 Couillard (Raymond-Jean).
71 Durot (Clotaire-Victor).
72 Crohare (Pierre-Justin).
73 Prevot (Marceau-Clovis).
74 Chojnicki (Jean).
75 Sugier (Gabriel-André).
76 Tessier (Guy).
77 Beauchet (Gilbert-Nazaire-Maurice).
78 Coquet (Georges-Victor-Pierre).
79 Grée (Bernard-René).
80 Escalard (Bernard-Francis-Louis).

81 Le Rolland (Pierre).
82 Epagneau (Jean-James-Henri).
83 Renars (Roland-Félix).
84 Mercier (Roger).
85 Guenegant (André-Roger).
86 Thullier (Jean-Roland).
87 Simonin (André-Anselme-Alphonse).
88 Leuger (André-Jean).
89 Pichon (Robert-Gaston).
90 Marlichou (Raymond).
91 Rousselot (Roger).
92 Paquelier (Marcel).
93 Borel (Julien-Félix).
94 Kermoal (Jean).
95 Perez (René).
96 Conrad (Georges-Edmond).
97 Héraud (Jean-Joseph).
98 Voirgard (Maurice-Albert-Aimé).
99 Richard (Jean-François-Marie).
100 Grognet (Jacques-Marcel).
101 Ravat (René).
102 Marcilly (Roger-Jules).
103 Leray (André-Xavier-Paul).
104 Brochier (Gustave-Martin).
105 De Mestral-Combremont (Paul-Pierre-Henri).
106 Corniani (Ferdinand-Louis).
107 Pessus (Raymond-Joseph).
108 Thouvenin (Raymond).
109 Seguineau (Jean-Camille).
110 Bigand (Gérard-Elie).
111 Huchet (Robert).
113 Duvillier (Albert).
113 Bozouis (Jean-Paul).
114 Bocvier (René-Léon-Maurice).
115 Etourneau (Jean-Louis).
116 Jalabert (Jean).
117 Vaugenot (Jean-Albert).
118 Roudon (Jacques-Philippe).
119 Langlois d'Estaintot (Guillaume-Robert).
120 Lombard (André-Roger).
121 Rouart (Albert-Jean).
122 Cocaign (Jean).

IV. — **Pour le grade de sergent-chef.**

Les sergents :

A. — Corps du personnel navigant

Pilote.

1 Graignic (Pierre-Ange-Michel-Marie).
2 Perrier (Jean).
3 Clerc (Georges-Frédéric).
4 Paris (André).
5 Rochefort (Jacques-Michel).
6 Quintin (Lucien-Jean-Alfred).
7 Leclerc (Georges).
8 Grimmer (Jean-Paul).
9 Bex (Pierre-Lucien).
10 Darnaud (André).
11 Noirot (Aimé).
12 Housse (Robert-Raymond-René).
13 Mettray (Jacques-Louis-Bernard).
14 Gilly (Jean-Albert).
15 Giroud-Piffoz (Raymond-Henri).
16 Courtade (Pierre-Marcel).
17 Clément (André-Louis-Emile).
18 Hurtrel (Jean-Maurice-Roger).
19 Sallan (Jean-Pierre-François).
20 Diaz-Pereira (Raoul-Jules).
21 Etave (François-René).
22 Vignola (Jacques).
23 Chandelier (René-Lucien).
24 Gonfalone (Raphaël).
25 Benzoni (Gilbert-René).
26 Potel (Louis-Eugène-Emile Pierre).

Mitrailleur.

1 Lajarrige (Jacques).
2 Thébault (Edouard-Louis-Henri).
3 Tison (Francis-Léon-Henri).
4 Biton (Fridja-Roger).
5 Berthomier (Georges-Robert).
6 Fromenteau (Jean-Louis).
7 Poige (Maurice-Frédéric).
8 Massot (Georges-Fernand).
9 Harduin (Henri-François).
10 Goguet (Aimé-Paul-Louis).
11 Thiriet (Louis-Jean).
12 Petit (Jean-Maurice-Yvon).
13 Guyot (Michel-Louis).

Radiotélégraphiste en avion.

1 Bourne (John).
2 Chaudouet (Gaston).
3 Michel (Jules-Emile-Albert).
4 Peyronnaud (Lucien-Germain).
5 Clerget (André-Adrien).
6 Monier (Maurice-Henri).
7 Chevaillier (Alfred-Charles-Edmond).
8 Sarremejean (Jacques Paul).
9 Rosier (Alain-Léon).
10 Ganneau (Robert).
11 Richez (Pierre-Joseph).
12 Bourgeois (André).
13 Joulain (Bernard-Alphonse).
14 Zeller (Emile-Charles-Jean).
15 Laborde (Gilbert-Jean-François).
16 Chesneau (Albert-Edouard).
17 Gadois (Serge-Gabriel).
18 Mirta (Marc-Luc).
19 Lozes (André-Jean).
20 Dagouat (Jacques-Michel).
21 Pugieu (Adrien-Louis).
22 Deroy (Pierre).
23 Trebillac (Jean-Auguste).
24 Laget (Jacques).
25 Hellequin (Eugène-Emmanuel).
26 Gintzen (Roland-Marcel).
27 Ressicaud (Louis-François).
28 Lastennet (René-Théophile).
29 Bataillard (Roger-Edouard).
30 Charles (Louis).
31 Pezet (Yves-Charles-Emile).
32 Skoberné (Joseph).
33 Cavailles (Jean).
34 Halter (Pierre-Louis).
35 Pierson (Jean-André).
36 Carron de La Morinais (Emmanuel).
37 Babyle (Georges).
38 Fonda (Jacques-Félix).
39 Audinat (Raphaël-Albert).
40 Labonde (Michel-Pierre).
41 Penzes (Michel).
42 Lacôte (Pierre-Aimé).
43 Dionnet (Jean-Julien-Georges).
44 Chassagnite (Pierre-Daniel).
45 Noirot (Michel-Pierre-Henri).
46 Borgiallo (René-Jean).
47 Grandvalet (Pierre-René).

Parachutiste d'essai.

1 Corsi (Alfred).

Mécanicien volant.

1 Niquet (Jacques).
2 Gaudé (Marcel-Gilbert).
3 Gigon (André-Léon-Sylvain).
4 Gros (Fernand).
5 Pontailler (Jean-Louis).
6 Martin (Christian-René).
7 Morlet (Jean).
8 Caulhot (Gilbert).
9 Paty (Robert-Dominique).
10 Leguay (Jacques-Léon).
11 Elard (Antoine).
12 Guérard (Paul-Henry).
13 Clere (Joseph).
14 Tuscan (Louis-Ernest-Jean).
15 Lavigne (Roger).
16 Monnier (Pierre-Robert).
17 Joly (Michel-Jules).
18 Vlassof (Guy-Pierre).
19 Giorgi (François).
20 Pepin (André-Louis).
21 Mistral (René-Jean-Eugène).
22 Cherbonnier (Jean).
23 Alexandre (Jean-André).
24 Peyrichou (Roger).
25 Cailleau (Henri-Gérard).
26 Verger (Pierre-Jean).
27 Loeillet (André-Henri).
28 Stirer (Fernand).
29 Caniaux (Marcel).
30 Rousselle (Michel-Rémy).

B. — Corps du personnel non navigant spécialiste

Mécanicien-avion

1 Mariat (Pierre-Jules-Joseph).
2 Hernandez (Louis-Vincent-Raymond).
3 Monperat (Michel-Anselme).
4 Chabot (Rémy-Pierre).
5 Fumery (Albert).
6 Glottin (Maurice).
7 Berbey (Henri-Fernand).
8 Fairise (Robert-Marie-Camille).
9 Guillaud-Bataille (Robert-Jacques).
10 Bourret (Gilbert-André).
11 Suinat (Henri-Jean).
12 Comte (Jean-Baptiste).
13 Berger (André).
14 De Cooman (Georges).
15 Gauthier (Pierre-Jean).
16 Levrat (Jean-Antoine).
17 Marchal (Marcel-Louis).
18 Tilly (Jean-Albert).
19 Cariant (Louis-Alfred).
20 Dornet (Roger-Léopold).
21 Bertrand (André-Edouard).
22 Miel (Louis-Henri).
23 Meneur (Noël-Marie).
24 Gayan (Robert-Etienne).
25 Le Berre (Jean-François).
26 Dauby (Jean).
27 Dumas (Pierre).
28 Sagez (Pierre-Emile-Edouard).
29 Huon (Claude).
30 Vrignaud (Gilbert-Germain-Ernest).
31 Molinari (Carlo).
32 Ascué (Jean).
33 Durteste (Michel-André).
34 Michel (Lucien-Paul).
35 Le Traon (Roger-Emile).
36 Metzger (Jean-Hubert-Marc).
37 Ledoux (Gérard-Louis-Alexandre.
38 Gand (Georges-Victor).
39 Adam (Emile-Gustave).
40 Desnoyers (Marcel).
41 Crampes (Alphonse).
42 Senges (Claude-Auguste).
43 Marcoul-Lagorce (Jean-Adrien).
44 Croenne (Jean-Edouard).
45 Dumontet (Victor).
46 Néel (Paul-Marie).
47 Dubreuil (Henry-Georges).
48 Piednoir (Raymond-François).
49 Chalon (Jean).
50 Saclet (André-Jules-Fernand).
51 Brouard (Louis).
52 Marion (Charles-Maurice).
53 Bihler (Charles-Joseph).
54 Curulchet (Pierre).
55 Gallieton (Gabriel-Joseph).
56 Mothion (Roger).
57 Laurent (Louis-André).
58 Lanot (Jean).
59 Benessy (Gérard-Louis).
60 Grondin (Marcel).
61 Dutaut (Germain-Guy-Lucien).
62 Potts (Harold).
63 Gourlay (Jean-Yves).
64 Largillière (Raymond-Aimable).
65 Lahitte (Louis).
66 Branchut (Daniel-André).
67 Clinch (Roger-René).
68 Laborde (René-Jean-Yves).
69 Cachot (Robert-Arsène).
70 Collin (Lucien-Louis).
71 Clément (Elie-Louis).
72 Deniel (Louis-Victor-Eugène).
73 Le Gouallec (Aimé-Marie).
74 Mouvault (René).
75 Morice (Jean).
76 Morot (Jean-Robert).
77 Bouché (André-Gabriel).
78 Jamen (Simon-Honoré).
79 Cozic (Joseph).
80 Lacoste (Albert-Jean).
81 Audebaud (Rémy-Jean-Henri).
82 Maixandeau (Georges-André).
83 Estienne (Joseph-Henri).
84 Cottet (Gilbert-Christian-René).
85 Thierry (Eugène-Louis-Henry).
86 Fertil (Jean-Hervé-Corentin).
87 Barras (Cyrille-Jean).
88 Cultot (Robert-Marie).
89 Coudin (Marcel-François-Auguste).
90 Collet (Hubert-Louis).
91 Luther (Félix-Jean).
92 Ledoux (Jean-Georges).
93 Roux (Alcide-André).
94 Etienne (Roland-Henri-Robert).
95 Morin (Georges-Antonin).
96 Lajujouse (Jean-Gérard-Louis).
97 Provot (Jean-Marie).
98 Fontana (Jean-Marc).
99 Simonin (Maurice).
100 Journet (Georges).
101 Gasparini (Adelino-Emmo).
102 Harmand (Robert).
103 Denis (Roger-Joseph).
104 Poujol (Raymond-André).
105 Pichon (Jean).
106 Sanson (Placide-Fortuné).
107 Chevry (James-Pierre).
108 Ausseil (Joseph-Gaston).
109 Kerboul (Vincent).
110 Vincent (André-Paul).
111 Ducloux (James).
112 Ruinet (Michel).
113 Fauveau (Gérard).
114 Devant (Jean-Joseph).

115 Lheureux (Michel-Pierre).
116 Barbe (Roger).
117 Hallant (Roland).
118 Esmiller (André).
119 Damas (Louis-Joseph).
120 Truqui (André-Edmond-Emile).
121 Rouillon (Germian-Victor-Louis).
122 Tapon (Jean).
123 Pastout (Roland-Antoine-Pierre).
124 Guérin (Clément).
125 Brenot (Pierre).
126 Gillaux (Francis).
127 Saucet (Constant-Eugène-Emile).
128 Bouvet (Auguste-Armand).
129 Guibert (Georges).
130 Bitschnau (Robert-Georges).
131 Bezard (Jacques-Alexandre).
132 Chapuis (Henri-Victor-François).
133 Vincent (Jacques-Georges).
134 Louvie (Jean-Marcel-Edgard).
135 Blazy (Georges-Simon).
136 Boffy (Roger-Louis).
137 Vigier (Robert-Charles).
138 Odet (Jacques-Marc).
139 Vabre (Roger).
140 Berlinguez (Gilbert-Louis-Victor).
141 Boyer (Marcel).
142 Demange (Guy-Marcel).
143 Rebouillat (Gilbert-Philibert).
144 Kerfourn (Goulven-Joseph).
145 Dervailly (Maurice).
146 Brochet (René).
147 Bussone (Pierre-Jacques).
148 Colin (André-Edouard).
149 Piron (Maurice-Pierre).
150 Bramard (Fred-Marcel).
151 Puyo (Robert).
152 Petitjean (Albert-Maurice).
153 Coulon (Jean-Louis-Théophile).
154 Lavit (Marcel-Pierre).
155 Grandjean (Charles-Antonin).
156 Gallenon (René).
157 Caraës (Hervé-Joseph).
158 Terrien (Jean-Gaston).
159 Charpentier (Joseph).
160 Crespin (Roger-Léon).
161 Renaud (René-Jean).
162 Bringier (Edouard-Marcel).
163 Jestin (Jean-Yves-Marie).
164 Springinsfeld (Jean).
165 Caraes (Yves-Joseph-Marie).
166 Pace (Lucien).
167 Bordy (Jean-Maurice-Raymond).

Mécanicien armement.

1 Laveau (Lionel-Léonard).
2 Thourel (Jean).
3 Tavernier (Marcel-Jules).
4 Breaud (Claude-Charles).
5 Bonnafous (Paul-Louis-Jean).
6 Donjoux (Jean-François-Marius).
7 Morice (Xavier-François-Marie).
8 Jamet (Paul).
9 Portal (Jean-Marie-Louis).
10 Ruitort (Marcel-Michel).
11 Pages (Claude).
12 Grosjean (Maurice-Louis-René).
13 Pauillac (Guy Louis).
14 Escanuela (Jean-Antoine).
15 Janot (Vincent-Albert-Ferdinand).
16 Trauet (Gaston-Louis).
17 Esposito (Joseph-Henri).
18 Lardet (Yves-Raymond).
19 Festuot (Robert).
20 Bouvet (Pierre).
21 Froment (Gilbert-Eugène).
22 Desplanches (Jacques-Henri).
23 François (Marcel-Georges).
24 Remaud (Jean-Auguste-Henri).
25 Montalban (Martin).

Télémécanicien.

1 Chapelain (Lucien-Maurice-Camille).
2 Paulin (Emile-Louis-Paul).
3 Séroux (Jean-Marie).
4 Bonnefoy (Jean-Marius).
5 Fournier (René-Louis-Jean).
6 Patissier (Jean).
7 Duet (André).
8 Roux (François-Emile-Albert).
9 Crouzier (Pierre).
10 Poiroux (Yves-Jean-Bernard).
11 Laboudigue (Abel).
12 Chapelon (Marcel-Henri).
13 Cavol (René-Charles-Louis).
14 Delair (Olivier-Roger).
15 Couzigou (Jean).
16 Balleriaud (Henri-Jean).
17 Gourhant (Yves-Marie).
18 Vaquier (Jacques-Maurice).
19 Le Scouarnec (Emile).
20 Le Goff (René).
21 Perrais (Georges-François-Marie).
22 Cadoz (Guy-Félix).
23 Musset (Jacques-Victor-Marie).
24 Eymin (Henri).
25 Esteveny (Abel-Charles).
26 Gagnier (Henri).
27 Saunier (André-Pierre).
28 Berchier (Aimé-Léon).
29 Bellec (Roland).
30 Bosse (Emile).
31 Menut (Emile-François).
32 Gallou (Yves).
33 Simonin (Raymond-Henri).
34 Renaud (Raymond).
35 Colin (Georges-Maxime-Jules).
36 Blanchet (Charles-Auguste).
37 Diaz-Sola (Julien).
38 Kervoa (Eugène).
39 Plassart (Marcel).
40 Berthomieu (Albert-Raymond).
41 Ladoux (André-Jean-Marie).
42 Abetel (René-Marcel).
43 Félix (Marcel-Pierre).
44 Labit (Lucien-Léon).
45 Payot (Pierre).
46 Facek (Léon-Maurice).
47 Sismondini (Henri-Jean-Baptiste).
48 David (Louis).
49 Sylosse (Roger-Julien).
50 Tellier (Jean-Marie).
51 Bagot (Yves-Emilien).
52 Barthes (Ludovic-Marius-Joseph).
53 Gascuel (Paul-Laurent).
54 Belle (André).
55 Ruault (Roland-Jean-Paul).
56 Sabatier (René-Pierre).
57 Noël (André-Michel).
58 Derrien (Jean).
59 Deville (Raymond).
60 Maître (Michel-Jean).
61 Herodet (Michel).
62 Audric (Emile-Paul).
63 Reboul (Max-Adrien-Rémi).
64 Durand (Elie-Paul-François).
65 Corbet (Edmond-Charles).
66 Paillet (Jean).
67 David (Jean-Georges).
68 Chaplain (Henri).
69 Lamarque (Clément-Léon).
70 Calin (Roland-Louis).
71 Georgelin (Marcel-François).
72 Cloarec (Robert).
73 Thomas (Norbert-Yvan).
74 Armand (Pierre-Marie-Louis).
75 Daniel (Guy-Jean-Nicolas).
76 Bertrand (Jean-Jacques).
77 Allioncle (Roger).
78 Reynaud (Louis-Honoré).
79 Delannoy (Gérard-Georges).
80 Butin (Jules-Eugène-André).
81 Vives (André-Jean).
82 Risch (Jean-François).
83 Prevot (André).
84 Thomas (Jean-Paul).
85 Collin (Michel-Victor-Jacques).
86 Wuilfert (René-Ernest-Gilbert).
87 Comets (Pierre).
88 Villeger (Raymond-Marcel).
89 Ducottret (Robert-Pierre).
90 Foulachon (Raymond-Fernand).
91 Angelier (Henri-René).
92 Martinetti (Joseph).
93 Bavouzet (Georges).
94 Vinot (André).
95 Jegoude (Lucien).
96 Englebert (Maurice).
97 Quentel (André-Jean).
98 Berthelot (Roger).
99 Beaunez (Waltaire).
100 Reynes (Georges-Joseph).
101 Duchesne (André-Louis).
102 Leyendecker (Roger).
103 Dubois (René).
104 Lemoine (Bernard-Victor).
105 Dubois (Jean-Jacques).
106 Tallon (Pierre-Charles).
107 Bousset (Jean-Louis).
108 Maupu (Jean-Marie-Fernand).
109 Boyer (Camille-Jean-Marius).
110 Bauté (Jean-Louis).
111 Bedout (André-Robert).
112 Velly (Jean-Guillaume).
113 Zeller (Jean-Philippe-Henri).
114 Basquin (Gérard).
115 Ganivet (Henri-François-Louis).
116 Bonnet (Guy-Paul).
117 Duchene (Roger-Paul-Albert).
118 Guyomard (Jean-Charles-Joseph).
119 Colas (Roger-Pierre).
120 Spirito (Jean-Germain).
121 Bergerot (Pierre-Victor).
122 Audric (Siméon-André).
123 Foucard (Fernand).
124 Ganel (Jacques-Georges).
125 Auroux (Robert-André).
126 Pinson (Théophile-Joseph-Pierre-Marie).
127 Coache (Carolus).
128 Le Bescond (Robert).
129 Hemon (Yves-Pierre-Marie).
130 Ramboz (Julien-Léon).
131 Persin (André-Claude).
132 Rimbault (Roger).
133 Isnard (Jean-Fernand-Camille).
134 Verdot (Georges-Michel).
135 Dujour (André-Michel-Joseph).
136 Gé (Joseph-Roger).
137 Guichard (Emile).
138 Fourdan (Francis).
139 Le Scaon (Marcel-Louis-Marie).
140 Freydier (Paul-Martial).
141 Falquet (Joseph-Auguste).
142 Clément (Jean-Marie).
143 Le Bellou (Roger).
144 Ducrout (Robert-André).
145 Desphelippon (Henri-Hubert).
146 Vidal (René-Joseph).
147 Forgeas (Pierre-Adrien-Gabriel).
148 Legendre (Victor-Marcel-Emile-René).
149 Muraccioli (Pierre-André-Gilbert).
150 Mireux (Gilbert).
151 Mahé (Francis).
152 Brunet (Jean-Louis-Léon).
153 Masson (Louis-Denis-Léon).
154 Treguier (Francis-Yves-Joseph).
155 Vaidis (Maurice-Michel).
156 Courdouan (Joseph-Louis).
157 Minaud (André).
158 Deschamps (Raymond-Jean-Louis).
159 Geoffray (Maurice-Marius).
160 Montaigut (Jean).
161 Chauvet (Guy).
162 Gaillat (Pierre-Clément).
163 Parrod (Raymond-Elie-Xavier).
164 Mathieu (André-Léon-Henri).
165 Teissier (René).
166 Gervais (Jean-Fernand-Henri).
167 Plagnol (Robert-Adrien-Henri).
168 Melicque (Raymond-Lucien).
169 Hoyez (Robert).
170 Benard (Pierre-Ernest).
171 Chaumeil (Georges).
172 Vaquier (Pierre-Marie).
173 Gutierrez (Louis).
174 Begaud (René-Paul).
175 Mantelet (Jean-Marie-Gustave).
176 Leglantier (Jacques-Lucien).
177 Moulin (Armand-Jean).
178 Seller (Pierre-Henri).
179 Thibaudeau (Georges).
180 Bavouzet (Jean-Gaston).
181 Mauret (Gilbert-Louis).
182 Ferrero (André-Guy-François).
183 Dieu (Pierrot-Jean).

Mécanicien électricien.

1 Palat (Joseph-Jacques).
2 Klein (Robert-Edmond).
3 Sametin (Louis-Edouard).
4 Piffault (Emile-Robert).
5 De Winne (Albert-François).
6 Mestres (Raymond-Gaston-André).
7 Trefcon (Pierre).
8 Sugg (René-Eugène-Paul).
9 Gevaudan (Roger).
10 Pellerin (André).
11 Merceron (André-Ernest).
12 Lefebvre (Roger-Raymond).
13 Chatelet (Eugène-Henri).

Mécanicien équipement (bord et photo).

1 Jesson (Jean-Claude).
2 Rigaud (René).
3 Pécout (Georges).
4 Le Crom (Théophile-Ernest).
5 Gaudu (Christian).
6 Pantais (Bernard-Alexandre).
7 Billon (Jacques-Marcellin-Emile).
8 Abgrall (Louis-François).
9 Ducerf (Robert-Marcel).
10 Poncin (Pierre-Yves).
11 Abiven (François).
12 Fabre (Raymond-Alfred-Adolphe).
13 Fumez (Michel-Jacques-Camille).
14 Herveau (Paul-Marcel).
15 Pujols (Jean-Robert).
16 Tercier (Roger).
17 Agéa (Henri-Joseph-Antoine).
18 Boulaire (Maurice).
19 Perret (Adrien-Joseph-Marie).
20 Lemaire (Henri-Louis-Alexandre).
21 Ramir (Roger-Jean-Georges).
22 Quijou (Michel-Yves).
23 Fabre (Jacques).
24 Li-Vigni (Saint).
25 Reyt (Jean-Marie-Eugène).
26 Dart (Robert-Raoul).
27 Simon (Armand).

28 Vincent (Serge-Baptiste-Louis).
29 Diruit (André).
30 Menaert (Roland-Roger).
31 Plassart (François).
32 Liron (Georges-François-Albert).
33 Fabert (Gabin-Gabriel-Hippolyte).
34 Couput (Raoul-Marcel).
35 Henry (Francis).
36 Larguier (André-Armand-Pierre).
37 Benoit (Yves).
38 Revel (Jean-Georges).
39 Nicolas (Pierre-Joseph).
40 Sourdon (Pierre-Henri-Fernand).
41 Pean (Bernard-Pierre).
42 Bourne (Henri-René-Léon).
43 Kaczmarek (Jean).
44 Fournie (Jacques-Paul-Henri).
45 Palicot (Maxime-Jean-Charles).
46 Dayma (André-Marcel).
47 Cantisano (Albert-Antoine).
48 Marsot (André).
49 Raynal (Maurice).
50 Damidaux (Jean).
51 Aubry (Yves).
52 Razafindrahaingo (Pierre).
53 Chatonnet (Pierre-Georges).
54 Léonard (André).
55 Contamin (Albert-Adrien).
56 Duchêne (Robert).
57 Herrou (Henri-Jean-Herré).

Mécanicien aticlier (toutes sous-spécialités).

1 Cledes (Louis-Etienne).
2 Bouchet (Marius-Jean).
3 Le Mellay (Lucien-Louis-Jean).
4 Garnier (Auguste).
5 Andrieu (Louis).
6 Romain (Louis).
7 Petitjean (François).
8 Achard (Paul).
9 Moreau (René-Joseph).
10 Bourgault (Joseph).
11 Brochot (Paul-Jean).
12 Savart (Georges-Henri).
13 Renaudin (Alfred-Fernand).
14 Hyvers (Jean-Joseph).
15 Dufond (Jacques-Joseph-Stéphane).
16 Le Guigner (Roger-Louis).
17 Christien (Corentin-Marie).
18 Laveau (Roger-Pierre).
19 Chaumette (Marcel-Pierre).
20 Gass (Jean-Henri).
21 Lebègue (Roger-Alfred-Maurice).
22 Maigne (Gilbert).
23 Outin (André-Victor-Marie).
24 Palisson (Roland-Charles-Marie).
25 Hureau (Guy-Adelphie).
26 Bisiaux (Yvon).
27 Soulat (Robert-Jean-Camille).
28 Ferre (Paul).
29 Bourgain (Louis-Marie).
30 Le Maout (Jean-Pierre).
31 Gennari (Henri-Louis).
32 Pedroli (Raymond-Pierre).
33 Lantheaume (Noël).
34 Zimmer (Georges-André).
35 Bouyer (Louis-Marcel).
36 Cordonnier (Fernand-Roger-Eugène).
37 Durand (Claude-Roger-Célestin).
38 Rakielet (Albert).
39 Rigagneau (Michel-Maurice).
40 Pessah (Roger-Albert).
41 Pradelle (Maurice-Marcel).
42 Aubert (Jean-Jules).
43 Rivière (Serge).
44 Cadot (Louis).
45 Mulet (Jacques).
46 Sarrazin (René-Armand).
47 Fouassin (René).
48 Alloy (Michel-Georges).
49 Altard (Georges-Franck).
50 Violin (Denis-Louis).
51 Alleguede (Germain).
52 Pelle (Julien-Albert).
53 Guilbaud (Raymond-Baptiste).
54 Saliou (Guy).
55 Limacher (Charles-Raymond).
56 Geslot (Henri).
57 Coat (Auguste).
58 Godin (Pierre-Auguste-Gustave).
59 Avril (René-Camille-Adolphe).
60 Tartarin (Louis-Blaise-Henri).
61 Andrieux (Georges).
62 Metge (Pierre-David).
63 Massat (Robert-Marcel).
64 Lesté (André-Jean).
65 Dollet (Roland-Gilbert).
66 Perrot (Aimé-Paul-Urbain).
67 Matthys (Ursmar).
68 Eefranc (Georges-François).
69 Ruf (Roger-Henri-Alphonse).
70 Rebeyrat (Jean-Marie).
71 Musso (Gilbert-Jacques).
72 Bigard (Louis).
73 Cremond (Henry-Claude).
74 Berleux (Maurice-Louis-Cécilien).
75 Parizeau (Guy).
76 Dubois (Jean-Armand).
77 Walter (Joseph).
78 Mambrini (Lucien-Paul).
79 Coq (Georges).
80 Revelat (Jean-Noël-Jules).
81 Thiriot (Pierre-Henri).
82 Henry (Daniel-Aimé).
83 Petit (Raymond-Fernand).
84 Garda (Pierre).
85 Tremblay (André).
86 Bonnet (Gilbert-Paul).
87 Feroc (Anselme-Joseph).
88 Le Guen (Désiré-Pierre).
89 Laurent (Roger-Justin).
90 Neret (Michel-Jean).
91 Alignan (Charles).

C. — Corps du personnel non navigant du service général

Infirmier.

1 Govet (Louis-Alexandre-Paul).
2 Voisin (Kléber).
3 Maillard (Jean-Léonce-Emilien).
4 Dubo (Maximin-Emile).
5 Bourhis (Emile-Joseph-Marie).
6 Briton (Roger-Henri-Georges).
7 Bourdeau (Jack).
8 Carpentier (Louis-Robert-Emilien).
9 Recarte (Michel).
10 Cardinal (Jean-Roger-Edmond).
11 Meric (René-Jacques).
12 Guérin (Jean).

Moniteur d'éducation physique.

1 Brun (René).
2 Perrin (Joseph-Alexis-Marie).
3 Valmary (Henri).
4 Caseti (François-Joseph).
5 Tardieu (Maurice-Henri).
6 Ibanez (Robert).
7 Petillaurent (Pierre-Henri).
8 Ebstein (Raoul).
9 Faucher (Claude-James).
10 Decamp (Jack-Pierre).
11 Usubelli (Louis).
12 Reuge (Marcel-Frédéric).
13 Villenave (Jean).
14 Chouard (Robert-Jean).

Exploitant des transmissions.

1 Brousset (Guy-Serge).
2 Galloy (Ernest).
3 Fouet (Louis-Charles-Roger).
4 Provençal (Pierre-Jean-Barthélémy-Marie).
5 Schoeffer (Guy-René).
6 Tresbarats (André-Pierre).
7 Roger (Robert-Victor).
8 Pouey (Louis).
9 Blaix (Marin).
10 Mathieu (Jean).
11 Henry (Raymond).
12 Vigier (Paul-Ferdinand).
13 Trochu (Henri-Pierre-Georges).
14 Godeau (Jean-Gérard).
15 Demange (Gilbert-Paul-Jacques).
16 Bieules (Jules).
17 Fournier (Louis).
18 Rouvière (Henri-Louis-Roger-Basile).
19 Biren (Claude-Gaston).
20 Zulian (Roger-Louis).
21 Bellivier (Lucien-Roger).
22 Bourrelly (Roger-Noël).
23 Sallé (Roger-Eugène-André).
24 Bellefont (Gilbert).
25 Fromion (Yves-Jacques).
26 Lamborot (Guy).
27 Ubaud Jean-Georges-Henri).
28 Couso (François).
29 Mocci (Henri).
30 Cossardeaux (Serge).
31 Lezat (Louis).
32 Doppler (Joseph-Camille).
33 Geffray (René-Joseph).
34 Milluy (Jean-Gaston-Germain).
35 Cruciani (Jean-Joseph).
36 Begou (Jean-Maurice).
37 Le-Saulnier (André-Auguste).
38 Gervais-d'Aldin (Roger-Gabriel).
39 Bousquet (Yves-Raoul-Louis).
40 Jaguenaud (André).
41 Deyris (Paul-Marcel-Raoul).
42 Barnerias (Marius-Jean).
43 Matysiak (Stéphan).
44 Dodeman (Camille-Raymond).
45 Raymond (Nicolas).
46 Maitre (André-Gaston).
47 Barbier (Albert-Paul).
48 Pinel (Robert-André).
49 Simon (James-Fernand).
50 Megevand (Maurice-Eugène).
51 Tillet (Charles).
52 Lacoste (Joseph).
53 Rapisarda (Jean).
54 Haley (Claude-Denis-Joseph).
55 Bourdin (Gérard-Jacques).
56 Laforet (Gilbert-Gabriel).
57 Viscat (Marcel-Fernand).
58 Kucharsky (Stanislas).
59 Grappin (Jean-Albert-Jacques).
60 Guillemer (Pierre).
61 Joly (Sylvère-Modeste).
62 Maurice (André-Pierre).
63 Mauban (Gaston).
64 Wilm (Roger-Louis).

Musicien.

1 Bonnet (Lucien).
2 Blanco (Louis-Noël).
3 Tur (Lucien).
4 Tarradellas (André-Jean).
5 Bustin (Roger).
6 Tremine (André-Maurice).
7 Rys (Gilbert-Eugène).
8 Frago (Jean-Joseph-Roch).
9 Gruet (Narcisse-Emile-Michel).

Chiffreur.

1 Vallet (Jacques-Raymond).
2 Quémeneur (Jean-Louis).
3 Nicolas (Pierre-Henry).
4 Orivel (Lucien-Adrien).
5 Boulanger (Roger-René-Gabriel).

Interprète.

1 Brunner (André).

Secrétaire dactylographe

1 Charpentier (Yves-René-Pierre).
2 Rixein (René-Henri).
3 Guignard (Maurice-Gilbert).
4 Lemasson (Guy).
5 Guay (Roger-Albert).
6 Chièze (Guy).
7 Jardy (Roger).
8 Faux (Pierre).
9 Bossan (Roger-Louis-Camille).
10 Lassus (Jacques).
11 Cathelineau (Jacques).
12 Bolzer (Daniel-Yvon).
13 Bies (Aloys-Louis-Philippe).
14 Vauterin (Michel-Joseph).
15 Gawinowski (Georges-Adam).
16 Le Gal (Bernard-François).
17 Brandicourt (Roger-Jacques).
18 Dideron (Bernard-Théophile).
19 Le Luyer (Emile).
20 Léger (Maurice-Eugène).
21 Baconnet (Robert).
22 Rolland (Pierre-Marcel).
23 Doremus (Diogène-Camille).
24 Lesueur (Jean-Germain-André).
25 Poulenard (Marius-Joseph).
26 Fremont (André-François-Louis).
27 Paraire (Jean-Henri-Marie).
28 Vernier (André-Louis-Elophe-Victor).
29 Bouquet (Michel).
30 Roche (Jean-Louis-Antoine).
31 Fenouillet (Maurice).
32 Wall (Pierre-Maurice-Jean).
33 Gruzelle (René-Louis).
34 Bardelay (Marcel-Jean-François).
35 Duprey (Pierre-Gustave-Léon).
36 Dubosco (Jean).
37 Viard (Roger).
38 Grocq (Michel-Amédée).
39 Perrier (Jean-Daniel).
40 Morvan (Jean-Marie).
41 Salles (Jacques-Théodore-Jean).
42 Chenais (Jean).
43 Simonnet (Pierre-Lucien).
44 Petitjean (Yvan-Henri).
45 Vannier (André-Jean).
46 Chanon (Charles).
47 Warin (André-Jean).
48 Reverseau (Gaston-Maurice).
49 Caillaud (Henri-Georges).
50 Decarnelle (Joseph-Henri-René).
51 Rosier (Jean-Angel).
52 Moraine (Henri).
53 Farnaud (Jean-Hugues-Gustave).
54 Lacaze (André-Jean).
55 Gominet (Roland).
56 Pergoud (Emile-Jean).
57 Pignol (Henri-René-Ernest).

58 Beyt (Victor-Robert-Paul).
59 Guerrier (Jean-Emile).
60 Neau (Henri-James).
61 Haas (Jacques-Emile).
62 Tiffault (André-Louis-Maurice).
63 Serol (Raymond-Jean).
64 Fenouillet (Gilbert).
65 Sersiron (Jean-Jacques).
66 Cezar (Edouard).
67 Planeil (Simon-Joseph-Pierre).
68 Pagani (Antoine).
69 Faure (Pierre-Jean).
70 Lemaire (Alphonse).
71 Cacault (Jean).
72 Betty (Yves-Hubert).
73 Moraldo (Joseph-Lucien-Jean).
74 Couturejuzon (Gaston).
75 Tessier (Emmanuel-Alexandre-Emile-Pascal).
76 Roux (Henri-Jean).
77 Rieu (Max-Louis).
78 Fisson (Lucien).
79 Cantaluppi (Bruno-Clodomir-Fortuné).
80 Rotstein (Maurice).
81 Boldi (Marcel-Jean-Joseph).
82 Hemmer (André-Gabriel).
83 Poulin (Lucien-Kléber-Eugène).
84 Gauthier (Marcellin-Louis-Pierre).
85 Joly (Pierre-Gabriel-Constant).
86 Ferrant (Maurice-Denis).
87 Deshayes (Raymond-Maurice-Louis).
88 Boderlique (Roger-Eugène).
89 Le Bars (Paul).
90 Darbo (Alban-Pierre).
91 Cognet (Marcel-Marius-Albert).
92 Vives (Aimé-Joseph-Gabriel).
93 Trijasson (Jacques-Marie).
94 Dhollande (André-Maurice-Célestin).
95 Besancon (Henri-Antoine).
96 Morillon (Camille).
97 Cazalbou (Gaston).
98 Perrin (Pierre-Yvon).
99 Croise (William-Léo).
100 Mirjolet (André).
101 Bascou (Jean-Paul-Guillaume).
102 Vallée (Robert-Jacques-Constant).
103 Schaffter (Jacques-Camille-Martial).
104 Rivière (Jean-Robert).
105 Toullet (Roger-Adrien).
106 Foures (Roger-Gilbert-Joseph).
107 Barbier (Jean).
108 Rigasse (Robert).
109 Blanchet (Jacques-François).
110 Bonhomme (Paul-Elie).
111 Sirven (Etienne-Jean-Georges).
112 Suillerot (François).
113 Savart (Gilbert-Louis).
114 Girardin (Fernand-Louis).
115 Lemaitre (François-André).
116 Derrien (Robert-Thomas).
117 Denis (Paul).
118 Lecomte (Jacques-Marie-Fernand).
119 Noizette (René-Charles).
120 Grivel (Roger-Séraphin).
121 Dzuilka (Léopold-Henrik).
122 Laforge (Pierre-Angel).
123 Le Berre (Jean-Marie).

Surveillant de travaux.

1 Malassis (Roger-Max).

Contrôleur d'opérations aériennes.

1 Coumes (André).
2 Antipoul (René-Maxime).
3 Véron (William-James).
4 Fourchier (Jean-Paul).
5 Charlier (Bernard).
6 Jamet (Henri-Georges-Jean-Lucien).
7 Penicaud (Marcel-Louis).
8 Veyret-Logerias (Guy).

Contrôleur de piste

1 Sala (Sauveur).
2 Bois (Jean).
3 Antona (Félix-Crescent).
4 Broquet (Marcel).
5 David (Georges-Jules).

Moniteur au sol d'entraînement au P. S. V.

1 Commard (Gaston-Emile).

Météorologiste.

1 Van Heule (César-Henri).
2 Garcia (François).
3 Bocquel (Roger).
4 Grisoni (Pierre).
5 Bourlot (Armand-Etienne).
6 Gilly (Aimé).
7 Crozet (Robert-Marc).
8 Damidot (Jean-Justin).
9 Le Moign (Yves).

Canonnier et mitrailleur de l'artillerie de l'air.

1 Galmiche (Marcel-Victor).

Fusilier de l'air.

1 Berlot (Pierre).
2 Henon (Abel-Clotaire-Emilien).
3 Baudie (Roland-Raymond).
4 Rossetto (Antoine-Jacques).
5 Kovarcik (Jean).
6 Courtès (Joseph-Hervé-Marie).
7 Flavenot (René-Rémi-Emile).
8 Cosme (Roger-Marius).
9 Caignard (Jean-Marie).
10 Casalas (Jean-Marc-Albert).
11 Quintallet (Maurice-Auguste-Joseph).
12 Méoule (André).
13 Tramblay (Pierre-Roger).
14 Vilain (Eugène-Gustave-Germain).
15 Pillon (Michel-Alexandre).
16 Emir Abd el Kader Nourredine Husseim.
17 Dronsart (Adolphe-Georges-Jules).
18 Filippi (Marcel).
19 Quertainmont (Achille).
20 Fourot (Raymond).
21 Coubladou (Marcel).
22 Campin (Michel-Georges).
23 Charlier (Marcel).
24 Radière (Georges-Emile).
25 Taillonneau (Antoine-Georges).
26 Deluard (Yves-Louis).
27 Massoni (Gratien).
28 Boulet (Roger-Louis).
29 André (Amédée-Henri).
30 Felgerolle (René-Raymond).
31 Jeanjean (René-André).
32 Bertrand (Georges-Louis).
33 Hache (Marcel-Jean).
34 Bartoli (Noël).
35 Becker (René-Jean).
36 Boulet (Pierre).
37 Bonhoure (André).
38 Maire (Louis-Marie-Paul).
39 Fosset (Robert-Marcel).
40 Marit (Maurice).
41 Cailleau (Louis-Francis).
42 Mangin (Jean-Henri-Lucien).
43 Lovighi (Paul-Walter).
44 Serrat (Simon-Amédé).
45 Lallemant (André).
46 Piteau (André-Joseph).
47 Lecoche (Robert-Emile).
48 Asplanato (Jean-Ferdinand).
49 Latorré (François).
50 Pestiaux (Georges-Auguste).
51 Rybka (Martin).
52 Rivet (Pierre-Raymond).
53 Pavué (Eugène-Théodule).
54 Saint-Gervais (Paul).
55 Brimont (Alfred).
56 Richard (Robert).
57 Borrelli (Cyr-Francis).
58 Baivay (Jean-Marie).
59 Schnitzler (Raymond).
60 Chalieau (Guy-André).
61 Pams (Jean-Michel-André).
62 Guillois (André-Michel).
63 Couanne (Christian).
64 Duffand (Jean-Marcel).
65 David (Gabriel).
66 Jeandon (François).
67 Fauveaux (Paul-Gaston).
68 Bouillé (Camille).
69 Faujour (Jean).
70 Mounier (Pierre-Victor-Alexandre).
71 Borgne (Michel-Adolphe).
72 Busson (Léon-Alfred).
73 Poursat (Raymond).
74 Sallier (Emmanuel-Rémy).

Sécurité incendie.

1 Rivoal (Jean-Marie).
2 Laplagne (Gaston).
3 Rouzies (Albert-Michel-François).
4 Brinon (Georges).
5 Cabello (Joseph).
6 Audoit (Gilbert).
7 Woock (Henri-Jacques).

Comptable.

1 Podetti (René).
2 Beguinet (Charles-Lucien-Marcel).
3 Leroy (René-Fernand).
4 Bedou (Roger-Lucien).
5 Gérard (Adrien-Léon).
6 Pical (Séverin-Edmond).
7 Saint-Paul (Roger-Marius-Antoine).
8 Defourneaux (Pierre).
9 De Lavalette-Ferguson (Jean-André).
10 Joire (Jean-Marie-Aimé).
11 Champion (Jean-Louis).
12 Deniaud (Georges-Julien-Marie).
13 Forchaud (Auguste-Joseph-Armand).
14 Abily (Pierre-Marie).
15 Klosin (Joseph).
16 Berthet (André-Julien).
17 Mailley (Georges-Adrien).
18 Vacca (Marc-Louis).
19 Lebon (Georges-Fernand).
20 Peyronnet (Raymond).
21 Ribaut (André-Romain).
22 Garnier (Serge-Yves-Jean).
23 Deschamps (René-Georges).
24 Hennard (Raymond-Usmar).
25 Lucas (Philippe-Eugène).
26 Lefebvre (Daniel-Hippolyte-Auguste).
27 Julienne (Jean).
28 Cauet (Colbert-Fernand).
29 Braga (Roland-François).
30 Goudo (Yves-François).
31 Seguin (André-Gabriel).
32 Fert (Jean-Paul-Louis).
33 Baudet (Robert-Auguste-Pierre).
34 Le Moal (Jean-Henri).
35 Demarecaux (Charles-Fernand).
36 Séris (Marius-Maurice).
37 Mercier (André).
38 Taquet (Bernard-Adrien-René).
39 Tarrajat (Paul-Lucien-Désiré).
40 Guéguen (Jean-Claude-Marie).
41 Giraut (Louis-Jean).
42 Becker (Roger-Maurice).
43 Ifirat (Georges-Jean).
44 Mir (Jean).
45 Voxivière (Jean).
46 Girard (Pierre-Charles).
47 Marucchi (Antoine-Alphonse).
48 Marcadella (Allino-Yves).

Expert textiles et cuirs.

1 Beautenon (Pierre-Louis).
2 Bretonnière (Jacques-André).
3 Przedborz (Jacques).

Maître d'hôtel.

1 Morin (Robert).
2 Latour (Jean).

Cuisinier.

1 Guerre (André).
2 Regniez (Benoît).
3 Marcou (René-Marcel).
4 Genot (Gabriel).
5 Varet (Gaston-Albert).
6 Archambault (Norbert).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret du 27 février 1952 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Guillaumat (Pierre), ingénieur en chef des mines, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes, conventions et pièces justificatives concernant la recherche technique.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 1952.

Par le président du conseil des ministres: EDGAR FAURE.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 52-199 du 27 février 1952 modifiant le décret n° 52-164 du 18 février 1952 portant création d'une commission des comptes et des budgets économiques de la nation et réorganisation de la comptabilité nationale.

Par décret n° 52-199 du 27 février 1952, le nombre des membres de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation prévu à l'article 1er (1°) du décret n° 52-164 du 18 février 1952 est porté de vingt-cinq à vingt-huit.

Nomination de membres de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation appartenant aux assemblées parlementaires.

Le président du conseil, ministre des finances, le ministre du budget et le ministre des affaires économiques,

Vu le décret n° 52-164 du 18 février 1952 portant création d'une commission des comptes et des budgets économiques de la nation et réorganisation de la comptabilité nationale, modifié par le décret n° 52-199 du 27 février 1952,

Arrêtent :

Article unique. — Sont nommés membres de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation par application de l'article 1er (1°) du décret du 18 février 1952 modifié :

Membres de l'Assemblée nationale.

MM. Guy La Chambre, Bernard Manceau, Jean Moreau.

Fait à Paris, le 27 février 1952.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,
EDGAR FAURE.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre des affaires économiques,
ROBERT BURON.

Autorisation de regroupement des emprunts 4 p. 100 émis en 1942 et 1943 par la société Energie électrique de la Moyenne Dordogne.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Vu le décret du 30 novembre 1950, modifié et complété par le décret du 7 juillet 1951, simplifiant le service des titres assuré par la caisse nationale de l'énergie ;

Vu la lettre du 9 février 1952 de la caisse nationale de l'énergie,

Arrête :

Art. 1er. — La caisse nationale de l'énergie est autorisée à procéder, à la date du 15 juin 1952, au regroupement des emprunts 4 p. 100 émis en 1942 et en 1943 par la société Energie électrique de la Moyenne Dordogne.

Les obligations des emprunts précités cesseront de porter intérêt et ne donneront plus lieu à amortissement à partir du 15 juin 1952.

Art. 2. — Les obligations visées à l'article premier seront remplacées par des obligations nouvelles émises par la caisse nationale de l'énergie et intitulées :

« Caisse nationale de l'énergie 4 p. 100 juin 1952 (Moyenne Dordogne). Emprunt provenant du regroupement en 1952 des emprunts 4 p. 100 émis en 1942 et en 1943 par la société Energie électrique de la Moyenne Dordogne mis par la loi du 8 avril 1946 à la charge d'Electricité de France (services national, de production ou de distribution) ».

Les nouvelles obligations seront créées soit sous la forme au porteur, soit sous la forme nominative, en coupures d'une valeur nominale de 10.000 F.

A titre d'appoint, il sera créé des coupures d'une valeur nominale de 2.000 F et de 5.000 F qui ne seront délivrées que dans la mesure où elles seront strictement nécessaires pour permettre l'échange. Ces coupures d'appoint pourront, à toute époque, donner lieu à échange, nominal pour nominal, contre des coupures de 10.000 F.

Les coupures de 10.000 F ainsi que les coupures d'appoint seront délivrées sans identité de numéros avec les obligations anciennes présentées au regroupement.

Les coupures de 10.000 F ainsi que les coupures d'appoint seront délivrées sans identité de numéros avec les obligations anciennes présentées au regroupement.

Les obligations nouvelles auront le même régime fiscal que les obligations qu'elles remplaceront et bénéficieront, dans les mêmes conditions que ces dernières, de la garantie de l'Etat.

Art. 3. — Les intérêts des nouvelles obligations seront payables annuellement le 15 octobre de chaque année pour la période du 15 avril de l'année d'échéance au 14 avril de l'année suivante, les intérêts payables le 15 octobre 1952 ne portant que sur dix mois (15 juin 1952-14 avril 1953).

Art. 4. — Les nouvelles obligations seront amortissables en vingt-cinq ans au maximum à partir du 15 juin 1952 suivant tableau d'amortissement qui figurera sur les titres :

Soit par remboursement au pair le 15 avril de chaque année au moyen de tirages au sort annuels, le premier remboursement ayant lieu le 15 avril 1953 et le dernier au plus tard le 15 avril 1977,

Soit par rachat en Bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon.

Lors de chaque tirage au sort, le nombre d'obligations à amortir dans chaque catégorie de coupures sera déterminé en répartissant le montant nominal total à amortir proportionnellement au montant nominal des obligations de chaque catégorie de coupures effectivement en circulation. Le résultat du calcul sera arrondi à l'unité supérieure.

Les tirages au sort, qui auront lieu au moins un mois avant la date fixée pour le remboursement, s'effectueront par tirage, dans chaque catégorie de coupures, d'un numéro d'une obligation non encore amortie ; les titres seront appelés au remboursement à partir de ce numéro suivant la suite naturelle des nombres et compte tenu, s'il y a lieu, des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre de titres à amortir.

Pour l'application de cette disposition, le numéro un est considéré comme succédant au numéro de la dernière obligation en circulation lors du tirage et les coupures d'appoint qui auront été échangées contre des coupures de 10.000 F seront considérées comme amorties.

Art. 5. — Lorsque la caisse nationale de l'énergie procédera à l'amortissement par voie de rachats en Bourse de tout ou partie des obligations à amortir à chaque échéance, cet amortissement portera indifféremment sur des coupures de 10.000 F et sur des coupures d'appoint, la valeur nominale globale des titres rachetés devant seule être prise en considération.

Art. 6. — La caisse nationale de l'énergie aura la faculté de procéder, à toute époque, à l'amortissement anticipé de tout ou partie des nouvelles obligations restant en circulation. Cet amortissement pourra être assuré soit par rachats en Bourse à des prix inférieurs au pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, soit au pair majoré des intérêts courus, par voie de tirages au sort complémentaires qui seront effectués dans les conditions prévues à l'article 4 ci-dessus et qui donneront lieu à un préavis de trois mois minimum publié dans le *Journal officiel* de la République française.

Chaque catégorie des coupures d'appoint pourra faire l'objet, à toute époque, d'un remboursement anticipé total spécial.

Le montant nominal des obligations amorties par anticipation sera imputé sur la ou les dernières annuités d'amortissement.

Art. 7. — Les nouvelles obligations cesseront de porter intérêt à partir du jour où le remboursement de leur montant nominal sera exigible. Toute obligation présentée au remboursement devra être munie de tous les coupons non échus à ladite date d'exigibilité ; dans le cas où il en manquerait un ou plusieurs, le montant des coupons manquants serait déduit de la somme à payer au porteur du titre.

Art. 8. — Pour l'application de l'article 6 du décret du 30 novembre 1950, le prix d'émission des nouvelles obligations sera de 9.815 F par 10.000 F nominal.

Art. 9. — Au moment de l'échange des titres, et après vérification des bordereaux de dépôts, il sera procédé au règlement :

1° Des intérêts à verser sur les anciens titres et courus au 15 juin 1952 ;

2° Des soultes destinées à compenser les différences de caractéristiques entre les titres anciens et les obligations nouvelles.

Toutefois, les soultes dues par les porteurs ne leur seront pas réclamées.

Le barème joint au présent arrêté fixe les sommes à verser aux porteurs, en application des dispositions du présent article.

Art. 10. — Seules les coupures de 10.000 F des nouvelles obligations seront cotées en Bourse. Toutefois, les coupures d'appoint pourront également être livrées par les vendeurs ; elles seront alors remises par l'intermédiaire chargé de l'ordre d'achat à la caisse nationale de l'énergie qui sera tenue, sauf s'il s'agit de titres rachetés en vue de l'amortissement, de lui délivrer des coupures de 10.000 F pour un montant nominal égal à celui des coupures déposées.

Les anciennes obligations qui pourront, à titre transitoire, continuer à être cotées en Bourse, devront être rayées de la cote le 15 décembre 1952 au plus tard.

Art. 11. — Les dépôts des titres à échanger seront reçus, sans frais pour les porteurs, à partir du 15 juin 1952 aux établissements de crédit habilités par la caisse nationale de l'énergie.

Art. 12. — Le droit à un tirage sur les nouvelles obligations ne pourra être revendiqué que par les détenteurs des titres soumis au regroupement qui auront déposé ces titres en vue de l'échange deux mois au moins avant la date fixée pour le remboursement afférent à ce tirage.

Art. 13. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1952.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Barème des soultes à payer aux porteurs par la Caisse nationale de l'énergie.

(En francs, pour une obligation.)

NATURE DES TITRES	NOMINAL	INTÉRÊTS courus jusqu'au 15 juin 1952.	SOULTES compensatrices.	SOULTES globales à payer.
Energie électrique de la Moyenne Dordogne 4 p. 100 1942.....	2.000	»	7	7
Idem	5.000	»	18	18
Energie électrique de la Moyenne Dordogne 4 p. 100 1943.....	5.000	33	»	33

Autorisation de regroupement d'emprunts 5 p. 100 émis par les sociétés nationalisées d'électricité et de gaz.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Vu le décret du 30 novembre 1950, modifié et complété par le décret du 7 juillet 1951, simplifiant le service des titres assuré par la caisse nationale de l'énergie;

Vu la décision concernant la Société lyonnaise des eaux et de l'énergie rendue le 10 mai 1951 par la commission d'évaluation n° 8 instituée par arrêté du 8 novembre 1949 en exécution des articles 10 et 15 de la loi du 8 avril 1946;

Vu la lettre du 2 février 1952 de la caisse nationale de l'énergie,

Arrête:

Art. 1er. — La caisse nationale de l'énergie est autorisée à procéder à la date du 15 mai 1952 au regroupement des emprunts ci-après:

Electricité de Marseille 5 p. 100 1940.
Electrique Loire et Centre 5 p. 100 1941.
Energie électrique Meuse et Marne 5 p. 100 1930-1932.
Energie électrique Nord de la France 5 p. 100 1941.
Energie électrique du Rhin 5 p. 100 1930.
Force et lumière des Pyrénées 5 p. 100 1930.
Forces motrices de l'Est 5 p. 100 1930.
Hydroélectrique d'Auvergne 5 p. 100 1929.
Transport énergie Provence 5 p. 100 1941.
Union hydroélectrique 5 p. 100 1931.
Lyonnaise eaux et éclairage 5 p. 100 1930.
Artésienne force et lumière 5 p. 100 1929.
Artésienne force et lumière 5 p. 100 1931.
Electricité et Gaz des Pyrénées 5 p. 100 1930.
Forces motrices du Centre 5 p. 100 janvier 1931.
Forces motrices du Centre 5 p. 100 novembre 1931.
Hydroélectrique de la Cère 5 p. 100 1931.
Electrique du Jura 5 p. 100 1930.
Electrique de la Grosne 5 p. 100 1931.

Les obligations des emprunts précités cesseront de porter intérêt et ne donneront plus lieu à amortissement à partir du 15 mai 1952.

Art. 2. — Les obligations visées à l'article 1er seront remplacées par des obligations nouvelles émises par la caisse nationale de l'énergie; la liste des emprunts regroupés sera mentionnée sur les nouveaux titres qui seront dénommés:

« Caisse nationale de l'énergie 5 p. 100 1952 (fusion). Emprunt provenant du regroupement en 1952 des emprunts 5 p. 100 indiqués au verso, mis en exécution de la loi du 8 avril 1946 à la charge d'Electricité de France et de Gaz de France (services nationaux, de production ou de distribution) ».

Les nouvelles obligations seront créées soit sous la forme au porteur, soit sous la forme nominative, en coupures d'une valeur nominale de 10.000 F.

A titre d'appoint, il sera créé des coupures d'une valeur nominale de 1.000 F et de 5.000 F, qui ne seront délivrées que dans la mesure où elles seront strictement nécessaires pour permettre l'échange. Ces coupurs d'appoint pourront, à toute époque, donner lieu à échange, nominal pour nominal, contre des coupures de 10.000 F.

Les coupures de 10.000 F ainsi que les coupures d'appoint seront délivrées sans identité de numéros avec les obligations anciennes présentées au regroupement.

Les obligations nouvelles auront le même régime fiscal que les obligations qu'elles remplaceront.

Art. 3. — Les intérêts des nouvelles obligations seront payables annuellement le 15 novembre de chaque année, pour la période du 15 mai de l'année d'échéance au 14 mai de l'année suivante, et pour la première fois le 15 novembre 1952.

Art. 4. — Les nouvelles obligations seront amortissables en vingt ans au maximum, à partir du 15 mai 1952, suivant tableau d'amortissement qui figurera sur les titres:

Soit par remboursement au pair le 15 mai de chaque année et pour la première fois le 15 mai 1953 au moyen de tirages au sort annuels;

Soit par rachat en Bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon.

Lors de chaque tirage au sort, le nombre d'obligations à amortir dans chaque catégorie de coupures sera déterminé en répartissant le montant nominal total à amortir proportionnellement au montant nominal des obligations de chaque catégorie de coupures effectivement en circulation. Le résultat du calcul sera arrondi à l'unité supérieure.

Les tirages au sort qui auront lieu au moins un mois avant la date fixée pour le remboursement, s'effectueront par tirage, dans chaque catégorie de coupures, d'un numéro d'une obligation non encore amortie; les titres seront appelés au remboursement à partir de ce numéro suivant la suite naturelle des nombres et compte tenu, s'il y a lieu, des obligations amorties ou rachetées antérieurement jusqu'à concurrence du nombre de titres à amortir.

Pour l'application de cette disposition le numéro un est considéré comme succédant au numéro de la dernière obligation en circulation lors du tirage, et les coupures d'appoint qui auront été échangées contre des coupures de 10.000 F seront considérées comme amorties.

Art. 5. — Lorsque la caisse nationale de l'énergie procédera à l'amortissement par voie de rachats en Bourse de tout ou partie des obligations à amortir à chaque échéance, cet amortissement portera indifféremment sur des coupures de 10.000 F et sur des coupures d'appoint, la valeur nominale globale des titres rachetés devant seule être prise en considération.

Art. 6. — La caisse nationale de l'énergie aura la faculté de procéder, à toute époque, à l'amortissement anticipé de tout ou partie des nouvelles obligations restant en circulation. Cet amortissement pourra être assuré soit par rachats en Bourse à des prix inférieurs au pair compte tenu de la fraction courue du coupon, soit au pair majoré des intérêts courus, par voie de tirages au sort complémentaires qui seront effectués dans les conditions prévues à l'article 4 ci-dessus et qui donneront lieu à un préavis de trois mois minimum publié dans le *Journal officiel* de la République Française.

Chaque catégorie des coupures d'appoint pourra faire l'objet, à toute époque, d'un remboursement anticipé total spécial.

Le montant nominal des obligations amorties par anticipation sera imputé sur la ou les dernières annuités d'amortissement.

Art. 7. — Les nouvelles obligations cesseront de porter intérêt à partir du jour où le remboursement de leur montant nominal sera exigible. Toute obligation présentée au remboursement devra être munie de tous les coupons non échus à ladite date d'exigibilité; dans le cas où il en manquerait un ou plusieurs, le montant des coupons manquants serait déduit de la somme à payer au porteur du titre.

Art. 8. — Pour l'application de l'article 6 du décret du 30 novembre 1950, le prix d'émission des nouvelles obligations sera de 9.718 F, par 10.000 F nominal.

Art. 9. — Lors de l'échange des titres, et après vérification des bordereaux de dépôts, il sera versé aux porteurs, s'il y a lieu, pour chaque titre déposé, la somme fixée par le barème annexé au présent arrêté et qui a été calculée en tenant compte:

1° Des intérêts à verser sur le titre ancien et courus au 15 mai 1952 ou des intérêts déjà versés sur le titre ancien et s'appliquant à la période postérieure au 15 mai 1952;

2° De la soulte destinée à compenser les différences de caractéristiques entre le titre ancien et les obligations nouvelles, cette soulte n'étant prise en considération que si elle est en faveur du porteur.

En tout état de cause, aucun versement ne pourra être demandé aux porteurs.

Art. 10. — Seules les coupures de 10.000 F des nouvelles obligations seront cotées en Bourse. Toutefois, les coupures d'appoint pourront également être livrées par les vendeurs; elles seront alors remises par l'intermédiaire chargé de l'ordre d'achat à la caisse nationale de l'énergie qui sera tenue, sauf s'il s'agit de titres rachetés en vue de l'amortissement, de lui délivrer des coupures de 10.000 F pour un montant nominal égal à celui des coupures déposées.

Les anciennes obligations qui pourront, à titre transitoire, continuer à être cotées en Bourse, devront être rayées de la cote le 15 novembre 1952 au plus tard.

Art. 11. — Les dépôts des titres à échanger seront reçus, sans frais pour les porteurs, à partir du 15 mai 1952 aux établissements de crédit habilités par la caisse nationale de l'énergie.

Art. 12. — Le droit à un tirage sur les nouvelles obligations ne pourra être revendiqué que par les détenteurs des titres soumis au regroupement qui auront déposé ces titres en vue de l'échange deux mois au moins avant la date fixée pour le remboursement afférent à ce tirage.

Art. 13. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1952.

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Barème des sommes à payer aux porteurs par la caisse nationale de l'énergie.

(En francs, pour une obligation.)

NATURE DES TITRES	NOMINAL	INTÉRÊTS	SOULTES compensatrices.	SOMMES à verser.
Electricité de Marseille 5 p. 100 1940	2.000	41	20	61
Electrique Loire et Centre 5 p. 100 1941	2.000	20	57	77
Idem	5.000	51	112	133
Energie électrique Meuse et Marne 5 p. 100 1930-1932	1.000	10	31	41
Energie électrique du Nord de la France 5 p. 100 1941	2.000	20	57	77
Energie électrique du Rhin 5 p. 100 1930	1.000	21	7	23
Force et lumière des Pyrénées 5 p. 100 1930	1.000	»	13	13
Forces motrices de l'Est 5 p. 100 1939	1.000	10	43	53
Hydro-électrique d'Auvergne 5 p. 100 1929	1.000	22	53	75
Transport énergie de Provence 5 p. 100 1941	2.000	25	4	29
Idem	5.000	51	11	72
Union hydro-électrique 5 p. 100 1931	1.000	— 6	49	43
Lyonnaise eaux et éclairage 5 p. 100 1930	1.000	11	41	58
Artésienne force et lumière:				
5 p. 100 1929	1.000	— 19	15	»
5 p. 100 1931	1.000	— 19	15	»
Electricité et gaz des Pyrénées 5 p. 100 1930	1.000	6	— 10	6
Forces motrices du Centre:				
5 p. 100 janvier 1931	1.000	9	8	17
5 p. 100 novembre 1931	2.000	48	8	56
Hydro-électrique de la Cère 5 p. 100 1931	1.000	— 4	28	24
Electrique du Jura 5 p. 100 1930.	1.000	18	10	28
Electrique de la Crosne 5 p. 100 1931	1.000	»	6	6

Autorisation de regroupement des titres de l'emprunt 4 p. 100 émis en 1942 par la Société du Grand-Doron.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Vu le décret du 30 novembre 1950, modifié et complété par le décret du 7 juillet 1951, simplifiant le service des titres assuré par la caisse nationale de l'énergie;

Vu la lettre du 13 février 1952 de la caisse nationale de l'énergie,

Arrête:

Art. 1er. — La caisse nationale de l'énergie est autorisée à procéder, à la date du 1er juillet 1952, au regroupement des obligations de l'emprunt 4 p. 100 émis en 1942 par la Société du Grand-Doron.

Ces obligations cesseront de porter intérêt et ne donneront plus lieu à amortissement à partir du 1er juillet 1952.

Art. 2. — Les obligations visées à l'article 1er seront remplacées par des obligations nouvelles émises par la caisse nationale de l'énergie et intitulées:

Caisse nationale de l'énergie 4 p. 100 juillet 1952 (Grand-Doron) « Emprunt provenant du regroupement en 1952 de l'emprunt 4 p. 100 1942 de la Société du Grand-Doron mis par la loi du 8 avril 1946 à la charge d'Electricité de France (services national, de production ou de distribution) ».

Les nouvelles obligations seront créées soit sous la forme au porteur, soit sous la forme nominative, en coupures d'une valeur nominale de 10.000 F.

A titre d'appoint, il sera créé des coupures d'une valeur nominale de 2.000 F qui ne seront délivrées que dans la mesure où elles seront strictement nécessaires pour permettre l'échange.

Ces coupures d'appoint pourront, à toute époque, donner lieu à échange, nominal pour nominal, contre des coupures de 10.000 F.

Les coupures de 10.000 F, ainsi que les coupures d'appoint, seront délivrées sans identité de numéros avec les obligations anciennes présentées au regroupement.

Les obligations nouvelles auront le même régime fiscal que les obligations qu'elles remplaceront, et bénéficieront des mêmes garanties.

Art. 3. — Les intérêts des nouvelles obligations seront payables annuellement le 1er janvier de chaque année, pour la période du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année d'échéance, et pour la première fois le 1er janvier 1953.

Art. 4. — Les nouvelles obligations seront amortissables en quinze ans au maximum, à partir du 1er juillet 1952, suivant tableau d'amortissement figurant sur les titres et conforme à celui de l'emprunt échangé pour chacune des années 1953 à 1967 inclus:

Soit par remboursement au pair le 1er juillet de chaque année et pour la première fois le 1er juillet 1953, au moyen de tirages au sort annuels;

Soit par rachat en Bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon,

en épuisant chaque année la totalité de l'annuité prévue au tableau d'amortissement.

Lors de chaque tirage, le nombre d'obligations à amortir dans chaque catégorie de coupures sera déterminé en répartissant le montant nominal total à amortir, proportionnellement au montant nominal des obligations de chaque catégorie de coupures effectivement en circulation. Le résultat du calcul sera arrondi à l'unité supérieure.

Les tirages au sort, qui auront lieu au moins un mois avant la date fixée pour le remboursement, s'effectueront par tirage, dans chaque catégorie de coupures, d'un numéro d'une obligation non encore amortie: les titres seront appelés au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres et compte tenu, s'il y a lieu, des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre de titres à amortir.

Pour l'application de cette disposition, le numéro un est considéré comme succédant au numéro de la dernière obligation en circulation lors du tirage, et les coupures d'appoint qui auront été échangées contre des coupures de 10.000 F seront considérées comme amorties.

Art. 5. — Lorsque la caisse nationale de l'énergie procédera à l'amortissement par voie de rachats en Bourse de tout ou partie des obligations à amortir à chaque échéance, cet amortissement portera indifféremment sur des coupures de 10.000 F et sur des coupures d'appoint.

Art. 6. — La caisse nationale de l'énergie aura la faculté de procéder, à toute époque, à l'amortissement anticipé de tout ou partie des nouvelles obligations restant en circulation. Cet amortissement pourra être assuré soit par rachats en Bourse à des prix inférieurs au pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, soit au pair majoré des intérêts courus, par voie de tirages au sort complémentaires qui seront effectués dans les conditions prévues à l'article 4 ci-dessus et qui donneront lieu à un préavis de trois mois minimum

publié dans le *Journal officiel* de la République française. Les coupures d'appoint pourront faire l'objet, à toute époque, d'un remboursement anticipé total spécial.

Le montant nominal des obligations amorties par anticipation sera imputé sur la ou les dernières annuités d'amortissement.

Art. 7. — Les nouvelles obligations cesseront de porter intérêt à partir du jour où le remboursement de leur montant nominal sera exigible. Toute obligation nouvelle présentée au remboursement devra être munie de tous les coupons non échus à ladite date d'exigibilité; dans le cas où il en manquerait un ou plusieurs, le montant des coupons manquants serait déduit de la somme à payer au porteur du titre.

Art. 8. — Pour l'application de l'article 6 du décret du 30 novembre 1950, modifié par le décret du 7 juillet 1951, le prix d'émission des nouvelles obligations sera de 9.675 F pour 10.000 F nominal.

Art. 9. — Seules les coupures de 10.000 F des nouvelles obligations seront cotées en Bourse. Toutefois, des coupures d'appoint pourront également être livrées par les vendeurs; elles seront alors remises par l'intermédiaire chargé de l'ordre d'achat à la caisse nationale de l'énergie qui sera tenue, sauf s'il s'agit de titres rachetés en vue de l'amortissement, de lui délivrer des coupures de 10.000 F pour un montant nominal égal à celui des coupures déposées.

Les anciennes obligations, qui pourront à titre transitoire continuer à être cotées en Bourse, devront être rayées de la cote le 1er janvier 1953 au plus tard.

Art. 10. — Les dépôts des titres à échanger seront reçus, sans frais pour les porteurs, à partir du 1er juillet 1952, aux établissements de crédit habilités par la caisse nationale de l'énergie.

Les titres à échanger devront être déposés après règlement de tous intérêts mis en payement à la date du 1er juillet 1952.

Art. 11. — Le droit à un tirage sur les nouvelles obligations ne pourra être revendiqué que par les détenteurs des titres soumis au regroupement qui auront déposé ces titres en vue de l'échange deux mois au moins avant la date fixée pour le remboursement afférent à ce tirage.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1952.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT BLOT.

Commission de contrôle des banques.

Par arrêté en date du 25 février 1952, M. Surun, conseiller d'Etat, est désigné en qualité de suppléant à la commission de contrôle des banques du président de la section des finances du conseil d'Etat, en remplacement de M. Lagrange, démissionnaire.

Conseil national des assurances.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu la loi du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France, et notamment l'article 11;

Vu le décret du 2 octobre 1946 modifié par les décrets du 16 mai 1949 et du 29 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour la fixation de la durée des fonctions et des conditions de renouvellement des membres du conseil national des assurances;

Vu l'arrêté du 4 février 1950 portant désignation des membres du conseil national des assurances,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé membre suppléant du conseil national des assurances au titre de représentant des assurés:

M. Fossier, membre de la chambre de commerce de Paris, en qualité de suppléant de M. Marcou, en remplacement de M. Fontanille.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1952.

FÉLIX GAILLARD.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 16 janvier 1952, M. Meunier (Pierre), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur à l'administration centrale des finances, député de la Côte-d'Or, est maintenu en service détaché pour une nouvelle période maximum de cinq ans, à compter du 22 octobre 1951.

Par arrêté du 25 février 1952, Mlle Campi (Mary), adjoint administratif de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances, est placée en service détaché pour une période maximum de deux ans, à compter du 7 août 1951, auprès du « North Atlantic Council Deputies », à Londres, en vue d'y exercer les fonctions de secrétaire sténodactylographe.

Par arrêté du 25 février 1952:

M. Lalucque (Luc), employé de bureau de 7e échelon à l'administration centrale des finances, est maintenu en service détaché pour une nouvelle période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1950, auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue d'exercer les fonctions de contrôleur comptable au service départemental de l'Aisne.

M. Weitzel (Emile), employé de bureau de 7e échelon à l'administration centrale des finances, est maintenu en service détaché pour une nouvelle période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1950, auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue d'exercer les fonctions de vérificateur comptable au service départemental de l'Oise.

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 25 février 1952, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour servir en Tunisie, des agents de l'enregistrement dont les noms suivent:

A compter du 1er juillet 1950: M. Fornacciari (Robert), inspecteur vérificateur de 1re classe.

A compter du 1er août 1950: M. Refalo (Jean-Charles-Louis), inspecteur de 1re classe, 1er échelon.

A compter du 26 novembre 1950: M. Loca (Eugène-Paul), inspecteur de 2e classe.

Douanes et droits indirects.

Par un arrêté du 25 février 1952, M. Sauer (Raoul), brigadier des douanes à Hirson (Aisne), est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 5 juillet 1951, en vue de lui permettre de remplir son mandat de député à l'Assemblée nationale.

Expansion économique à l'étranger.

Par arrêté en date du 11 février 1952:

MM. Herrenschmidt (Jean-Pierre-Gustave), nommé conseiller commercial de classe exceptionnelle par arrêté du 31 octobre 1951;

Marcadet (Jean-Julien-Adolphe), nommé conseiller commercial (1er échelon) par arrêté du 23 septembre 1950;

Beillan (Michel-René), nommé attaché commercial de 1re classe (1er échelon) par arrêté du 23 septembre 1950,

ont été titularisés, à compter du 1er janvier 1952, dans les grades correspondants aux emplois dans lesquels ils avaient été nommés par les arrêtés susvisés.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Normand (Jacques-Georges), administrateur de 2e classe à l'institut national de la statistique et des études économiques, est maintenu en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour servir en qualité d'administrateur de 2e classe au service des statistiques de la France d'outre-mer pour une période de cinq ans, à compter du 1er mai 1950.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Le Polotec (Henri-Joseph), attaché à l'institut national de la statistique et des études économiques, est maintenu en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour servir en qualité d'attaché au service des statistiques de la France d'outre-mer pour une période de cinq ans, à compter du 1er août 1950.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Castelli (Lucien), adjoint technique, opérateur mécanographe à l'institut national de la statistique et des études économiques, est placé en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour servir en Afrique occidentale française, en qualité d'adjoint technique, opérateur mécanographe, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 27 mai 1951.

Par arrêté du 25 février 1952, sont maintenus en service détaché auprès du secrétaire d'Etat à la guerre, pour la période du 1er janvier 1948 au 1er octobre 1948, en qualité de commis administratifs, les commis dont les noms suivent à l'institut national de la statistique et des études économiques:

Mlle Soriano (Laure).
M. Hammal (Saïd).
Mme Butz, née Wetter (Reine).
Anton, née Laborie (Joséphine).
Mlle Sigaud (Yvonne).
Mme Lauffenburger, née Perles (Eléonore).
Mlle Sanchez (Jeanne).
Mmes Acquaviva, née Schlotterbeck (Marguerite).
Garcia (Angèle).
Mlle Sanchez (Carmen).

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 25 février 1952, est autorisé pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er février 1952, le détachement auprès de l'administration centrale des finances de M. Grimal (Alfred-Baptiste-Pierre), receveur particulier des finances à Saint-Omer.

Par arrêté du 25 février 1952:

Est réintégré pour ordre dans son cadre d'origine M. Garceries (René-Albert), receveur particulier des finances, placé en service détaché en vue d'assurer la liquidation financière du service des importations et des exportations.

Est autorisé pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er février 1952, le détachement auprès de l'administration centrale des finances de M. Garceries (René-Albert), receveur particulier des finances.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Tauger, chef de service du Trésor de 2e classe (1er échelon), en service détaché auprès du ministère de l'agriculture, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1951, en vue de lui permettre de continuer à exercer des fonctions à l'agence comptable de l'institut national de la recherche agronomique.

Par arrêté en date du 25 février 1952, M. Colas-des-Francs (René), percepteur de 1re classe (2e échelon), en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 12 août 1951.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Simon (Victor-Clément-Alexandre), percepteur de 1re classe, 2e échelon, en service détaché auprès de la trésorerie aux armées, est maintenu dans cette position pour une période maximum de deux ans, à compter du 17 novembre 1951.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 18 février 1952 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Santiago du Chili.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Baeyens (Ferdinand-Jacques-Marcel-Georges), ministre plénipotentiaire de 1re classe, en fonctions à l'administration centrale, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Santiago du Chili, en remplacement de M. Grandin de l'Eprevier.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Vilelier (Jacques-Marie-Albert-Henri), administrateur de 3e classe, 2e échelon, est placé en position de service détaché auprès de la résidence générale de France au Maroc en qualité de consul adjoint au cabinet civil du résident général pour une période maximum de cinq ans, à compter du 23 août 1951.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Spitzmuller (Raymond-Armand-Edouard-Henry), ministre plénipotentiaire de 2e classe, est placé en position de service détaché auprès du haut commissariat de la République française en Allemagne, en qualité de directeur général des affaires culturelles, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 25 février 1952, est renouvelé, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951, le détachement de M. Colin (Georges-Séraphin), conseiller d'Orient de 1re classe, 3e échelon, auprès de la résidence générale de France à Rabat, en qualité de directeur d'études à l'institut des hautes études marocaines.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Concession d'outillage public à la chambre de commerce de Lorient et du Morbihan.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 décembre 1951, cahier des charges, page 12798, 2e colonne, 5e Hangars:

Au lieu de:

Pendant les cinq premiers jours	30 F.
Du sixième au dixième jour	50
A partir du onzième jour	70

Lire:

Pendant les cinq premiers jours	3 F.
Du sixième au dixième jour	5
A partir du onzième jour	7

Désignation des membres du conseil d'administration de la caisse de retraites du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (représentants des employeurs et du personnel).

Par arrêté du 20 février 1952, sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse de retraites du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile:

1° *En qualité de représentants des employeurs.*

M. Aron, membre du conseil d'administration de la Compagnie Air France.

M. Veillard, inspecteur en chef de la direction financière de la Compagnie Air France.

M. Guillon, directeur du personnel de la Compagnie Air France.

M. Nebout, de la Compagnie Air Maroc.

M. Landsmann, chef du département administratif de la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Ouest.

2° *En qualité de représentants du personnel.*

M. Chovard, commandant de bord à la Compagnie Air France.

M. Hantisse, commandant de bord à la Compagnie Air France.

M. Barbier, officier mécanicien à la Compagnie Air France.

M. Hericault, pilote.

M. Goujon, pilote d'essais.

Commission des phares.

Par arrêté du 19 février 1952, M. le vice-amiral Auboyneau a été nommé, à compter du 15 février 1952, vice-président de la commission des phares, en remplacement de M. le vice-amiral Nomy, appelé à d'autres fonctions.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Heurard de Fontgalland (Bernard), ingénieurs de 1re classe des ponts et chaussées, précédemment détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, est maintenu dans la même position, pour une période de quatre ans, en vue d'occuper des fonctions de son grade à l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer.

Le présent arrêté prend effet au 1er janvier 1951.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Hamoniaux (Victor), ingénieur en chef de 2e classe des ponts et chaussées, est mis, sur sa demande, à la disposition du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme pour y exercer les fonctions de délégué interdépartemental à Nantes.

Il sera placé dans la position de service détaché pour une période de cinq ans.

Ces dispositions prennent effet au 16 juin 1951.

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, des secrétaires d'administration de l'administration centrale.

Par arrêté en date du 5 février 1952, le tableau d'avancement de classe pour l'année 1952, des secrétaires d'administration de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général aux travaux publics) a été fixé comme suit :

Secrétaires d'administration de 2e classe proposés pour la 1re classe.

Mme Garry (service détaché).
Mlle Guillain.
M. Percevault.
Mme Provencal.
Mlles Milland.
Massat (service détaché).
Molitor (service détaché).
M. Prive.
Mlles Delisle.
Jaouen.
Piedagnel.
Husson.
Peyraud.

PROMOTIONS

Par arrêté du 25 février 1952, les avancements suivants sont accordés dans le corps des secrétaires d'administration de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général aux travaux publics) :

Secrétaires d'administration de 2e classe promus à la 1re classe à compter du 1er janvier 1952.

Mme Garry (service détaché).
Mlle Guillain.
M. Percevault.
Mme Provencal.
Mlles Milland.
Massat (service détaché).
Molitor (service détaché).
M. Prive.
Mlles Delisle.
Jaouen.
Piedagnel.
Husson.
Peyraud.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Modification à certaines dispositions de l'arrêté du 7 novembre 1941 relatif au contingentement des semouleries.

Le ministre de l'agriculture et le ministre de l'intérieur,

Vu le décret-loi du 17 juin 1938, modifié et complété par la loi du 11 août 1941, relatif au contingentement et à l'organisation professionnelle de l'industrie de la semouterie ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 1941 relatif au contingentement des semouleries ;

Vu l'avis du comité professionnel de la semouterie,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le paragraphe 3e de l'article 11 de l'arrêté du 7 novembre 1941 est supprimé.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 13 de l'arrêté du 7 novembre 1941 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« *Art. 13.* — En aucun cas, et pour éviter toute concentration abusive, l'acquisition des droits de mouture par l'exploitant d'une semouterie ne peut avoir pour effet de porter le total du contingent professionnel attribué à la semouterie et du droit de mouture acquis par le propriétaire ou exploitant au delà de sa puissance d'écrasement annuelle, égale au nombre de quintaux de blé destiné à la transformation en semoule et trituré au cours d'une période d'un mois, choisie par l'exploitant entre le 1er janvier 1934 et le 20 mars 1941, multiplié par 12, augmenté de 30 p. 100, compte tenu des prescriptions du programme général prévu par l'article 5 du décret du 17 juin 1938.

« Toutefois, l'acquisition de droits de mouture par l'exploitant d'une semouterie ne peut avoir pour effet d'autoriser l'acheteur à augmenter son outillage tel qu'il a été recensé en 1938, sauf la dérogation prévue par l'article 1er de la loi du 11 août 1941 ».

Art. 3. — Le présent arrêté est applicable à l'Algérie.

Art. 4. — Le conseiller d'Etat, président du comité professionnel de la semouterie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 février 1952.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Administration centrale.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Ledermann, administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, en service détaché, est réintégré dans son emploi à l'administration centrale, à compter du 1er octobre 1950, en placé pour une période de cinq ans dans la position de service détaché, à compter de cette même date, auprès du ministère des finances et des affaires économiques (secrétariat d'Etat aux affaires économiques), pour occuper un emploi d'administrateur civil de 3e classe, 3e échelon.

Génie rural.

Par arrêté du 25 février 1952, MM. Cothenet (Jean) et de La Bourdonnaye (Alain), ingénieurs adjoints du génie rural, sont détachés auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour une période de cinq ans à compter du 5 novembre 1951, en vue de servir au Cameroun.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 26 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 26 février 1952, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur des 11 février et 14 février 1952 portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés :

Au grade d'officier.

MM.

Vallery-Masson (Max), vice-président des anciens combattants francs-comtois de Paris. Chevalier de la légion d'honneur du 16 juin 1920.

Millet (Henri-René-Victor), vice-président du conseil central de la Société des médaillés militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 décembre 1937.

Au grade de chevalier.

MM.

Vizioz (Joseph-Clément), président fondateur de l'association des anciens combattants de Saint-Maximin (Isère) ; 38 ans de services civils et militaires.

Silvain (Gaston), ancien président de l'association des anciens combattants de Fianarantsoa (Madagascar) ; 42 ans 9 mois de services civils et militaires.

Dérogation aux dispositions des articles 8 et 10 du décret du 28 août 1949 en faveur des opérations immobilières poursuivies en application du titre III de l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires de la reconstruction.

Le ministre du budget, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction, et notamment les articles 13 et 14 ;

Vu le décret n° 49-1209 du 28 août 1949 relatif au contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public et au regroupement des services administratifs et modifiant l'article 22 du décret du 5 juin 1940 relatif au domaine immobilier de l'Etat, et notamment les articles 7, 8, 10 et 12 ;

Vu l'avis conforme émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières dans sa séance du 16 mars 1951,

Arrêtent :

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions des articles 8 et 10 du décret n° 49-1209 du 28 août 1949 sont soustraits au contrôle des

commissions instituées par ledit décret les baux, accords amiables et conventions quelconques ayant pour objet la prise en location des terrains et immeubles bâtis et conclus en application du titre III de l'ordonnance n° 45-669 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires de la reconstruction.

Art. 2. — Le directeur de la reconstruction au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre et le chef du service des domaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 février 1952.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
EMMANUEL TEMPLE.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
ANDRÉ PIERARD.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté du 31 janvier 1952, les dispositions de l'arrêté du 6 juin 1951 portant revision de la situation de M. Villey-Desmeserets (François), administrateur civil à l'administration centrale, sont rapportées.

Par arrêté du 13 février 1952, Mme Bellegarde (Gisèle), agent supérieur stagiaire, est nommée agent supérieur de 2e classe, 4e échelon, et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 1er juin 1951.

A la même date, Mme Bellegarde est élevée au 2e échelon de son grade.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 28 février 1952.

A dix-sept heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Dans les salles voisines de la salle des séances, 1er tour de scrutin pour la nomination, par suite de vacance, d'un membre titulaire du Conseil supérieur de la magistrature.

2. — Discussion du projet de loi (n° 2817) portant ouverture de crédits provisionnels affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la défense nationale pendant les mois de mars et avril 1952.

3. — Discussion des articles et amendements disjoints du projet de loi (n° 1935) et des lettres rectificatives (nos 2217, 2332, 2591, 2789) au projet de loi portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952. (Nos 2135, 2201, 2222, 2701. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A vingt-deux heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Explications de vote sur les questions de confiance posées au cours de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952:

1° Pour l'adoption de l'article 3 dans le texte de l'article C de la lettre rectificative n° 2789 et contre toute demande de disjonction, toutes motions, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

2° Pour l'adoption de l'article 8 dans le texte de l'article 1 A de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

3° Pour l'adoption de l'article 9 dans le texte de l'article 1 B de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application:

4° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 10 dans le texte de l'article 1 C de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

5° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 11 dans le texte de l'article 1 D de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

6° Pour l'adoption de l'article 19 dans le texte de l'article 3 F de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

7° Pour l'adoption de l'amendement de M. Viatte (n° 514) tendant à reprendre l'article 25 dans le texte de l'article 4 de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toutes motions, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

8° Pour l'adoption de l'article 69 dans le texte de l'article 43 du projet de loi n° 1935 modifié par la lettre rectificative n° 2789 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application.

9° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 70 dans le texte de l'article 44 A de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

10° Pour l'adoption de l'article 71 dans le texte de l'article 45 A de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

11° Pour l'adoption de l'article 73 dans le texte de l'article 47 A de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

12° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 74 dans le texte de l'article 48 A de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

13° Pour l'adoption de l'article 78 dans le texte de l'article 52 du projet de loi n° 1935 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

14° Pour l'adoption de l'article 80 *bis* dans le texte de l'article 53 *ter* de la lettre rectificative n° 2789 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

15° Pour l'adoption de l'article 88 dans le texte de l'article 59 du projet n° 1935, modifié par la lettre rectificative n° 2591, et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

16° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 91, dans le texte de l'article 59 C de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

17° Pour l'adoption de l'article 92 dans le texte de l'article 59 D de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels, de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

18° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 101 dans le texte de l'article 68 du projet de loi n° 1935 modifié par la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels, de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

19° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 103 dans le texte de l'article 68 *ter* de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels, de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

20° Sur l'ensemble du projet de loi.

Ordre du jour du vendredi 29 février 1952.

A zéro heure. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de commission.

2. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à réprimer la contrefaçon des créations des industries saisonnières de l'habillement et de la parure. (Nos 2361-2402-2745. — M. de Moro-Giafferri, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi (n° 128) complétant l'article 67 *a* du livre IV du code du travail. (N° 2558. — Mme Lefebvre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi (n° 788) de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 49 1079 du 2 août 1949 relative à la saisie-arrêt et à la cession des rémunérations. (N° 2559. — M. Gazier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi (n° 2181) tendant à modifier l'article 30 du livre IV du code du travail relatif aux élections prud'homales. (N° 2560. — Mme Lefebvre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Votes sur les questions de confiance posées au cours de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952:

1° Pour l'adoption de l'article 3 dans le texte de l'article C de la lettre rectificative n° 2789 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

2° Pour l'adoption de l'article 8 dans le texte de l'article 1 A de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

3° Pour l'adoption de l'article 9 dans le texte de l'article 1 B de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

4° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 10 dans le texte de l'article 1 C de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

5° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 11 dans le texte de l'article 1 D de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

6° Pour l'adoption de l'article 19 dans le texte de l'article 3 F de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

7° Pour l'adoption de l'amendement de M. Viatte (n° 514) tendant à reprendre l'article 25 dans le texte de l'article 4 de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toutes motions, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

8° Pour l'adoption de l'article 69 dans le texte de l'article 43 du projet de loi n° 1935 modifié par la lettre rectificative n° 2789 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

9° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 70 dans le texte de l'article 14 A de la lettre rectificative n° 2591, et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

10° Pour l'adoption de l'article 71 dans le texte de l'article 45 A de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

11° Pour l'adoption de l'article 73 dans le texte de l'article 47 A de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

12° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 74 dans le texte de l'article 48 A de la lettre rectificative n° 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

13° Pour l'adoption de l'article 78 dans le texte de l'article 52 du projet de loi n° 1935 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

14° Pour l'adoption de l'article 80 *bis* dans le texte de l'article 53 *ter* de la lettre rectificative n° 2789 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

15° Pour l'adoption de l'article 88 dans le texte de l'article 59 du projet de loi n° 1935, modifié par la lettre rectificative n° 2591, et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

16° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 91 dans le texte de l'article 59 C de la lettre rectificative n° 2591, et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

17° Pour l'adoption de l'article 92 dans le texte de l'article 59 D de la lettre rectificative 2591 et contre toute demande de disjonction, toutes motions, tous amendements ou articles additionnels, de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

18° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 101 dans le texte de l'article 68 du projet de loi n° 1935 modifié par la lettre rectificative 2591 et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

19° Pour la prise en considération et pour l'adoption de l'article 103 dans le texte de l'article 68 *ter* de la lettre rectificative 2591 et contre toute demande de disjonction, toutes motions, tous amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application;

20° Sur l'ensemble du projet de loi.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 28 février 1952.

N° 38 rectifié. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux ayant pour objet la construction de maisons d'habitations (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 2614. — Proposition de loi de M. Raymond Boisdé tendant à interdire les ventes à emporter dans les foires et salons (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 2615. — Proposition de loi de M. Kauffmann tendant à modifier les règles qui président à l'expropriation des terrains acquis pour les besoins de la défense nationale (création de bases aériennes, parcs de matériel, dépôts de carburants et de munitions) et les travaux d'équipement du territoire en confiant à une commission paritaire le soin d'experliser les terres expropriées et de fixer le montant de l'indemnisation (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 2617. — Proposition de loi de M. Moisan portant codification de la législation des jardins familiaux (renvoyée à la commission du travail).

N° 2651. — Proposition de loi de M. Schaff tendant à valider au profit des militaires de carrière originaires des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, la durée des services accomplis dans l'armée allemande sous l'empire de la contrainte (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 2673. — Proposition de loi de M. Deixonne tendant à transformer l'école de métiers de la meunerie en école nationale professionnelle (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 2716. — Proposition de loi de M. Baylet tendant à accorder l'aide financière de l'Etat aux sinistrés des départements du Sud-Ouest ainsi qu'aux collectivités locales de ces mêmes départements, victimes des inondations de février 1952 (renvoyée à la commission des finances).

N° 2719. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à compléter l'article 53 de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles afin de permettre aux veuves des victimes d'accidents du travail remariées et à nouveau veuves de percevoir leur pension primitive (renvoyée à la commission du travail).

N° 2724. — Proposition de loi de M. Lefranc tendant à modifier l'article 283 du code général des impôts (renvoyée à la commission des finances).

N° 2725 (1). — Proposition de résolution de M. Vendroux tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier trimestriellement nos combattants d'Indochine et de Corée de l'envoi d'un colis individuel (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 2726. — Proposition de loi de M. Grousseaud tendant à instituer des mesures d'exemption fiscale en faveur de la construction (renvoyée à la commission des finances).

N° 2730 (1). — Proposition de résolution de M. Giovoni tendant à inviter le Gouvernement à accorder une seconde année de préparation avec traitement à tous les concours de sortie des écoles normales supérieures (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 2731 (1). — Proposition de résolution de M. Giovoni tendant à inviter le Gouvernement à compléter par l'inscription des camps et prisons d'Italie, la liste des prisons et camps de concentration fixée par l'arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre pris le 15 décembre 1949 en application des textes établissant le statut des déportés et internés résistants (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2732 (1). — Proposition de loi de M. Cagne tendant à créer en 1952 au moins cent cinquante postes d'instituteurs et d'institutrices dans le département du Rhône, et quatre-vingts postes au moins à chacune des années suivantes jusqu'en 1956 (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 2737 (1). — Proposition de résolution de M. Giovoni tendant à inviter le Gouvernement à créer dès 1952 le concours de l'agrégation de lettres et littératures modernes (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 2738. — Projet de loi portant statut des autoroutes (renvoyé à la commission des moyens de communication).

N° 2744. — Rapport de M. Boutavant, fait au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à demander à la Société nationale des chemins de fer français la prolongation de quinze jours des billets populaires de congé annuel de manière que les enfants d'âge scolaire puissent profiter intégralement de leurs deux mois et demi de vacances.

N° 2746. — Rapport de M. Minjoz, fait au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi complétant la loi du 1er décembre 1951 tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de bonne foi.

N° 2759. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à établir une parité de traitement entre les commis et agents des tribunaux et les fonctionnaires et agents de préfectures (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2792 (2). — Rapport supplémentaire par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant réforme, dégrèvement et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952.

N° 2806 (1). — Avis, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, sur le projet de loi (n° 1343) autorisant M. le Président de la République à ratifier le traité de cession du territoire de la ville de Chandernagor.

N° 2815. — Rapport de M. Monin, fait au nom de la commission des boissons, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à simplifier le régime des taxes sur le chiffre d'affaires appliquées aux cidres en instituant une taxe forfaitaires unique égale, au maximum, au tiers de la taxe forfaitaire unique applicable aux vins.

(1) Tirage restreint.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 26 février 1952.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Aumeran, Bardoux (Jacques), Beaumont (de), Bouhey, Chastellain, Costes-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Delbos (Yvon), Denis (André) (Dordogne), Faure (Maurice) (Lot), Fonlupt-Esperaber, Fouchet, Gaborit, Gouin ((Félix), Jaquet (Gérard) (Seine), Mayer (Daniel) (Seine), Moustier (de), Muller (André), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Raymond-Laurent, Reille-Soult, Rosenblatt, Schneiter, Vendroux (Jacques), Verdier.

Suppléants. — M. Mouton (de M. Billoux), Mme Rose Guérin (de M. Bonte).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Becquet, Bricout, Briot, Castera, Deliaune, Florand, Fourvel, Lalle, Lambert, Loustau, Mouchet, Pelleray, Pinvidic, Sesmaisons (de), Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Baurens, Benoit (Alcide) (Marne), Cavelier, Commentry, Conte, Gourdon, Hénault, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Lalle, Liquard, Monin, Paternot, Rey, Salvre (de), Seynat, Toubianc, Tourné, Verneuil.

Suppléants. — M. Deliaune (de M. Fouques-Duparc), Mme Laissac (de M. Guille).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Arnal, Badie, Bartolini, Bouret, Bouvier O'Cottereau, Capdeville, Christiaens, Commentry, Deboudt (Lucien), Frédet (Maurice), Joinville (Alfred Malleret), Koenig, Lejeune (Max), Maurelet, Mekki, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Monsabert (de), Montalat, Monteil (André) (Finistère), Puy, Triboulet, Villeneuve (de), Pierre Villon.

Excusés. — MM. de Benouville, Métayer.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Bèche (Emile), Bourgeois, Boutavant, Delachenal, Mlle Dienesch, MM. Flandin (Jean-Michel), Gilliot, Kir, Mme Lempereur, M. Léotard (de), Mlle Marzin, MM. Prolot, Raingeard.

Excusé. — M. Montillot.

Suppléants. — M. Montalat (de M. Binot), Mme Grappe (de M. Cogniot), M. Brault (de M. Pierrard).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. André (Adrien) (Vienne), Barrier, Barrot, Cayeux, Charret, Chassaing, Christiaens, Cochart, Cordonnier, Mme François, MM. Frédet (Maurice), Frugier, Grousseaud, Lacaze, Mme de Lipkowski, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Noël (Marcel) (Aube), Mme Poinso-Chapuis, M. Raingeard.

Excusés. — MM. Conombo, Olmi, Regaudie.

Suppléants. — M. Alcide Benoît (de Mme Prin), M. Goudoux (de Mme Rabaté).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Brahimi (Ally), Cordonnier, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Demusois, Fonlupt-Esperaber, Genton, Nenon, Quilici (Oran), Quinson (Antoine) (Seine), Rabier, Rabère (Marcel) (Alger), Salah (Menouar), Serafini, Smaï, Tirolien, Velle (Jules), Véry (Emmanuel).

Suppléants. — MM. Golvan (de M. Haumesser); Jacques Chevallier (de M. Blachette).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Benbahmed (Mostefa), Defos du Rau, Depreux (Edouard), Duveau, Gautier, Gérard, Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Isorni, Lacaze, Minjoz, Mme Rabaté, MM. Rollin (Louis), Silvandre.

Suppléants. — MM. Bouxom (de M. Henri Grimaud), Montgolfier (de M. Mazel), Draveny (de M. Sissoko), Lucas (de M. Teilgen), Mme Lefebvre (de M. Wasmer).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Bignon, Bissol, Cermolacce, Deloeuf, Dupuy (Marc), Fayet, Febvay, Gaborit, Guillon (Jean) (Loire-Inférieure), Halleguen, Henneguelle, Heuillard, Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Nigay, Reeb, Savary, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Valle (Jules).

Suppléants. — MM. Coudray (de M. Bouret), Golvan (de M. Estèbe).

Commission des pensions.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Auban (Achille), Badie, Bignon, Cherrier, Devemy, Draveny, Dufour, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Jean (Léon) (Hérault), Mme de Lipkowski, MM. Mouchet, Mouton, Pradeau, Rosenblatt, Tourné.

Excusé. — M. Le Coutaller.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Bettencourt, Caillavet, Cermolacce, Devinat, Dronne, Dumas (Joseph), Duveau, Estèbe, Fourcade (Jacques), Juglas, July, Laforest, Lenormand (Maurice), Magendie (Edmond), Molinatti, Monin, Tony Révillon, Said Mohamed Cheikh, Savary, Silvandre.

Suppléants. — MM. Bayrou (de M. Sanogo Sekou), Boutbien (de M. Defferre), Bouvier O'Cottereau (de M. Malbrant), Brault (de M. Césaire), Faure (Maurice) (de M. Tony Révillon), Genton (de M. Fabre), Guiguen (de M. Kriegel-Valrimont), Grunitzky (de M. Senghor), Mme Francine Lefebvre (de M. Douala), MM. Renard (de M. Estradère), Thibault (de M. Aubame).

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le jeudi 28 février 1952, à seize heures trente (local de la commission n° 213) :

Crédits provisionnels militaires pour mars et avril (n° 2817). — M. Triboulet, rapporteur pour avis.

La commission des finances se réunira le jeudi 28 février 1952, à quinze heures (local de la commission des finances) :

Crédits provisionnels militaires pour mars et avril (n° 2817). — M. Christian Pineau, rapporteur.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 28 février 1952, à onze heures (local de la commission n° 261) :

I. — Audition de M. Louvel, ministre de l'industrie et de l'énergie, sur les réductions de crédit envisagées pour les investissements économiques et sociaux.

II. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 2791) relative au maintien en exploitation des mines de Ronchamp.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947) se réunira le jeudi 28 février 1952, à onze heures (local de la commission des finances) :

Crédits provisionnels militaires pour mars et avril (n° 2817).

Convocation de bureau.

Le 7e bureau se réunira le jeudi 28 février 1952, à dix-sept heures (local de la commission de la reconstruction, n° 208) :

Examen des opérations électorales d'Eure-et-Loir.

Réunions de commissions du jeudi 28 février 1952.

2e bureau : examen des opérations électorales d'Eure-et-Loir, à dix-sept heures. — Local n° 208.

Commission des finances, à quinze heures. — Local de la commission.

Commission de la production industrielle, à onze heures. — Local n° 261.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission des moyens de communication et du tourisme, sous-commission de l'aviation civile et commerciale, à onze heures. — Local n° 211.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947), à onze heures. — Local de la commission.

Commission de la presse, 15e et 18e sous-commission, à quinze heures. — Local n° 232

Commission de la presse, 11e et 17e sous-commission du cinéma, à quinze heures quinze. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 28 février 1952.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le premier alinéa de l'article 93 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires et à préciser que la poliomyélite donne droit au bénéfice du congé de longue durée. (Nos 906, année 1951, et 62, année 1952. — M. Raymond Bonnefous, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la reconstruction du monument commémoratif du général Mangin détruit par les Allemands en 1940, et instituant une souscription nationale à cet effet. (Nos 907, année 1951, et 55, année 1952. — M. Robert Aubé, rapporteur; et n° 95, année 1952, — Avis de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie]. — M. Léo Hamon, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à refuser l'homologation de la décision n° 51-A-17 votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session ordinaire de mai-juin 1951, relative à la parité de traitement entre les fonctionnaires algériens et métropolitains, et à déterminer les éléments de la rémunération des fonctionnaires algériens. (Nos 59 et 85, année 1952. — M. Lodéon, rapporteur; et n° , année 1952. — Avis de la commission des finances. — M. Rogier, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création d'une justice de paix à compétence étendue à Touggourt (Algérie). (Nos 51 et 87, année 1952. — M. Enjalbert, rapporteur; et n° 100, année 1952. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Benhabyles Cherif, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de M. Bertaud tendant à inviter le Gouvernement à commémorer avec le maximum d'éclat le 25e anniversaire de la tentative de traversée de l'Atlantique Nord par l'équipage Nungesser-Coli. (Nos 27 et 84, année 1952. — M. Berthaud, rapporteur.)

Documents mis en distribution le jeudi 28 février 1952.

N° 29. — Proposition de loi de M. Pellenc tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers.

N° 65. — Proposition de résolution de M. Jean Durand tendant à la réforme du code du vin.

N° 85 (1). — Rapport de M. Lodéon sur la propositoin de loi tendant à refuser l'homologation de la décision de l'Assemblée algérienne relative à la parité de traitement entre les fonctionnaires algériens et métropolitains.

N° 88. — Rapport de M. Louis André sur le projet de loi tendant à modifier la loi relative aux sociétés coopératives de reconstruction.

N° 93. — Projet de loi relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie.

N° 95. — Avis de M. Léo Hamon sur la proposition de loi relative à la reconstruction du monument commémoratif du général Mangin.

---

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 27 février 1952.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Argenlieu (Philippe-Thierry d'), Bardon-Damarzid, Brousse (Martial), Calonne (Nestor), Descomps (Paul-Emile), Jacques Gadoin, Lemaire (Marcel), Loison, Longchambon, Méric, Naveau, Pascaud, Patenôtre (François), Raincourt (de), Rochereau, Siaut, Villoutreys (de).

Excusé. — M. Clerc.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Barré (Henri), Boivin-Champeaux, Gouyon (Jean de), Héline, Kalb, Madelin (Michel), Maupeou (de), Pic, Rotinat, Voyant.

Excusés. — MM. Aubé, Coupigny, Giacomoni.

Suppléants. — MM. de Montullé (de M. Rupied), Pezet (de M. Clerc).

Délégué. — M. Pic (par M. Roux).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — M. Bonnefous (Raymond), Mmes Cardot (Marie-Hélène), Delabie, MM. Deutschmann, Dubois (René), Landry, Le Basser, Leccia, Le Guyon (Robert), Masson (Hippolyte), Mathieu, Meillon, Menu, Plait, Réveillaud, Vourc'h.

Excusé. — M. Gasser.

Commission des finances.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin (Jean), Clavier, Courrière, Fléchet, Emilien Lieutaud, Litaise, Maroger (Jean), Rogier, Roubert (Alex), Sailer, Schiaffer, Walker (Maurice).

Excusés. — MM. Boilfraud, Grenier.

Suppléant. — M. Gravier (de M. Peschaud).

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Bonnefous (Raymond), Bozzi, Champeix, Hamon (Léo), Loddon, Rogier, Schwartz, Verdeille.

Excusés. — MM. Assailly, Dumas (François), Franck-Chanie, Muscatelli, Sarrien.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Benhabyles (Chérif), Bolvin-Champeaux, Carcassonne, Gilbert Jules, Gros (Louis), Jozeau-Marigné, Madelin (Michel), Marcilhacy, Pernot (Georges), Reynouard.

Excusés. — MM. Giacomoni, Kalb, Maire (Georges).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Abel-Durand, Dassaud, Mme Marcelle Devaud, MM. Fournier (Bénigne), Mathieu, Menu, Méric, Reynouard, Tharradin, Vanrullen.

Suppléant. — M. David (de Mme Girault).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le vendredi 29 février 1952, à quinze heures, salle de Brosse (réunion commune avec les commissions des affaires étrangères, des affaires économiques, de la défense nationale et de la production industrielle):

Audition de M. Edgar Faure, président du conseil, et de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, sur le projet de loi (n° 817, année 1951) portant ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 28 février 1952, à quinze heures trente (local n° 213):

Examen du prérapport de M. Abel-Durand sur le projet de loi (n° 93, année 1952), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la variation du salaire minimum interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) le jeudi 28 février 1952, à dix heures trente (local n° 221):

Examen de la proposition de résolution (n° 80, année 1952) de M. Bertaud, tendant à inviter le Gouvernement à reporter au 30 mars le délai imparti aux communes et aux départements pour la présentation de leur budget 1952 et à déposer dans le plus bref délai le projet de loi portant réforme des finances locales.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte se réunira le jeudi 28 février 1952, à dix heures (local n° 202):

Audition de M. Bichet, rapporteur à l'Assemblée nationale du projet de loi tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers et à l'assainissement financier de la Société nationale des chemins de fer français (n°s 615, 880, 1089 et 2186 A. N., 2e législature). — Réunion commune avec la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Erratum.

Pour la réunion de la commission de la production industrielle prévue en commun avec les commissions des affaires étrangères, des affaires économiques, de la défense nationale et des finances, au lieu de: « Vendredi 26 février 1952 », lire: « Vendredi 29 février 1952 ».

Réunions du jeudi 28 février 1952.

Commission de l'intérieur, à dix heures trente. — Local n° 221.

Commission des moyens de communication (sous-commission entreprises nationalisées), à dix heures. — Local n° 202.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quinze heures trente. — Local n° 213.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 28 février 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à l'approbation des comptes définitifs du budget local du Togo, exercice 1947, et du budget annexe du chemin de fer du wharf, exercice 1947. (N°s 318, année 1951, et 72, année 1952. — M. Sylvestre, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi approuvant le compte définitif du budget local de Madagascar, exercice 1945, et du budget annexe des chemins de fer de Madagascar, exercice 1945. (N°s 319, année 1951, et 73, année 1952. — M. Sylvestre, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi approuvant le compte définitif du budget général de l'Afrique occidentale française, exercice 1943. (N°s 320, année 1951, et 74, année 1952. — M. Sylvestre, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicable aux Etablissements français de l'Océanie la loi n° 18-618 du 3 avril 1918 mettant fin à la prorogation ou à la suspension des délais relatifs aux transcriptions immobilières, aux inscriptions de privilèges, d'hypothèques ou de nantissements et au renouvellement de ces inscriptions. (N°s 393, année 1951, et 82, année 1952. — M. Antonini, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements en Afrique équatoriale française. (N°s 318, année 1951, et 83, année 1952. — M. Antonini, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de M. Gaudart tendant à inviter le Gouvernement à supprimer, dans les Etablissements français de l'Inde, la limite d'âge prévue par le décret du 7 avril 1938 pour l'exercice des fonctions de notaire. (N°s 60 et 120, année 1951, et 85, année 1952. — M. Alfred Bour, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 28 février 1952.

N° 222 (1951). — Proposition de M. Scelles tendant à la modification de l'article 344 du code civil sur l'adoption dans la métropole, l'Algérie, dans les départements et territoires d'outre-mer (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales).

N° 77 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission d'instruction).

N° 81 (2). — Proposition de M. Paul Catrice tendant à demander au Gouvernement d'inclure des représentants des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs outre-mer parmi les membres du conseil supérieur consultatif des affaires sociales, créé par arrêté du 15 juillet 1951 (renvoyée à la commission des affaires sociales).

N° 82 (3). — Rapport par M. Antonini, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 303, année 1951) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicable aux Etablissements français de l'Océanie, la loi n° 48-618 du 3 avril 1948 mettant fin à la prorogation ou à la suspension des délais relatifs aux transcriptions immobilières, aux inscriptions de privilèges, d'hypothèques ou de nantissements et au renouvellement de ces inscriptions.

N° 83 (3). — Rapport par M. Antonini, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 318, année 1951) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements en Afrique équatoriale française.

N° 84. — Rapport par M. Nguyen Khac Su, au nom de la commission des relations extérieures, sur la demande d'avis (n° 342, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale, n° 1527) autorisant M. le Président de la République à ratifier le traité de paix avec le Japon.

N° 89. — Proposition de M. Jacobson tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret du 11 décembre 1951 relatif au plan de développement social et économique des pays d'outre-mer (renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications).

NOTA. — (1) Le tirage de ce document a été limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers et des services de l'Assemblée de l'Union française.

(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 26 février 1952.

(3) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 27 février 1952.

Commission des affaires financières.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Antonini, Diarra (Tiemoko), Jousselin, Moreux (René), Sylvestre.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Michard-Pellissier), Bolteau (de M. Egretaud), Jousselin (de M. de Pereiti), Jacobson (de M. Pann Yung), René Moreux (de M. Themia), Sylvestre (de M. Boluix-Basset).

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Bolteau, Borrey, Catrice (Paul), Chekkal Daho, La Gravière, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Michalet, Scelles, Mme Tran Van Chuong.

Excusés. — MM. Alard, Albrand, Mlle Autissier, Mme Caffot, MM. Coulibaly, Guyard, Lapart, Mme Emilienne Moreau, MM. Périer, Roclore, Sar Diawar, Soppo Priso, Ton That Can, Mme Marianne Verger.

Suppléants. — MM. Bolteau (de M. Donnat), Borrey (de M. Zinsou), Chekkal Daho (de M. Bégarra), La Gravière (de M. Gervain), Mme Malroux (de M. Thomas), M. Michalet (de M. Milhe-Poutingon).

Commission de défense de l'Union française.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Bichon (colonel), Buu Kinh, Chevancé-Bertin (général), Delmas (général), Esnault, Foccart, Gaignard, Georget, Laurent-Eynac, Marguerite, Milhe-Poulingon, Mme Emilienne Moreau, MM. Raphaël-Leygues, Schleiter.

Excusés. — MM. Bizot, Comiti, Darlan, Dorange, Lachenal, Moullec (contre-amiral), Nguyen Huu Thuan, Plagne (général), Sim Var, Tubert (général).

Suppléants. — M. le colonel Bichon (de M. Borrey), M. Buu Kinh (de M. Do Huu Thinh), Mme Emilienne Moreau (de M. Roger Lévy), M. Esnault (de M. Motais de Narbonne), M. Marguerite (de M. Saidou Djer Makoye).

Assistait en outre à la séance. — M. Vignes, rapporteur pour avis de la commission des relations extérieures.

Commission de législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Boisdon, Bour (Alfred), Chekkal Daho, Cornet, Jousselin, Junilon, Motais de Narbonne, Nguyen Huy Laï, Pialoux, Polycarpe, Rosenfeld, Sarraut (Omer).

Excusés. — MM. Barbé, Belabed, de Boysson, Chassiot, Cortinchi, Dorange, Lombardo, Phan Van Binh, Randretsa, Sousatte, Mignan.

Suppléants. — M. Junilon (de M. Bourgarel), M. Rosenfeld (de M. Mademba Racine), M. Antonini (de M. Michard Pellissier), M. Pialoux (de M. Morel), M. Bour (de M. Simon).

Commission du plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Albrand, Alduy, Cianfarani, Georges, Jacobson, Jousselin, Junilon, Moreux (René), Schmitt, Sylvestre.

Excusés. — MM. Daber, Dadet, Delpuech, Longuet, Nguyen Van Ty, Touré, Tran Van Kha.

Suppléants. — MM. Sylvestre (de M. Charlier), Jacobson (de M. Bilavarn), Cianfarani (de M. Delmas), Moreux (de M. Meyer), Georges (de M. Egretaud), Junilon (de M. Tetau), Alduy (de M. Reverbori).

Commission des relations extérieures.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. —MM. Bidet, Buu Kinh, Coubèche (Said-Ali), Gorse, Moullec (contre-amiral), de Pereiti, Vignes.

Excusés. — MM. Bui The Phuc, Nguyen Khac Su.

Suppléants. — MM. le général Delmas (de Mme Lefaucheux), Gaignard (de M. Le Brun-Keris), Jousselin (de M. Esnault), Gorse (de M. Dumas), Bidet (de M. Rosenfeld).

Assistait en outre à la séance. — M. le colonel Bichon, président de la commission de la défense de l'Union française.

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le vendredi 29 février 1952, à quinze heures, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor:

I. — Examen du projet de rapport de M. Sylvestre sur la proposition (n° 290, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de la procédure d'octroi et d'utilisation des crédits de payement destinés à la mise en œuvre du plan de développement économique et social des territoires d'outre-mer.

II. — Examen du projet de rapport de M. Cornet sur la proposition (n° 319, année 1951) concernant l'attribution de secours supplémentaires à l'île d'Anjouan.

III. — Examen du nouveau projet de rapport de M. Jousselin sur la proposition (n° 110, année 1951) tendant à instituer des budgets de cercle.

IV. — Examen du projet de rapport de M. Cazelles sur la proposition (n° 7, année 1952) tendant à rappeler au Gouvernement la nécessité de produire les comptes économiques de l'Union française.

V. — Echange de vues sur la proposition (n° 306, année 1949) concernant la planification de l'Union française.

VI. — Questions diverses.

La commission de comptabilité se réunira le vendredi 29 février 1952, à dix heures trente au secrétariat annexe, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris.

La commission de politique générale se réunira le jeudi 28 février 1952, à quatorze heures quarante-cinq (local n° 120):

Nomination de rapporteurs pour:

I. — Demande d'avis (n° 98, année 1952) sur le projet de loi tendant à modifier et à compléter les articles 381, 388, 392 et 393 du code d'instruction criminelle applicable en Afrique occidentale française.

II. — Demande d'avis (n° 95, année 1952) sur la proposition de loi de M. Lasalle-Serré, sénateur, concernant la suppression du conseil privé des Etablissements français de l'Océanie.

III. — Proposition de résolution (n° 106, année 1952) tendant à la création de conseils locaux valablement représentatifs des collectivités indigènes dans les circonscriptions administratives de l'Afrique occidentale française, du Cameroun, de l'Afrique équatoriale française, de Madagascar et de la Côte des Somalis.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

Les éditions de La Documentation Française, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), ont publié une importante étude de 64 pages sur

LE REMEMBREMENT RURAL EN FRANCE

Plusieurs chapitres sont consacrés au problème du remembrement rural:

I. — Les divisions foncières et les divisions culturales.

II. — Le parcellement.

III. — Le remembrement, remède au parcellement.

IV. — La législation ancienne et ses résultats.

V. — La législation actuelle du remembrement.

VI. — Les dispositions essentielles de la législation actuelle.

VII. — La technique des opérations de remembrement.

VIII. — La réorganisation foncière et les remembrements spéciaux.

IX. — La réfutation des principales objections faites contre le remembrement.

X. — Un exemple de réalisation: les remembrements en Seine-et-Marne.

XI. — Un cas précis: le remembrement de la commune de Remauville (Seine-et-Marne).

XII. — La situation d'ensemble au 1er octobre 1950.

L'étude sur le **Remembrement rural** est complétée par la publication, en annexe, des textes législatifs et réglementaires.

Est signalé notamment le cas précis de la commune de Remauville, illustré par:

1° Un plan comparatif (en couleurs), dimensions 102×74, de la propriété *avant* et *après* remembrement;

2° Un plan comparatif (en couleurs), dimensions 102×74, de l'exploitation *avant* et *après* remembrement.

L'étude et les plans sont vendus au prix global de **600** F. Commandes accompagnées de leur montant à adresser à *La Documentation Française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). (C. C. P. Paris 9060-98.)

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé d'Indre-et-Loire.

Est envisagée la vacance du poste de directeur départemental de la santé d'Indre-et-Loire, à partir du 1er juin 1952.

Les médecins inspecteurs principaux et médecins inspecteurs de la santé candidats à ce poste sont priés de se faire connaître, dans un délai de trois semaines à compter du jour de la publication du présent avis, au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Sociétés étrangères.

La société anonyme Compagnie des Autobus de Monaco, société ayant son siège à Monaco, est, à partir du 1er juillet 1950, abonnée à la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques (actions, parts et obligations) pour 6 000 actions d'une valeur nominale de 1.000 F chacune, nos 6001 à 12000.

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Décision F. 171 du 22 février 1952 portant interdiction d'emploi de l'acide sulfurique de contact.

Le directeur des industries chimiques,

Vu les lois validées du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels et du 29 juillet 1943 réglant le contrôle et la répression des infractions en matière de répartition des produits industriels;

Vu la loi n° 46-827 du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1952 portant délégation de pouvoirs au directeur des industries chimiques;

Vu la décision F. 147 en date du 6 août 1949 portant revision et codification de la réglementation édictée pour la répartition des produits antérieurement de la compétence de la section de la chimie;

Vu la décision F. 170 du 29 novembre 1951 relative à la réglementation applicable à l'acide sulfurique de contact et à l'acide sulfurique non arsenical,

Décide:

Art. 1er. — L'emploi de l'acide sulfurique de contact est interdit dans la fabrication du superphosphate et du sulfate d'ammoniaque.

Art. 2. — **A titre exceptionnel**, des dérogations temporaires à cette interdiction pourront être accordées sur demande motivée des intéressés.

Art. 3. — Toute infraction aux dispositions de la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 4. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 février 1952.

Le directeur des industries chimiques,
PE LOMBARÈS.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernier cours coté en Bourse	26 février — Cours relevés après Bourse	DEVISES	27 février 1952. Cours relevés avant Bourse	Cours cotés en Bourse.
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
701 625	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	701 625.....
350 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	349 90 .....
1227 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1227 .. ..
8055 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8055 .. ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE METALLURGIQUE DE KNUTANGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.650.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 16, BOULEVARD MALESHERBES
R. C. : Seine n° 20592.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
en 18 ans de l'emprunt 5 0/0 janvier 1952
représenté par 50.000 obligations de 10.000 F nominal.

Nombre d'obligations à amortir le 20 janvier de chaque année.

1953	2.777	1959	2.778	1965	2.778
1954	2.777	1960	2.778	1966	2.778
1955	2.777	1961	2.778	1967	2.778
1956	2.777	1962	2.778	1968	2.778
1957	2.778	1963	2.778	1969	2.778
1958	2.778	1964	2.778	1970	2.778

Chaque tirage au sort s'effectuera de la manière suivante : un numéro sera tiré au sort. Les obligations seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer ; pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

VILLE DE MARSEILLE

Emprunt de 80 millions de francs 3,50 0/0 (mai 1945).

1° Liste des 703 numéros des obligations sorties au cinquième tirage du 5 février 1952, échéance du 15 mars 1952, en complément des obligations rachetées en Bourse en vue de l'amortissement de l'emprunt de 80 millions de francs contracté par la ville de Marseille, suivant arrêté interministériel du 28 décembre 1944.

101 à 110 — 151 à 160 — 351 à 360 — 391 à 400 — 611 à 620 — 911 à 920 — 1.161 à 1.170 — 1.841 à 1.850 — 1.961 à 1.970 — 1.981 à 1.990 — 2.121 à 2.130 — 2.241 à 2.250 — 2.691 à 2.700 — 2.871 à 2.880 — 3.121 à 3.130 — 3.231 à 3.240 — 3.801 à 3.810 — 3.841 à 3.850 — 3.911 à 3.920 — 3.921 à 3.930 — 4.261 à 4.270 — 4.341 à 4.350 — 4.541 à 4.550 — 4.711 à 4.748 — 5.801 à 5.810 — 5.871 à 5.880 — 6.001 à 6.010 — 6.231 à 6.240 — 6.571 à 6.580 — 6.789 et 6.790 — 7.043 à 7.050 — 7.291 à 7.300 — 7.421 à 7.430 — 7.461 à 7.470 — 7.641 à 7.650 — 7.861 à 7.870 — 8.081 à 8.090 — 8.211 à 8.220 — 8.261 à 8.270 — 8.271 à 8.280 — 8.311 à 8.320 — 8.541 à 8.550 — 8.842 à 8.850 — 9.141 — 9.681 à 9.690 — 9.951 à 9.960 — 10.241 à 10.244 — 10.249 — 10.292 à 10.300 — 10.365 à 10.367 — 10.369 et 10.370 — 10.871 — 10.873 à 10.880 — 11.051 à 11.055 — 11.058 à 11.060 — 11.121 à 11.199 — 11.321 à 11.330 — 11.435 — 11.721 à 11.730 — 11.761 à 11.770 — 12.121 à 12.130 — 12.281 à 12.288 — 12.320 — 12.361 à 12.465 — 12.611 à 12.620 — 12.731 à 12.740 — 12.813 à 12.820 — 13.181 à 13.190 — 13.521 à 13.526 — 13.601 — 13.604 à 13.610 — 13.793 à 13.800 — 14.001 à 14.007 — 14.021 à 14.093 — 14.099 et 14.100 — 14.431 et 14.432 — 14.433 à 14.438 — 14.632 à 14.634 — 15.221 à 15.230 — 15.231 à 15.237 — 15.421 à 15.426 — 15.661 à 15.669 — 15.725 — 15.746 à 15.750 — 15.781 à 15.790 — 15.891 à 15.900 — 15.901 à 15.910 — 15.921 à 15.930 — 15.977 à 15.980.

Le remboursement des titres ci-dessus désignés par le sort s'effectuera à partir du 15 mars 1952 à raison de 5.000 F pour les obligations nominales et au porteur.

Les coupons n°s 15 et 16 nominatifs et au porteur seront payés à la même échéance le 15 septembre 1952 pour un montant de 87,50 F chacun.

2° Liste des 317 numéros d'obligations rachetées en Bourse, conformément aux conditions générales de l'émission, sur les 1.000 obligations dont l'amortissement était prévu pour le 15 mars 1952.

215 à 240 — 420 — 771 à 780 — 788 à 790 — 802 à 810 — 866 à 871 — 1.228 à 1.234 — 1.325 à 1.335 — 1.447 — 1.486 à 1.490 — 6.544 et 6.545 — 6.757 à 6.760 — 6.810 et 6.811 — 8.187 — 8.341 à 8.343 — 8.349 à 8.354 — 8.461 à 8.470 — 8.819 — 8.855 à 8.858 — 9.007 à 9.011 — 9.083 à 9.086 — 9.171 et 9.172 — 9.312 et 9.313 — 9.442 à 9.450 — 9.490 — 9.496 à 9.500 — 9.571 — 9.753 et 9.754 — 9.761 — 9.782 et 9.783 — 9.786 à 9.794 — 9.796 à 9.798 — 9.852 à 9.855 — 9.858 — 9.862 à 9.864 — 10.121 — 10.250 — 10.312 à 10.318 — 10.535 à 10.539 — 10.683 à 10.685 — 10.735 à 10.738 — 10.747 à 10.749 — 10.796 — 11.001 — 11.064 et 11.065 — 11.071 à 11.073 — 11.200 et 11.201 — 11.250 et 11.251 — 11.415 à 11.428 — 1.443 à 11.448 — 11.524 — 11.797 — 12.251 à 12.254 — 12.466 à 12.472 — 12.477 — 12.582 à 12.584 — 12.754 — 12.792 — 13.015 à 13.019 — 13.069 — 13.088 — 13.154 — 13.566 à 13.571 — 13.625 — 13.839 à 13.848 — 14.072 à 14.074 — 14.166 à 14.171 — 14.234 et 14.235 — 14.420 — 14.441 à 14.443 — 14.481 et 14.482 — 14.635 à 14.639 — 14.682 — 14.700 et 14.704 — 14.708 à 14.710 — 14.959 et 14.960 — 14.991 à 14.999 — 15.033 et 15.034 — 15.168 — 15.298 à 15.300 — 15.419 et 15.420 — 15.427 et 15.428 — 15.527 à 15.531 — 15.815 à 15.819.

3° Liste des obligations amorties à des tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS des obligations.	NUMÉROS des tirages.	NUMÉROS des obligations.	NUMÉROS des tirages.
31 à 40	3	10.898 à 10.900	4
423 à 425	4	11.030	3
1.361 à 1.363	4	11.061	4
1.457 et 1.458	4	11.063 à 11.065	4
1.521	2	11.318 et 11.319	2
1.611 à 1.614	3	12.111 à 12.117	4
1.821 à 1.830	4	12.151	4
2.301 à 2.310	4	12.154 à 12.160	4
2.351 à 2.360	4	12.276 et 12.277	4
2.501 à 2.510	4	12.293 et 12.294	4
7.111 à 7.120	3	12.297 à 12.300	4
8.141 à 8.160	4	12.691 à 12.700	4
8.341 à 8.350	4	12.725 à 12.730	4
8.755 à 8.760	3	12.765 et 12.766	4
8.819	4	12.904	4
9.101	4	13.663 et 13.664	4
9.542 à 9.544	3	13.668 et 13.669	4
9.653 et 9.654	4	13.725 à 13.730	4
9.659 et 9.660	4	13.861 à 13.864	3
9.721 à 9.723	4	13.869	3
9.727 à 9.730	4	14.121 à 14.124	3
9.746 à 9.750	4	14.130	3
9.761	4	14.257 à 14.260	3
10.022 à 10.030	3	14.282	4
10.131 à 10.140	4	14.285 et 14.286	4
10.484 à 10.487	3	14.306 à 14.310	4
10.761 à 10.763	4	14.481 et 14.482	3
10.831 et 10.832	4	14.491 à 14.493	3
10.840	4	14.531 à 14.534	3
10.857 et 10.858	4	14.786 à 14.789	4
10.893 à 10.896	4	15.441 à 15.445	4

Le remboursement des obligations sorties au cinquième tirage aura lieu à présentation à partir du 15 mars 1952, à la recette municipale, tous les jours, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures (le samedi de neuf heures à douze heures seulement), et au siège et succursales de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Pour extrait conforme au procès-verbal du tirage en date du 5 février 1952.

Le receveur municipal,
LEGARDE.

L'adjoint délégué aux finances,
P. POUJOL.

Société anonyme des IMPRIMERIES DELMAS

6, PLACE SAINT-CHRISTOLY, BORDEAUX

Amortissement des obligations 5 0/0 (émission 1931).

Liste des 232 obligations 5 0/0 1931 amorties par voie de tirage au sort le 28 janvier 1952, pour être remboursées à 1.000 F à partir du 1er mars 1952, coupon n° 43 attaché, aux établissements financiers suivants: Crédit lyonnais, Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, Banque nationale pour le commerce et d'industrie, au siège social de la société, **ainsi que des obligations sorties aux précédents tirages et non remboursées à la date du 28 janvier 1952.**

(Les numéros en caractères gras indiquent les titres amortis au tirage du 28 janvier 1952.)

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
1		805	1951	1.606	1950
23	1950	**813**		**1.611**	
29		**839**		1.629	1951
88		847	1946	**1.633**	
99	1951	**888**		1.652	1945
119	1950	**910**		1.654	1951
122	1951	**918**		**1.666**	
127	1951	**926**		**1.670**	
131		**954**		**1.687**	
133	1951	956	1951	**1.703**	
200	1951	967	1951	1.747	1950
250		**970**		**1.748**	
266	1951	975	1951	**1.770**	
282	1950	**984**		**1.777**	
323	1951	990	1951	1.786	1950
342	1950	994	1950	**1.791**	
344	1950	**996**		1.803	1950
361		1.000	1949	**1.814**	
365		**1.005**		**1.851**	
374		1.007	1944	1.866	1951
375		1.008	1945	**1.874**	
379	1951	**1.010**		1.886	1951
383	1950	1.029	1950	1.898	1951
397	1949	1.033	1949	**1.908**	
399	1951	**1.042**		**1.915**	
430		**1.063**		1.944	1951
433		1.066	1950	**1.955**	
434	1951	1.069	1951	1.988	1951
435	1950	**1.079**		**2.019**	
438	1951	**1.087**		2.064	1950
440		1.101	1951	2.085	1951
453	1950	**1.108**		**2.087**	
465		1.127	1951	2.109	1951
469		**1.130**		**2.117**	
471	1951	1.144	1951	2.153	1951
500		**1.151**		**2.156**	
505	1951	1.164	1951	**2.214**	
512		**1.192**		2.219	1951
517		1.196	1949	2.227	1951
535		**1.198**		**2.245**	
542		**1.211**		2.253	1951
548		1.234	1951	**2.303**	
558	1951	**1.235**		2.309	1950
566		1.254	1951	**2.334**	
570		**1.278**		**2.366**	
572	1951	1.289	1951	2.409	1951
579		**1.292**		**2.408**	
583	1951	**1.301**		2.433	1951
588		**1.314**		**2.452**	
594	1950	1.321	1950	2.483	1944
604		1.322	1951	2.484	1949
612		1.330	1951	**2.493**	
614		1.347	1950	2.497	1951
631		**1.350**		2.503	1950
637		**1.[illegible]**	1951	**2.530**	
646		**1.395**		2.547	1951
661		1.397	1951	**2.574**	
677		1.398	1951	2.599	1949
686		**1.413**		**2.615**	
696		1.428	1949	2.619	1951
699		**1.430**		2.634	1951
701		1.435	1951	**2.636**	
707		**1.448**		2.649	1951
714		1.457	1950	**2.662**	
727		**1.464**		2.668	1951
742		**1.494**		**2.704**	
744		**1.493**		2.709	1951
752	1950	**1.500**		2.730	1951
756		**1.537**		**2.752**	
773		**1.561**		2.757	1951
778	1951	1.568	1951	**2.768**	
780		1.579	1950	**2.831**	
783	1951	**1.586**		**2.844**	
796	1951	**1.601**		**2.963**	

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
2.917	1950	4.113	1950	5.163	1951
2.928	1951	**4.116**		**5.169**	
2.956		**4.118**		5.170	1951
3.007		4.152	1951	5.196	1949
3.035		**4.155**		**5.214**	
3.060		**4.197**		5.249	1951
3.061	1948	**4.200**		**5.252**	
3.064	1948	4.213	1951	**5.269**	
3.113		4.252	1948	**5.281**	
3.121	1947	4.267	1951	5.293	1951
3.122	1948	**4.283**		**56329**	
3.170	1951	**4.293**		5.341	1951
3.184		4.313	1950	**5.347**	
3.185		4.316	1949	**5.359**	
3.205	1951	**4.324**		**5.366**	
3.223		**4.328**		5.380	1951
3.245	1950	4.388	1951	**5.392**	
3.263		**4.389**		**5.404**	
3.280	1951	4.398	1951	**5.423**	
3.291	1951	**4.435**		**5.446**	
3.309		4.444	1950	**5.473**	
3.370		**4.450**		5.476	1951
3.386	1951	**4.452**		5.482	
3.413	1946	**4.476**		**5.505**	
3.414	1948	4.480	1951	5.513	1946
3.418	1948	**4.502**		5.529	1951
3.434	1951	**4.505**		**5.534**	
3.447		**4.546**		5.567	1950
3.467	1951	**4.562**		**5.572**	
3.469	1951	**4.573**		5.606	1950
3.475		4.606	1950	**5.611**	
3.492		**4.611**		5.619	1951
3.530		4.628	1951	5.628	1951
3.531	1951	**4.636**		**5.643**	
3.543		4.644	1951	**5.656**	
3.568		4.647	1950	**5.659**	
3.598		**4.650**		5.664	1950
3.649		4.704	1949	**5.667**	
3.705	1951	4.707	1947	**5.670**	
3.710	1947	**4.709**		5.675	1949
3.712		4.726	1951	5.685	1951
3.748	1951	**4.729**		5.688	1950
3.764		**4.731**		5.696	1949
3.775	1951	**4.748**		**5.712**	
3.780		**4.754**		5.726	1950
3.810	1951	4.767	1951	**5.741**	
3.822	1951	**4.777**		**5.772**	
3.824		**4.806**		5.776	1950
3.826	1951	4.840	1950	5.780	1949
3.876	1950	4.812	1951	**5.786**	
3.882	1951	**4.822**		5.793	1951
3.886	1949	**4.867**		**5.811**	
3.923		4.875	1951	**5.843**	
3.926	1950	4.893	1951	**5.846**	
3.933	1951	**4.903**		5.848	1951
3.960		**4.919**		5.862	1950
3.962	1951	**4.945**		5.883	1951
3.969	1951	**4.964**		**5.865**	
3.972	1950	4.981	1951	**5.894**	
3.982	1951	**4.990**		5.905	1950
3.997	1951	5.009	1951	5.900	1951
4.008		**5.026**		5.906	1951
4.009		**5.052**		5.929	1951
4.027	1951	**5.077**		5.934	1951
4.031		**5.078**		**5.936**	
4.049	1950	5.079	1951	5.939	1950
4.050	1951	5.096	1951	**5.942**	
4.051	1948	**5.116**		5.964	1950
4.054	1947	**5.119**		5.965	1951
4.079		**5.146**		**5.970**	
4.111		5.152	1951	5.976	1949

Société anonyme nouvelle de Constructions mécaniques de la Loire « AUTOMOTO »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 40, RUE LOUIS-BLANC, COURBEVOIE (SEINE)

Registre du commerce: Seine n° 212060 B.

Amortissement d'obligations 4 1/2 0/0 ex-6 1/2 0/0 1928.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission de ses obligations 4 1/2 0/0 ex-6 1/2 0/0 1928 de 500 F, et en conformité des accords conclus ultérieurement avec ses obligataires, la société a procédé au rachat de la dixième annuité d'amortissement telle qu'elle résulte des décisions de l'assemblée générale des porteurs d'obligations du 3 avril 1942.

En conséquence, le tirage au sort des 656 obligations à amortir au 1er avril 1952 n'aura pas lieu.

Les amortissements précédents ont été effectués par rachats en Bourse.

Manufacture Française de Tapis et Couvertures

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 5, BOULEVARD SAINT-JEAN, A BEAUVAIS (OISE)

R. C.: Beauvais n° 2399.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 810 obligations 5 0/0 1930 dont le vingt-deuxième amortissement est prévu pour le 10 mars 1952.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en février 1952.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 5 0/0 1930 sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
91 à 100	50	11.761 à 11.770	50
131 à 140	50	11.941 à 11.950	50
291 à 300	46	12.721 à 12.730	50
971 à 980	47	13.391 à 13.400	48
2.061 à 2.070	50	14.161 à 14.170	47
5.391 à 5.400	50	15.611 à 15.620	50
5.501 à 5.510	45	15.991 à 16.000	47
6.621 à 6.630	45	17.111 à 17.120	48
7.731 à 7.740	48	17.141 à 17.150	48
7.741 à 7.750	48	17.511 à 17.520	46
7.951 à 7.960	44	17.551 à 17.550	50
8.301 à 8.310	46	18.541 à 18.550	46
8.721 à 8.730	50	18.711 à 18.720	50
8.841 à 8.850	45	18.851 à 18.860	50
9.461 à 9.470	48	19.051 à 19.060	47
11.171 à 11.180	47	19.531 à 19.540	50

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Alain-Vincent-Joseph Mériadec, né à Quimper le 25 mai 1920, domicilié à Dakar (Sénégal), immeuble de la Société générale, présente une requête au garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom et à celui de ses enfants mineurs, nés à Quimper, Yves-Marie, le 16 juillet 1948, et Hervé-Marie, le 16 octobre 1949, le nom de de Cavalhès.

M. Gabriel Brjostowski, demeurant à Paris, 10, rue du Delta, et né à Kolo (Russie) le 6 juillet 1888, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de porter le nom de Brisel.

M. Marcel Bjostowski, demeurant à Paris, 44, boulevard de Rochechouart, et né à Paris (4e) le 28 février 1913, dépose une requête auprès du garde des sceaux, pour lui et sa fille Claudie, née à Paris (9e) le 18 octobre 1946, à l'effet de porter le nom de Bisay.

M. Michel-Isidore-Charles Levy, né à Paris (12e) le 5 janvier 1900, demeurant à Paris, 6, rue Emile-Duclaux, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Masson et de se voir autoriser à s'appeler dorénavant Levy-Masson.

M. Levy (Charles-Henri), négociant, né à Buenos-Ayres (république Argentine) le 10 décembre 1900, époux de Mme Masson (Léontine-Augustine-Pauline), demeurant à Paris, 6, rue Emile-Duclaux, agissant au nom de ses enfants mineurs: Daniel-Lucien-Edmond, né à Paris (12e) le 24 novembre 1933 et Didier-Henri-Michel, né à Paris (12e) le 22 janvier 1947, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter au nom patronymique de ses enfants celui de Masson et de les voir autorisés à s'appeler dorénavant Levy-Masson.

Mme Angel, née Pomerankenbaum, née à Paris le 2 août 1902, demeurant à Paris, 20, rue Simart, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de changer son nom patronymique de jeune fille en celui de Pomerance.

M. Braun (André-Pierre-Maurice), né le 14 décembre 1908 à Paris (6e), demeurant 8, avenue Bugeaud, à Paris (16e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'adjoindre à son nom patronymique celui de Larrieu, aux fins de porter désormais officiellement le nom de Braun-Larrieu, sous lequel il a toujours été connu.

M. Blum (Roger), né à Paris (10e) le 23 mars 1915, demeurant à Paris, 3, square du Tarn, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de changer son nom en celui de Lafont.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Canoë Club Louviers.** But: pratique du canoé. Siège social: 7, boulevard Jules-Ferry, Louviers.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Ligue Ouest-Normandie.** But: administration des clubs de canoé de Normandie. Siège social: 7, boulevard Jules-Ferry, Louviers.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien. **Amicale de la classe 1913.** But: maintenir la cordialité entre ses membres et pratiquer l'entr'aide, selon les possibilités de la caisse. Siège social: café de la Douane, rue de Genève, Annemasse.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale scolaire.** But: éducation scolaire, péri-scolaire et post-scolaire. Siège social: école de garçons, Choisy-en-Brie.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'institution de jeunes filles.** But: grouper les parents des élèves ayant la charge des enfants inscrits. Siège social: 12, rue de l'Eglise, Clamart.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Association de parents d'élèves de l'école libre du Gué-d'Alleré.** But: soutien moral et matériel de l'école libre du Gué-d'Alleré. Siège social: école libre, le Gué-d'Alleré.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons d'Argenton-Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons d'Argenton-Notre-Dame.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles d'Argenton-Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles d'Argenton-Notre-Dame.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle privée,** rue des Alpes, le Creusot. But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 47, rue Clemenceau, le Creusot.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Comité de lecture.** But: développer chez ses membres le goût des belles lectures. Siège social : école publique du hameau d'Azizé-de-Benet.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association d'anciens élèves et parents d'élèves du Puley.** But: diffusion de la culture populaire. Siège social: école publique du Puley.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école de Roncherolles.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 9, avenue Foch, Bolbec.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association d'élèves, parents d'élèves et amis des écoles publiques de Luisant.** But: relations amicales; encourager la fréquentation scolaire; contribuer au développement des œuvres scolaires et d'éducation physique; prolonger l'œuvre scolaire; encourager la pratique des sports et de l'éducation physique. Siège social: groupe scolaire, Luisant.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Amicale laïque de Cercoux.** But: faire aimer l'école laïque et continuer son œuvre d'éducation générale. Siège social: école publique, Cercoux.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Sou de l'école laïque de Commelle.** But: aide matérielle, financière et morale des enfants de l'école laïque. Siège social: école laïque de Commelle.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Société franco-arménienne des gens de lettres.** But: faire connaître les lettres françaises et arméniennes; défendre les intérêts moraux, matériels et intellectuels de ses membres. Siège social: 31, rue Saint-Lazare, Paris.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. Association d'le **Le Palet de Prailion.** But: sports et loisirs. Siège social: café de Prailion, Missé.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Amicale d'anciens et anciennes élèves et amis de l'école laïque de Mazères.** But: défense des intérêts de l'école laïque et aide aux élèves. Siège social groupe scolaire, Mazères.

3 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association de parents d'élèves.** But: éducation scolaire; rapports entre les parents d'élèves et le personnel enseignant. Siège social: mairie de la Châtelaine.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'éducation populaire de l'école des garçons de Saint-Ambroise,** à Paris. But: assurer le fonctionnement matériel de l'école. Siège social: 11, passage Saint-Ambroise, Paris.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Syndicat d'initiative, comité des fêtes de Lijardières,** par Saint-Léger. But: organisation de fêtes locales, excursions. Siège social: école, Lijardières, par Saint-Léger.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale laïque de Saint-Ennemond.** But: éducation scolaire, péri et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Saint-Ennemond.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Association des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école des Gambards.** But: éducation postscolaire. Siège social: école du Miroir, hameau des Gambards.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **L'Espoir luneraysien.** But: enseigner à ses membres la musique, le chant et le théâtre pour organiser des concerts au profit d'œuvres de bienfaisance et des sociétés locales à but non lucratif. Siège social: chez le président, M. Hériner (Paul), peintre, Luneray.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Société des amis de l'école et du patronage laïque,** Manduel. Modification aux statuts. Siège social: mairie de Manduel.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. Association de parents d'élèves **Autour de notre école.** But: réparations et améliorations de l'école. Siège social: 39, rue de l'Aqueduc, Paris.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Club de la Villette.** But: éducation populaire cinématographique. Siège social: 12, rue Duvergier, Paris.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Association des parents d'élèves de l'école primaire libre Saint-Louis,** à Pleumartin. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre Saint-Louis, route de Châtellerault, Pleumartin.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Amicale bouliste de Lagorce.** But: développement du sport boules. Siège social: café Geordre, à Laguirande, Lagorce.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Amicale des anciens élèves de l'école laïque de Saint-Quentin-de-Caplong.** But: consolider et prolonger les amitiés de l'école; organiser des loisirs. Siège social: école publique de garçons de Saint-Quentin-de-Caplong.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école de Saint-Michel-de-Chabrillanoux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, Saint-Michel-de-Chabrillanoux.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des bouchers d'Epinal et environs.** But: assurer l'abatage des animaux de boucherie destinés à ses adhérents et accomplir toutes les formalités légales qui s'y rapportent. Siège social: abattoir d'Epinal.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **La Saint-Cyrienne.** But: développer les forces physiques et morales des jeunes gens et préparer des hommes vaillants et énergiques. Siège social: foyer rural, Saint-Ciers-d'Abzac.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association populaire familiale du Havre.** But: défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière. Siège social: 9, rue Beauvallet, le Havre.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Amicale des anciens du centre.** But: recréer le sens de la joie et celui de la dignité; contribuer au développement des activités divertissantes et éducatives des membres qu'elle rassemble. Siège social: la Petite-Raon.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube. **Association des prisonniers de guerre d'Arrentières et d'Engente.** But: venir en aide aux sociétaires malades. Siège social: café Marion, Arrentières.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des gardes-malades des pauvres.** But: faire donner des soins aux malades. Siège social: 40, rue du Chevalier-de-La-Barre, Paris.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association Les Oiseaux de Cholet.** But: grouper les personnes s'intéressant à l'organisation des cantines scolaires; faire fonctionner et gérer la cantine. Siège social: 68, rue de la Casse, Cholet.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école privée Le Sacré-Cœur, classes enfantines de Cholet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 10, rue Nationale, à Cholet.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association Notre domain de Cholet.** But: grouper les personnes s'intéressant à l'organisation des cours postscolaires; développer et faire fonctionner ces cours. Siège social: 10, rue Nationale, Cholet.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. **Association des parents d'élèves de Villeneuve-la-Comtesse.** But: défendre, patronner et faire aimer l'école laïque. Siège social: école de garçons, Villeneuve-la-Comtesse.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Amicale des officiers de réserve de l'armée blindée cavalerie de la région de Nancy.** But: grouper les officiers de réserve de l'armée blindée cavalerie pour resserrer leurs liens de camaraderie, faciliter la fréquentation des écoles de perfectionnement et améliorer leur instruction militaire en liaison avec les autorités militaires. Siège social: 49, rue Stanislas, Nancy.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. Association **Les Fleurs de Cholet.** But: grouper les personnes s'intéressant à l'organisation des cantines scolaires; faire fonctionner et gérer la cantine. Siège social: 10, rue Nationale, Cholet.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la rue de la Casse,** à Cholet. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 68, rue de la Casse, Cholet.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. Amicale laïque **La Fraternelle des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique de garçons de Monts-sur-Guesnes.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école; pratique de l'éducation physique et sportive et organisation des loisirs dans un but éducatif. Siège social: école de garçons de Monts-sur-Guesnes.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de Ouistreham.** But: défense des intérêts de l'école laïque, développement des œuvres scolaires. Siège social: mairie de Ouistreham.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Foyer d'étudiantes émigrées.** But: créer un foyer pour jeunes filles émigrées étrangères ou françaises; organiser des cercles et conférences; favoriser le développement des rapports internationaux. Siège social: 86, rue de la Tour, Paris.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mascara. **Association des parents d'élèves de l'école des religieuses trinitaires de Mascara.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école des religieuses trinitaires de Mascara, 1, rue Alexandre, Mascara.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Saint-Barnabé.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Saint-Barnabé.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. Association dite **Colonie de vacances C. G. T. d'Annonay.** But: retirer les enfants de la ville pour les établir pendant quarante-cinq jours à la Louvesc, où ils profitent d'une nourriture saine et abondante, avec un contrôle médical rigoureux. Siège social: annexe municipale, place de la Liberté, Annonay.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **La Raquette néracaise.** But: pratique du tennis de table. Siège social: café du Pont, à Nérac.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Fanfare d'Ouroux-sur-Saône.** But: association d'éducation populaire; enseignement public et gratuit, individuel et collectif de la musique. Siège social: local de la société, au bourg, Ouroux-sur-Saône.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Amicale des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école laïque.** But: liens entre les familles et l'école; éducation populaire. Siège social: mairie de Saint-Gengoux-le-National.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Judo-Club de Bourg.** But: enseignement et pratique du judo. Siège social: 7, rue des Tanneries, à Bourg.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Amicale laïque de Villars-en-Pons.** But: défendre, patronner et faire aimer l'école laïque. Siège social: école publique de Villars-en-Pons.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. Société **La Biche.** But: repeuplement, répression du braconnage, destruction des nuisibles et protection des récoltes. Siège social: mairie de Vinax.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Comité d'entente des œuvres sociales et sportives de la sous-préfecture et des commissariats de police de Dunkerque.** But: coordonner les efforts des divers groupements existants dans la recherche des ressources nécessaires à leur activité respective. Siège social: commissariat central, Dunkerque.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Comité des intérêts du quartier Sainte-Marguerite, Grande-Bastide.** But: défense des intérêts des habitants du quartier. Siège social: 97, boulevard Sainte-Marguerite, Marseille.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de Perpignan. **Association des parents et des amis de « Nos Petits » de l'école maternelle d'Ene.** But: défendre l'école, contribuer à la rendre encore plus accueillante et joyeuse. Siège social: école maternelle, Ene.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale scolaire d'Yèbles.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école d'Yèbles.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Comité permanent d'organisation des congrès du progrès scientifique et technique.** But: promouvoir le développement et l'utilisation des ressources scientifiques et techniques et des inventions, notamment par la réunion de congrès nationaux et internationaux et de manifestations analogues. Siège social: 28, rue Serpente, Paris.

9 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Amicale de l'école de garçons de l'Est,** à Chalon-sur-Saône. But: secours aux élèves nécessiteux. Siège social: école publique de garçons de l'Est, 4, quai de la Poterne, Chalon-sur-Saône.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Comité départemental de la jeunesse au plein air.** But: aider et coordonner l'action des œuvres laïques de vacances. Siège social: inspection académique, Bourg.

9 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph-de-l'Abzoue,** à Lorris. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: à l'école, boulevard des Promenades, à Lorris.

9 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles d'Albert.** But: aider à administrer cette école. Siège social: 8, rue Anatole-France, Albert.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-François.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-François, 34, rue du Louvre, Viroflay.

10 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mézières. **Société d'éducation populaire laïque Blanchefosse.** But: promouvoir l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels: théâtre, chant, danse. Siège social: école, Blanchefosse.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Foyer des jeunes de Pouvourville.** But: éducation populaire. Siège social: café Plantade, place de l'Eglise, Pouvourville.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Les Amis de l'école de Saint-André-de-Roquepertuis.** But: compléter l'enseignement scolaire par la formation intellectuelle, physique ou morale des enfants. Siège social: chez Mme Monier, à Saint-André-de-Roquepertuis.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association familiale ouvrière de Séméac.** But: grouper les familles de condition ouvrière et appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: 34, rue Bleriot, Séméac.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association interprofessionnelle des familles de Laiz.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Laiz.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Entente fraternelle de Tresques,** association des parents d'élèves et des amis de l'école publique. But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école; encourager et développer par tous les moyens valables les œuvres scolaires, périscolaires et postscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: écoles publiques de Tresques.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. Association dite **Le Palot de Pas-de-Jeu.** But: sports et loisirs. Siège social: café tabac, Pas-de-Jeu.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Foyer rural et des anciens élèves de Saulxures.** But: éducation et récréation de la jeunesse rurale, achat de matériel et d'immeubles pouvant permettre et faciliter cette récréation. Siège social: école de Saulxures.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Société musicale de Villeneuve-l'Archevêque.** But: enseignement public et gratuit individuel et collectif de la musique. Siège social: Villeneuve l'Archevêque.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Mouvement mondial des mères** transfère son siège social du 25, rue de Valois, Paris, au 37, rue de Valois, Paris.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Compagnons paysans charpentiers du Devoir, bons drilles du Tour de France.** But: entr'aide, perfectionnement professionnel et culturel. Siège social: 82-84, rue de l'Hôtel-de-Ville, Paris.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Lille-Esquermes.** But: organiser et contrôler la pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: institution Notre-Dame-de-la-Plaine, 124, boulevard Vauban, Lille.

13 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **La Truite préalienne.** But: concourir à la lutte contre le braconnage, encourager la surveillance, assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social: hôtel du Cheval-Blanc, Préaux.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Syndicat d'initiative, touristique et urbanistique de Vaïréas et du Haut-Comtat.** But: augmentation de la prospérité de Vaïréas et du Haut-Comtat dans tous les domaines; mise en valeur des richesses naturelles de Vaïréas et sa région. Siège social: mairie, Vaïréas.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'institution Charles-de-Foucauld,** 10-12, avenue Flachat, Asnières. But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'institution, aux familles et aux maîtres; représenter les parents d'élèves auprès des pouvoirs publics. Siège social: 10-12, rue Flachat, Asnières.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. Les Marchois de Paris changent leur titre, qui devient **Les Creusois de Paris,** association amicale philanthropique et coloniès de vacances, et modifient leurs statuts. Siège social: 62, boulevard Beaumarchais, Paris.

15 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Pierre (école de garçons).** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institution Saint-Pierre, Fourmies.

15 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Union et Habitat.** But: étudier les problèmes du logement, en rechercher les solutions et faciliter leur mise en pratique. Siège social: 137, rue de Paris, Pantin.

16 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Boves.** But: aider à administrer cette école. Siège social: 1, place Courbet, Boves.

18 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Cours ménagers familiaux.** But: organiser toutes activités aidant femmes et jeunes filles à améliorer leur formation ménagère et leur culture féminine. Siège social: 10, rue du Palais, Dijon.

18 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Haltérophile-Club cambrésien.** But: pratique de l'haltérophilie et de la culture physique. Siège social: café du Pingouin, 9, place au Bois, Cambrai.

19 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Belloy-sur-Somme.** But: aider à administrer cette école. Siège social: place de l'Eglise, Belloy-sur-Somme.

20 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves du cours Alfred-de-Musset.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral aux familles et à l'école. Siège social: 34, avenue Bosquet, Paris.

21 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **La Lomagne à Paris.** But: solidarité, relations amicales entre les originaires de Lomagne, conserver les traditions locales. Siège social: 67, avenue Georges-Mandel, Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 janvier 1952: page 765, 2e colonne, 6e insertion, au lieu de: « **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons d'Arudy,** lire: «... **école privée de filles...** ».

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

14 janvier 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 4 février 1952.) **Union des étudiants tchécoslovaques libres en France.** But: aide sociale et culturelle aux étudiants tchécoslovaques en France. Siège social: 12, rue de Lanery, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.